ANNEE — QUEBEC, SAMEDI 17 DECEMBRE 1881 — NUMERO 26

ABONNEMENTS.

ar an..... $1.00
ix mois..... 0.50

(*Payable d'avance.*)

Pour pouvoir discontinuer, il ut avertir au moins quinze jours vant l'expiration d'un terme de as moins de 3 mois et payer tous es arrérages.

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN.

ANNONCES.

Première insertion..... $0.1
Autres insertions..... 0.0
Naissance, mariage ou décès 0.5

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi.—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension

L. J. DEMERS & FRÈRE, Éditeurs-Propriétaires.

BUREAU : 38 et 40, rue Ste Famille, Québec.

QUEBEC

SAMEDI, 17 DEC. 1881.

Hon. J. A. Chapleau

Né en 1840 à Ste-Thérèse, comté de Terrebonne : aujourd'hui premier ministre de la province de Québec. Siége dans l'assemblée législative depuis 1867.

***

L'homme dont je vais essayer de faire un portrait fidèle occupe dans notre politique une large place, qu'il a conquise par son labeur, ses aptitudes, sa rare éloquence et le concours d'amis dévoués qu'il a eu la chance d'attacher à sa fortune.

Il est le fils de ses œuvres.

Son père — un artisan — ne lui légua d'autre trésor qu'une robuste santé et un nom sans tache.

M. Chapleau termina à dix-sept ans son cours classique et se livra à l'étude du droit.

Il fut admis au barreau en 1861, quelques mois après avoir atteint l'âge de majorité. Il n'a jamais guère exercé sa profession que devant les assises criminelles, où il a remporté presqu'autant de succès qu'il a plaidé de causes. Il n'a pas de rival, dans la province et même dans la Puissance, dans l'art «d'adresser» un jury.

J'ai entendu la défense qu'il fit en 1868, je crois, d'un malheureux du nom de Provancher, accusé d'empoisonnement par la strichnine sur la personne de Joutras, époux d'une femme qui, après être devenue l'amante de Provancher, se fit sa complice pour se débarrasser de celui dont elle portait le nom.

La cause avait duré vingt et un jours : c'était, dans nos annales judiciaires, le premier cas d'empoisonnement par la strichnine. Le juge Loranger présidait le tribunal : la couronne était représentée par M. Armstrong, aujourd'hui juge en chef de Ste-Lucie. Des experts en chimie avaient été amenés jusque d'Angleterre.

Le principal médecin de la défense était ce pauvre docteur Moll, alors député de Berthier, que tout Québec a eu l'occasion d'entendre dans le premier parlement après la confédération, et que la mort est venu frapper si prématurément, dans de si lamentables circonstances. En écrivant son nom, les larmes me viennent aux yeux : il fut le médecin de mon père que j'ai connu à peine hélas ! et de ma mère dont je viens de fermer les yeux. Il assista à ma naissance.

M. Chapleau parla sept heures, tournant et retournant en tous sens les faits de la cause de manière à en tirer des déductions favorables à ses clients. Il était six heures lorsqu'il arriva à sa péroraison. Il faisait à demi obscur dans le palais de justice éclairé par quelques lampes enfumées. Le jeune avocat, un peu épuisé par sa longue plaidoirie, fit un effort extraordinaire, ramassa ce qui lui restait de vigueur et de ressources.

Sa toge tombée plus bas que les épaules, ses longs cheveux noirs en désordre, sa voix vibrante, émue, ses brulants appels à tout ce que le cœur humain renferme de miséricorde et de pitié : je vois tout cela, j'entends tout cela comme à l'heure où, assis à quelques pas de M. Chapleau, il y a treize ans, j'éprouvai pour lui mes premières admirations.

Il n'avait pas prononcé sa dernière parole qu'une immense acclamation s'éleva de la foule qui, entassée, compacte, avait plusieurs fois pleuré pendant ce discours qui ne parvint pas cependant à sauver Provancher. Comme je l'ai dit, c'est le juge Loranger qui présidait le tribunal. M. Chapleau avait été éloquent, passionné : l'éminent magistrat, convaincu de la culpabilité de l'accusé, fut clair, impitoyable dans sa « charge » aux jurés, qui est, au dire des hommes compétents, un vrai monument de science médico-légale.

***

Il est difficile de dire si l'éloquence de M. Chapleau a brillé plus au barreau qu'à la tribune populaire et devant le parlement.

Sans doute, il n'est pas toujours lui-même : je lui ai entendu faire des discours sans élevation, sans style, des fiascos. Mais que ces mauvais jours sont compensés par de superbes effets ! Quand, dans une circonstance importante, sur une question où il y a place pour des appels au sentiment, au patriotisme, il prend le temps de coordonner ses idées à l'avance, je suis certain qu'il ferait l'honneur et l'orgueil de la tribune de n'importe quel pays au monde.

Depuis trois ou quatre ans il parle mieux qu'il n'a jamais parlé. Dans les débats si animés qui marquèrent l'existence du cabinet de M. Joly, il a prononcé des discours qui électrisaient littéralement la chambre et les galeries. Pour tout dire en un mot : sous le rapport de la parole, c'est une puissance.

***

M. Chapleau a été ministre dans trois cabinets, celui de M. Ouimet d'où il sortit avec son chef, lors de l'affaire des Tanneries en 1874 : celui de M. de Boucherville qui fut renvoyé d'office le deux mars 1878 : et enfin celui qu'il fut chargé de former à la chute de M. Joly, le trente octobre 1879.

C'est surtout depuis cette dernière date qu'il a montré sa force. Il a commis des fautes : je les ai assez signalées pour me dispenser de les évoquer aujourd'hui. Mais il est incontestable qu'il a fait preuve d'une habileté au dessus du commun. Il s'est tiré d'embarras inextricables.

Disons, en passant, que s'il excelle à sortir d'un mauvais pas, il a le don de se créer fréquemment des difficultés qu'il pourrait éviter. Il improvise beaucoup, en actes comme en parole : or, c'est un métier dangereux. Comptant sur ses ressources, on dirait qu'il aime à marcher sur des razoirs—pour me servir d'une locution qui rend bien ma pensée.

Il affectionne les combinaisons hardies, les risques, presque les aventures. Il a un besoin constant d'émotions, de mouvement : il cherche les unes et les autres dans des projets qui ont, ordinairement, plus d'un côté séduisant, et qu'il sait rendre plus alléchants encore par l'exposition colorée, étincelante, qu'il en fait.

Nous sommes dans le siècle du million : il est de son siècle. Non qu'il soit un avare, un vulgaire thésauriseur : bien loin de là, « il n'a rien à lui » comme l'on dit d'un homme essentiellement libéral et généreux. Il caresse avec délices des rêves de vastes spéculations dans lesquelles on se crée de belles rentes..... quand on ne se casse pas le cou

« Sire, faites grand » disait à Napoléon l'un de ses diplomates. Il suit cette doctrine qui n'est pas la pire, au point de vue du succès. Il ne se traine pas dans les sentiers battus. Tout ce qu'il fait a un cachet original, souvent relevé.

C'est une figure, une personnalité qui laissera sa marque sur notre époque.

***

M. Chapleau a rencontré, au début de sa carrière, un homme qui a été l'une des conditions principales de ses succès, M. C. A. Dansereau. Journaliste de première volée, cerveau fécond en ressources, équilibré à merveille pour l'étude et le travail, il a été et est encore le bras droit, l'inspirateur, l'outil le plus précieux du premier ministre. Ils ont été l'un à l'autre fidèles dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

Plus tard M. Chapleau s'est emparé de M. Sénécal qui, pour lui, a été une acquisition importante. Car, si les adversaires de M. Sénécal lui reprochent bien des choses, personne ne songe à contester sa valeur.

A eux trois ils se complètent : M. Dansereau conçoit, écrit, cherche, fouille dans les livres, les revues, les sciences, la diplomatie, la finance, etc.

M. Chapleau rêve les découvertes, les conceptions, les projets, de sa parole charmeresse, de son prestige politique.

M. Sénécal est l'homme d'action, la cheville ouvrière.

Je ne dis pas que messieurs Chapleau et Sénécal sont incapables de concevoir, d'étudier ; ni que le premier ministre est au pouvoir illimité de ses deux intimes alliés ; telle n'est pas ma pensée. Je veux simplement exprimer cette opinion : M. Chapleau, avec le bon sens qui le distingue, a eu le talent d'attacher à son char deux intelligences d'élite, qui lui ont rendu et lui rendent chaque jour d'inénarrables services.

***

Je crois qu'il m'est permis d'ajouter que dans madame Chapleau, née Mlle King, le premier ministre a trouvé — même au point de vue des succès de sa carrière — une alliée qu'il sait estimer à son prix. M. Chapleau a une femme politique, dans le bon sens du mot. Elle admire son mari, l'encourage, le conseille, l'avertit. Sans prétention, sans vanité, joignant l'affabilité à une rare distiction de manières, elle est digne d'être la meilleure moitié de l'un des hommes les plus remarquables que la province a produits

***

J'ai fait un portrait. Je n'ai pas apprécié les actes politiques de M. Chapleau. Chacun sait que j'ai plus d'une fois différé d'avis avec lui. Sur certains sujets nous sommes aux antipodes.

Après une violente polémique avec la *Minerve* à son sujet, nous nous rencontrons un bon jour sans échanger de salut " Ce n'est que le premier pas qui coûte : " nous fumes six mois à nous faire ainsi figure de bois.

Pendant la dernière session, je reçus une invitation à diner chez lui. Je l'acceptai.

Rendu dans son salon, il n'y avait pas à dire, il fallait briser la glace. Mon ami Champagne était au nombre des convives. « Sais-tu, lui dis-je, que Chapleau et moi nous ne nous parlons pas. Quand il entrera, présente-moi à lui comme si je ne l'avais jamais vu ni connu.»

Champagne promit.

Le premier ministre arriva et—coïncidence dont nous nous sommes fort amusé depuis—rencontrant M. Champagne : « Il y a six mois que Tarte et moi ne nous sommes pas salués, tire moi de là. »

Et le député des Deux Montagnes, venant à moi avec M. Chapleau, prononça les paroles sacramentelles : « M. le premier-ministre, permettez-moi de vous présenter M. Tarte. »

Un franc éclat de rire éclata parmi nos amis communs.

***

M. Chapleau—et c'est l'une de ses bonnes qualités—ne s'amuse pas à avoir de la rancune.

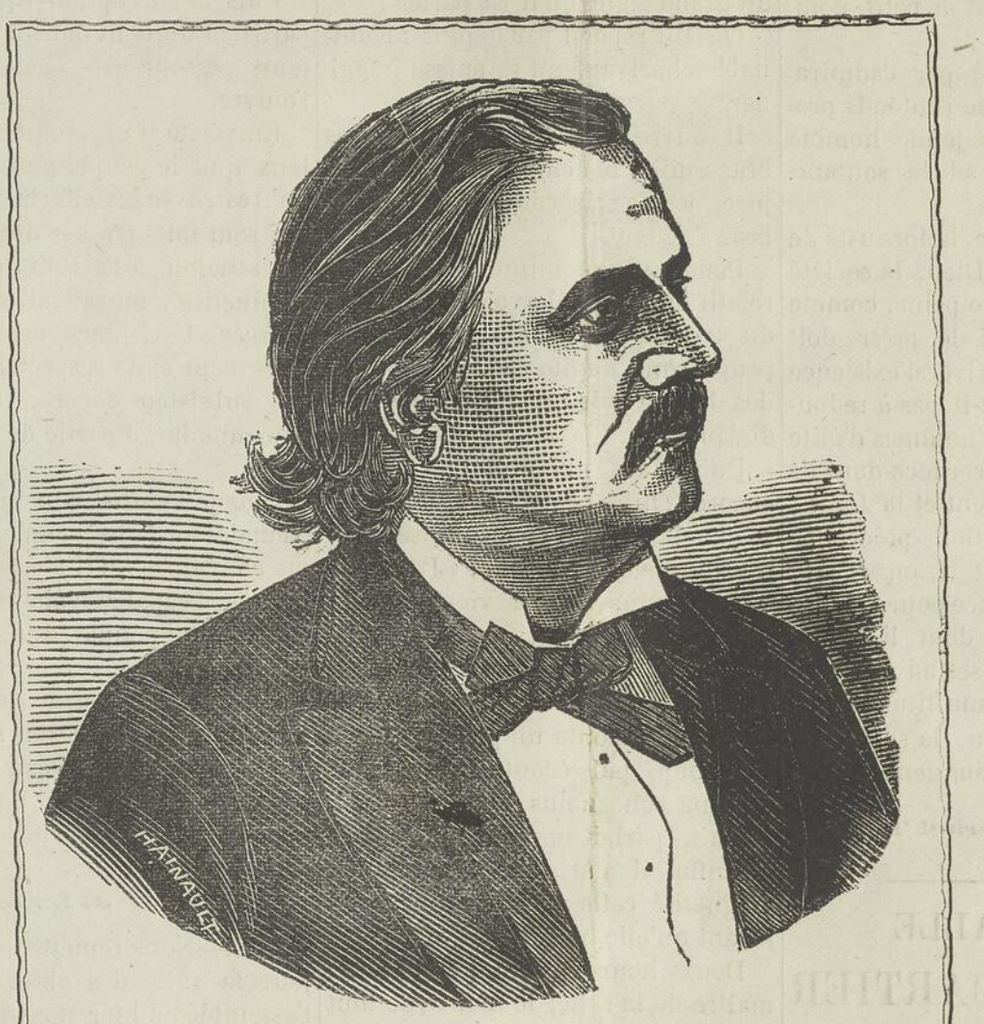
***

Il manquerait un trait important à la figure que je viens d'esquisser d'une manière bien imparfaite, si je ne faisais allusion aux convictions religieuses du premier ministre.

Il n'appartient pas à l'école ultramontaine : mais c'est un retien.

Il fait ses pâques.

J. ISRAEL TARTE.



L'HON. JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU,

Premier ministre de la province de Québec.

Grave question.

Le *Canadien* a signalé un article de la *République Française* dans lequel le journal gambettiste déclarait illicites les quêtes prescrites par Mgr Guibert, archevêque de Paris, pour le soutien des écoles catholiques libres.

Une polémique entre l'*Univers* et la *République Française* a donné l'occasion à cette dernière d'accentuer davantage sa position.

La quête extraordinaire du jour de la Toussaint, qui nous a amenés à soulever cette question, a été assez fructueuse pour l'Œuvre des écoles chrétiennes libres de M. Guibert. Dans les églises de Paris, elle a rapporté 17,000 francs, et elle a eu lieu par tout le diocèse. Le total des sommes recueillies par l'Œuvre s'élevait, au 8 de ce mois, au chiffre respectable de 963,380 francs. D'un autre côté, lorsque nous avons exprimé l'opinion qu'une partie des quêtes ne recevait point l'affectation officiellement déclarée et était employée à former une masse noire, nous ne nous trompions pas. Ainsi, il y a eu, cette année, des quêtes " pour le Jubilé " ; à quoi doivent-elles servir? Nous n'en savons rien, nous l'avouons humblement ; mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'une fraction des fonds encaissés à ce titre passe à l'Œuvre des écoles cléricales. Nous relevons, en effet, sur la cinquantième liste des quêtes et souscriptions afférentes à cette Œuvre, les mentions suivantes : " *Tiers du produit* des aumônes faites à l'occasion du Jubilé, 9,660 francs.—Paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, aumônes du Jubilé, 2,453 francs. "

Les écoles chrétiennes libres dirigées par des ignorantins et des religieuses sans brevet et le Jubilé, cela constitue-t-il ce que le décret organique sur les fabriques d'églises appelle " frais du culte " ou même ce qui est dénommé " besoins généraux du diocèse " dans l'avis de 1831, dont l'*Univers* a glorieusement cité quelques lignes? Voilà une question que l'administration des cultes jugera évidemment utile d'examiner.

Comme on le voit, l'organe du premier ministre de la France nie aux catholiques jusqu'au droit de donner leur argent pour les fins qu'ils choisissent. Car, enfin, ces quêtes faites pour les écoles chrétiennes, sont essentiellement libres : donne qui veut.

Et les aumônes du jubilé, cela regarde-t-il d'autres que ceux qui les font? Quelle loi d'équité et de sens commun peut empêcher un catholique de les appliquer à l'œuvre qu'il préfère?

Cependant, ce sont ces droits si simples, si incontestables, c'est cette liberté si certaine que l'on nie à nos coréligionnaires en France. Et cela dans le but avoué, publiquement poursuivi de déchristianiser ce malheureux pays.

Les coups des sectaires sont surtout dirigés sur le clergé, les communautés, sur l'enseignement. Il n'est pas d'avanies auxquelles ne soient en butte les membres de la hiérarchie catholique. Sans cesse dénoncés, traqués dans chacun de leurs actes, ils ne sont pas traités comme des citoyens paisibles et honorables, mais comme des hommes exerçant un métier infâme, comme des ennemis jurés de l'état, des conspirateurs.

Le but vers lequel tendent les sectaires est d'empêcher le recrutement du clergé, d'en éloigner les meilleurs sujets, pour en avoir ensuite plus facilement raison.

Le corps ecclésiastique se compose de mortels, qui malgré les grâces immenses dont ils ont le bénéfice, ne peuvent se dépouiller des sentiments de l'humaine nature. Un homme qui entre dans la vie religieuse a besoin d'un courage plus qu'ordinaire. N'oublions pas qu'il fait son sacrifice à l'âge où il ne connait du monde que les côtés les plus attrayants, à l'heure des illusions, des espérances.

Il renonce à tout ce qui fascine l'imagination et séduit le cœur : la renommée, les chaudes affections, l'amour qui commence à enflammer son âme, l'amour préface du bonheur de la famille, etc.

Voilà, certes, assez de sacrifices à faire pour que ce soit le petit nombre qui y consente.

Je me sens dominé par l'admiration chaque fois que j'entends prononcer le nom d'un jeune homme de vingt ans qui prend la soutane. Car j'ai eu vingt ans.

Et bien, si au dur holocauste de la nature, offert à Dieu, la société ajoute une espèce de peine, comme une dégradation : si le prêtre doit être un parias, privé d'existence civile, un ilote, n'est-il pas à redouter que beaucoup d'hommes d'élite ne s'éloignent du sacerdoce dont ils eussent été l'ornement et la force?

Cette grave question préoccupe vivement l'épiscopat français qui comprend l'importance pour l'Eglise d'avoir un clergé dont le talent puisse en imposer à ses adversaires, et exercer sur les multitudes l'influence que la vertu, la science et l'instruction ne manquent jamais d'acquérir.

J. Israel Tarte.

———oo———

A LA SALLE JACQUES-CARTIER

Considérant que, depuis le jour où j'ai pris la très bonne résolution de n'être plus qu'un journaliste, j'ai acquis le droit d'aller un peu partout où il se fait des choses passables, je me suis transporté hier soir, sur les huit heures, en la salle Jacques Cartier, à St-Roch de Québec : où étant, j'ai décliné mes titres, et demandé permission d'entendre les beaux discours promis par notre confrère de l'*Electeur*. Ayant été exaucé, je viens en causer avec les abonnés du *Canadien*

***

Il y avait foule, une vraie foule. En voyant ces grappes humaines pressées les unes contre les autres, j'ai pensé à cette soirée fameuse qui fut témoin de l'un des plus grands succès oratoires auxquels j'ai assisté.

C'était en 1877, pendant l'élection de M. Laurier qui, vaincu à Drummond et Arthabaska, demandait à Québec-Est de ratifier le choix que M. McKenzie venait de faire de lui comme membre de son cabinet.

Nous avions convoqué un meeting dans la salle Jacques-Cartier.

Thibeault, Charles Thibeault que tout le monde connait, devait convaincre la multitude qu'il était indispensable au salut du Canada que M. Laurier ne fût pas élu.

Cinq ou six mille personnes s'étaient rendues pour..... ne pas entendre Thibeault.

Dans la salle, au milieu, dans les coins, dans les galeries, à droite, à gauche, en avant, en arrière, on apercevait des bandes d'hommes organisées, payées, enivrées pour crier et étouffer la voix de l'orateur. Je vois la scène comme si elle s'était passée il y a deux heures.

Lui monte tranquillement sur l'estrade par une porte détournée—il n'aurait pu traverser la foule, assurément.

M. Angers essaie de parler : tumulte, sifflets, beuglements : la bête populaire était déchaînée et s'en donnait de son mieux.

D'autres tentèrent de l'apaiser, de lui faire entendre raison : peine perdues, elle mugissait, elle hurlait.

Au milieu de cet infernal tapage, Thibault s'en va se camper sur la dernière planche de l'estrade. Il fait un grand signe qu'il va parler !

On lui répond par le plus abominable charivari qui se puisse imaginer.

Il ouvre la bouche et étend les bras : mille bouches lui jettent l'injure, je ne sais combien de mille bras s'agitent.

Pendant une minute de calme relatif on entend la voix magnifique du tribun qui disait : « J'aime le peuple qui s'agite etc., etc. » Puis des huées, puis un vacarme étourdissant, etc.

Puis, dans une minute de répit encore, Thibault, la tête altière, l'air solennel put dire cette phrase dont je garantis l'exactitude : « J'aime la vague écumante qui vient frapper le rocher populaire, etc.... »

La pose, le ton, le geste, tout était superbe.

La foule écouta un peu, puis cria beaucoup, puis écouta encore, puis cria un peu moins dur. Thibault parlait, parlait toujours, jusqu'à ce qu'enfin il eût dompté, dominé, magnétisé cette masse accourue en jurant qu'elle ne l'entendrait pas !

Deux heures durant il fut le maître de la salle, le maître de tout ce monde.

Je vous dis que pareil triomphe ne s'obtient pas quotidiennement.

Je soutiens, moi, que Charles Thibeault est un artiste d'un rare talent. Que ceux qui le criblent de quolibets essaient d'en faire autant que lui.

Il y avait hier soir à la Salle Jacques Cartier des hommes éloquents : aucun d'eux n'a, je suppose, la prétention d'avoir été même une pâle imitation du Thibeault du onze novembre 1877.

***

M. Thibault assistait, hier soir, à l'assemblée.

***

Le prétexte de la réunion était d'exprimer à M. Langelier les sympathies du parti libéral. Le but réel était d'affirmer l'existence malgré la défaite, la détermination de continuer la lutte, en vue des élections fédérales qui approchent.

Au point de vue des idées de son parti M. Langelier mérite les éloges qui lui ont été faits, la démonstration à laquelle son nom a donné naissance. Il n'est pas un plus franc libéral que lui. Et c'est justement pour cela que nous l'avons toujours combattu—ce qui ne nous empêche pas de rendre hommage à son caractère d'homme privé. S'il a des principes détestables, il n'est pas à vendre : les dernières années ont prouvé qu'ils ne sont pas tous du plus pur métal dans le parti dont M. Langelier est l'un des chefs.

***

De tout ce qui a été dit je ne trouve de réellement bon que l'avis exprimé par M. Laurier : il faut régénérer l'opinion publique.

Régénérer l'opinion publique : Voilà une belle mission, une noble tâche qui n'est pas celle d'un parti plutôt que d'un autre, mais qu'il est du devoir de tous de poursuivre avec vigueur et persévérance.

Grand Dieu, régénère-t-on l'opinion avec notre système électoral, avec notre presse? Pendant les élections le peuple n'apprend rien de bon, ne voit que de tristes exemples, n'entend, règle générale, que des discours dont l'idée-mère est la calomnie, la diffamation.

Puis la corruption—que les deux partis pratiquent dans la mesure de leurs ressources—vient couronner l'œuvre.

En vérité il est étonnant, merveilleux que le peuple ne soit pas pire qu'il est, avec les efforts perssistants qui sont faits pour le dégrader.

J'attribue à l'action du clergé, à l'influence moralisatrice qu'il a exercée, l'existence des sentiments d'honneur et de respect de soi-même qui subsistent encore, Dieu merci, dans une large partie de notre population.

Plus je vieillis, plus j'acquiers la connaissance du peuple, et plus je me convaincs qu'il n'est pas d'autre influence capable d'élever le niveau moral du peuple que l'influence religieuse.

Est-ce par la presse que l'on veut moraliser la population? La presse dirigée comme elle l'est, non par les principes immuables de la vérité, mais par le fanatisme, l'esprit de parti à outrance?

J. Israel Tarte.

P. S.—Nous remettons à un autre jour la suite des observations que l'assemblée d'hier nous suggère.

———oo———

Démonstration conservatrice à Trois-Rivières.

UNE ASSEMBLEE 3,000 PERSONNES

VIF ENTHOUSIASME.

Les conservateurs du district des Trois-Rivières, célébraient hier avec beaucoup d'enthousiasme, la grande victoire conservatrice du deux décembre.

A deux heures et demie de l'après-midi, la vaste salle de l'hôtel-de-ville était littéralement remplie par un nombreux auditoire qui acclamait l'honorable premier ministre et ses collègues, les honorables MM. Ross et Loranger lorsqu'ils prirent place sur l'estrade.

Les députés dont les noms suivent étaient aussi sur l'estrade :

MM. Méthot, M. P., de Nicolet, Trudel, de Champlain, Beaubien, d'Hochelaga, Brousseau, de Portneuf, Robillard, de Berthier, Houde, de Nicolet, Desaulniers, de St-Maurice, Lavallée, de Joliette, Desjardins, de Montmorency.

M. Dumoulin, le digne député des Trois-Rivières, présidait l'assemblée.

M. J. P. Guillet, avocat, et président du club conservateur des Trois-Rivières, donna lecture d'une adresse à l'hon. premier ministre.

L'hon. M. Chapleau y répondit en termes éloquents.

Les honorables MM. Ross et Loranger prononcèrent ensuite de remarquables discours qui furent écoutés avec la plus grande attention, et très fréquemment applaudis.

M. Beaubien, M. Davidson, le candidat conservateur à Montréal-Centre, l'hon. M. Mailhot et M. L. G. Desjardins adressèrent ensuite successivement la parole avec beaucoup de succès.

M. Desjardins sut faire ressortir tout l'éclat de la glorieuse revanche que les conservateurs du district de Québec ont pris de leur défaite du premier de mai 1878.

Il souleva de bruyantes acclamations lorsqu'il montra le drapeau conservateur refoulé, il y a quatre ans, sur le cœur de ceux qui l'avaient défendu avec fidélité, flottant aujourd'hui avec gloire et avec honneur sur tous les comtés du district de Québec, à l'exception de quatre. Au premier mai 1878, s'est-il écrié, nous étions quatre contre seize dans le district de Québec, aujourd'hui, nous sommes seize contre quatre. Tous les districts de la province ont donc noblement fait leur devoir dans cette grande bataille suivie d'un si glorieux triomphe.

L'hon. M. Chapleau termina la séance par l'un des plus éloquents discours qu'il ait prononcés. Il n'a jamais eu plus d'ampleur dans le geste, plus de chaleur dans le débit et plus d'émouvantes vibrations dans la voix chez lui toujours si sympathique.

L'auditoire donna ensuite des hourras répétés pour Sa Majesté, les dames de Trois-Rivières, le gouvernement provincial, les orateurs qui avaient adressé la parole.

Au moins deux milles personnes accompagnèrent les honorables miuistres à la gare du chemin du Nord. Lorsque le convoi s'ébranla les ministres et leurs amis furent salués par de longs et enthousiastes applaudissements.

Cette démonstration s'est passé dans l'ordre le plus louable et fait beaucoup d'honneur à nos concitoyens des Trois-Rivières.

———oo———

Une lettre de Mgr Taschereau.

Pendant la dernière élection, l'un des candidats dans le comté de Nicolet, M. Dorais, avoua avoir autrefois fait partie des loges maçonniques. Il s'en est retiré depuis longtemps et fait ses devoirs religieux.

La question s'est présentée de savoir si les électeurs pouvaient voter pour lui en toute sureté de conscience.

Mgr l'Archevêque consulté à ce sujet a écrit la lettre suivante.

{ Archeveché de Québec
{ 1 décembre 1880.

M. Pierre Thibodeau,
Maire-Marguiller,
St-Grégoire.

Monsieur,

Dans votre lettre du 29 novembre dernier, vous me demandez :

1o. Si un homme qui s'est mis franc-maçon peut sortir de cette société ?

Réponse.—Non-seulement il le *peut*, mais il le *doit*. L'Eglise catholique ordonne à ceux qui ont commis cette faute de la réparer en renonçant à ces sociétés. Elle suppose donc que cela est possible. En niant la possibilité de cette demande, non-seulement on va contre la volonté de l'Eglise, mais aussi on met un obstacle sérieux à la conversion de ceux qui ont eu le tort de s'engager dans cette voie.

2o. Si un catholique peut voter en conscience pour un homme qui, après avoir été franc-maçon, s'est retiré de cette société et pratique ouvertement ses devoirs religieux !

Réponse.—Sans aucun doute il le peut.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-dévoué serviteur.

(Signé)
† E. A. Archeveque de Québec.

D'un autre côté M. le Grand-Vicaire Caron, administrateur du diocèse de Trois-Rivières, a exprimé des doutes sur la question de savoir si un catholique est justifiable de voter pour un homme qui a appartenu à la Franc-maçonnerie.

La lutte a Montmorency.

Veut-on un échantillon des moyens employés par les libéraux à Montmorency pour faire triompher leur candidat? Le voici. On a forgé des lettres au bas desquelles on a mis le nom de M. Antoine Pampalon, entrepreneur bien connu de Lévis, et on les a adressées à plusieurs des amis de ce monsieur. Dans ces lettres ainsi forgées, on disait que M. Pampalon était contre M. Desjardins et qu'il invitait ses amis à appuyer M. Langelier.

M. Pampalon, qui est électeur à Montmorency, et qui a été très favorable à M. Desjardins, a été tout surpris d'apprendre, lorsqu'il est descendu enregistrer son vote le 2 décembre, l'usage malhonnête et odieux que l'on avait fait de son nom. Il nous autorise à protester en son nom contre cette indignité.

———oo———

Remaniements.

Le département des chemins de fer va être réuni à celui des travaux publics : sir Hector Langevin gardera la direction des deux départements.

Sir Charles Tupper deviendra ministre de l'intérieur à la place de sir John, qui prendra la présidence du conseil.

Le département des affaires indiennes, administrées jusqu'ici par le département de l'intérieur, en sera séparé. Le nombre des ministres restera ainsi le même.

Par ces remaniements sir John aura moins de besogne et pourra prendre le repos nécessaire à son âge et à son état de santé.

———oo———

Revenus des Postes.

Depuis quelques années, le système postal s'est développé au Canada d'une manière prodigieuse. Les revenus ont augmenté considérablement, et les voies de communications postales ont suivi le même mouvement.

Voici un tableau qui nous fait connaître les revenus depuis la Confédération :

1867–8	$525,591
1868–9.....	535,315
1869–70.....	573,555
1870–1.....	612,630
1871–2.....	692,374
1872–3.....	833,657
1873–4.....	1,139,973
1874–5.....	1,155,332
1875–6.....	1,102,540
1876–7.....	1,114,945
1877–8.....	1,207,790
1878–9.....	1,172,418
1879–80.....	1,252,496

Ces chiffres n'ont pas besoin de plus amples commentaires.

———oo———

BANQUES.

Deux des banques de la Puissance sont à cette heure dans l'embarras, la banque d'Ontario et celle de l'Ile du Prince-Edouard. L'histoire de cette dernière est simple : le caissier, M. Brecken, a laissé le pays après avoir fait, sans le consentement des directeurs et hors de leur connaissance, des avances disproportionnées aux ressources de l'institution dont le capital est très-limité, $120,000. Les dépots dus par la banque sont de $360,000.

Les actionnaires de la banque d'Ontario ont fort malmené, à la dernière réunion, les directeurs qui, par un vote de 25 mille parts contre dix sept mille ont été invités à se retirer.

Les personnes qui connaissent l'état de la banque disent qu'avec de la prudence et de l'harmonie entre les actionnaires, elle peut reprendre son rang parmi nos institutions financières.

———oo———

TRANSVAAL.

Le gouvernement du Transvaal vient d'imposer sur les marchandises importées dans ce pays des droits tellement élevés qu'ils équivalent à une prohibition formelle. Cette mesure frappe grand nombre de maisons de commerce anglaises.

Le monopole des terrains aurifères a été aussi donné à un particulier, à la grande indignation de près d'un millier de mineurs anglais, qui y exécutaient des travaux rémunératifs, car le Transvaal abonde en mines d'or.

Il semble évident que la magnanimité de M. Gladstone pour les Boers ne les a guères touchés : les démarches qu'ils ont faites étant directement dirigées contre les anglais.

Les droits de l'Angleterre sur ce pays sont à peu près les mêmes que ceux qu'elle a sur le Canada. La Reine possède le droit de veto sur la législation.

———oo———

Nous regrettons que quelques-uns de nos confrères abusent, en le tronquant, d'un article de notre rédacteur-en-chef, intitulé : « Hier et aujourd'hui. »

Assurément, quand il a écrit « j'ai vu des paroisses entières réunies autour d'un baril de wiskey » il n'a pas voulu accuser le parti ministériel spécialement. Au contraire, il avait sous les yeux certaines paroisses du comté de Montmorency dans lesquelles les agents de M. Langelier ont enivré les électeurs de la manière la plus publique.

———oo———

Kamouraska.

Au moment de mettre sous presse nous recevons la dépêche suivante :

(Dépêche spécia'e.)

Scrutin dépouillé par l'honorable juge Taschereau, Gagnon, libéral, élu par une voix de majorité.

———oo———

POURSUITES.

On dit que M. Sénécal est sur le point d'intenter des poursuites pour libelle contre sept propriétaires de l'*Electeur*, comprenant les honorables MM. Joly, Ross, Langelier et Pelletier, et MM. Reid, W. D. Campbell et Plamondon.

———oo———

JUGEMENT CONFIRME.

AVIS AUX AUBERGISTES.

Le jugement, concernant la fermeture des auberges, le dimanche et depuis minuit jusqu'à 5 heures du matin chaque jour de la semaine, rendu par Son Honneur le recorder Déry, vient d'être confirmé unanimement par tous les juges de la cour d'appel. Ce jugement avait été confirmé auparavant par la cour supérieure, présidée par le juge en chef Meredith.

C'est une excellente décision à laquelle applaudissent tous citoyens de cette ville qui veulent la paix et la tranquillité.

Les aubergistes doivent s'attendre à ce que cette loi sera mise en force dans toute sa rigueur.

———oo———

M. Desjardins a Trois-Rivieres.

On lit dans le *Constitutionnel :*

L'hon. M. Mailhot, appelé par l'auditoire, a été fort heureux dans ses remarques et a présenté à l'assemblée M. Desjardins, le nouvel élu du comté de Montmorency. M. Desjardins parle bien et nous a fait hier un de ses meilleurs discours. Aussi l'assemblée ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

———oo———

A la Salle Jacques-Cartier.

Le parti libéral de Québec s'est réuni hier soir à la salle Jacques-Cartier pour présenter une adresse de sympathie à l'honorable M. Langelier, ancien député du comté de Portneuf.

Voici cette adresse :

A l'hon. François Langelier, avocat, Conseil de la Reine,

Monsieur,

Nous sommes réunis ce soir pour vous exprimer le sentiment de profond regret avec lequel nous avons appris la nouvelle de votre défaite aux dernières élections, et nous croyons représenter, non-seulement les vues du parti libéral, mais celles de tout homme intelligent, à quelque parti qu'il appartienne, lorsque nous déclarons que la province de Québec a fait une perte sérieuse, en perdant vos services à l'Assemblée Législative.

Nous ne déplorons pas votre défaite pour vous-même. Le temps que vous consacriez si généreusement au service de la Province, vous allez pouvoir l'employer avec profit et honneur dans l'exercice de la profession dont vous êtes l'un des plus brillants ornements, et votre conscience vous absout du reproche d'avoir volontairement abandonné la cause du peuple. C'est lui qui, dans un moment d'aveuglement, a refusé d'accepter les nouveaux sacrifices que vous étiez prêt à faire pour lui.

Le jour viendra, où les électeurs de la province de Québec, comprendront assez leur propre intérêt, pour ne pas se laisser aveugler par des préjugés, ni entraîner par les vaines déclamations, ni séduire par la corruption et alors, ils sauront apprécier à sa juste valeur, un homme comme vous. Alors, ils viendront d'eux-mêmes vous chercher, et, malgré leur ingratitude d'aujourd'hui, ils vous trouveront encore prêt à vous dévouer pour eux.

Ce n'est pas pour relever votre courage que nous venons ici, ce soir, nous savons que rien ne peut l'abattre. C'est plutôt pour relever le nôtre, en serrant nos rangs, en montrant que nous ne sommes pas abattus et que nous ne désespérons pas de l'avenir.

Personne, mieux que vous, ne saura apprécier la démonstration d'aujourd'hui. C'est la première fois qu'un homme public, dans notre province, reçoit un tel hommage, et que sa défaite devient un véritable triomphe. En vous honorant, nous honorons l'intégrité et le talent et nous encourageons nos hommes publics à marcher sur vos traces.

L'adresse a été lue par M. le docteur Dion, de St-Sauveur. Après la réponse à cette adresse, le président de l'assemblée, M. le conseiller Roy, annonça l'honorable M. Joly comme devant adresser la parole aux électeurs.

M. Joly remercia l'assemblée de cette grande démonstration organisée en l'honneur de M. Langelier et affirma positivement que lui et ses amis n'avaient jamais exprimé l'idée de donner leur démission comme représentants du peuple et qu'ils ne le feraient pas, parce que l'opposition était nécessaire pour veiller à la marche des affaires de la province. Il ajouta que l'opposition ferait son devoir, et a expliqué la défaite du parti libéral par la corruption exercée par les conservateurs.

L'hon. M. Laurier prit ensuite la parole. Il dit que l'opposition, quoique réduite à douze membres, était forte par la qualité, et qu'elle ferait tout en son pouvoir pour empêcher le gouvernement hapleau de gaspiller les deniers publics. Il a prétendu que le parti conservateur était sorti victorieux grâce à la corruption. Un journal de cette ville a écrit dernièrement que la corruption la plus effrénée a été exercée dans certains comtés. C'est le devoir du parti libéral de régénérer le sentiment public et de faire disparaître les abus de tout genre que l'on voit dans la province. Il a suggéré quelques réformes à opérer par le parti libéral pour changer l'état des choses actuel, entre autres faire comprendre au clergé qu'il n'a rien à redouter du parti libéral.

La voix du Grand Pontife vient de l'affirmer : que les deux partis au Canada sont aussi bons l'un que l'autre, et que par conséquent, un libéral en politique peut être un bon catholique. Certains journaux ont écrit que le clergé s'était abstenu dans cette dernière élection, et que néanmoins la victoire du parti conservateur était plus grande que jamais. C'est vrai, mais a-t-on oublié que ces idées prévalent depuis plus de vingt-cinq ans ; et peut-on espérer les faire disparaître dans trois semaines.

Après quelques mots sur l'administration Chapleau et sur le gérant du chemin de fer du Nord, il termine en remerciant l'assemblée de la grande marque d'estime qu'elle vient de témoigner à l'honorable M. Langelier et en disant que la démarche de ce soir démontre clairement que le verdict de la province de Québec n'est pas le même que celui du comté de Portneuf.

L'honorable M. Irvine succède à M. Laurier et dit quelques mots en français sur le devoir de l'opposition et sur le rôle qu'elle jouera à la prochaine session. Il parle ensuite en anglais et fait quelques remarques dans le même sens.

L'honorable M. D. Ross commence par donner une explication personnelle, en disant qu'il n'a pu se présenter dans le comté de Québec pour des raisons particulières, bien qu'il fût certain d'être élu par acclamation, parce que le sentiment public est encore libéral dans ce comté. Il parle ensuite du résultat général des élections, et prétend que le désastre n'est pas aussi grand qu'on le pense.

L'opposition ne se compose que de douze apôtres—sans Judas— ; mais la qualité supplée à la quantité. Après quelques autres considérations, il termine en faisant une sortie violente contre le comté de Portneuf, et en particulier contre la paroisse de St-Raymond.

MM. Charles Langelier, Rinfret dit Malouin, Choquet, Pacaud, Lemieux et Langelier, parlèrent quelques instants, et l'assemblée, qui était très nombreuse, se dispersa.

———oo———

Le Vatican et l'Angleterre.

Nous avons déjà mentionné la présence à Rome d'un délégué officieux du cabinet anglais. Nous trouvons dans la correspondance romaine du *Courrier de Bruxelles* les détails qui suivent :

« Le nouvel agent diplomatique envoyé à Rome, il y a dix jours, par le cabinet de Londres, M. le député Errington, a été déjà reçu trois fois par l'Eminent cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, et il a présenté à Son Eminence les lettres par lesquelles le ministre anglais des affaires étrangères l'accrédite auprès du St-Siége, en qualité d'agent officieux. Il résulte d'informations très sûres et précises que, dans l'importante détermination dont je parle, le gouvernement britannique a visé non-seulement à se concilier l'appui et l'influence du St Siége pour l'apaisement du conflt en Irlande, mais aussi à ne pas rester étranger à cette grande question romaine dont la gravité est accrue de jour en jour par les justifications fausses et inadmissibles du gouvernement italien. Les scandales de la nuit du 13 juillet et, plus encore, peut-être, la circulaire explicative du ministre Mancini ont révélé à tous la réelle situation du Souverain Pontife, en même temps que la valeur de certaines informations diplomatiques. Partant, rien de plus naturel que les puissances tiennent à être renseignées plus sérieusement et par des agents qui ont leur confiance sur un état de choses qui intéresse tous leurs sujets catholiques.

« Il est à remarquer en outre, dans le cas spécial dont il s'agit, que le député Errington est catholique et qu'il connaît déjà Rome, ou il a séjourné autrefois. Au Vatican et dans les cercles de la haute société romaine, il est justement estimé pour son tact exquis et la distinction de ses manières, autant que pour la loyauté de ses intentions et la droiture de ses sentiments Le choix du cabinet de St-James ne pouvait être mieux inspiré, et tout porte à croire que le gouvernement britannique sera amené ainsi à reprendre les relations officielles qu'il entretenait avec le Saint-Siége avant 1870.

———oo———

La mort du General Kilpatrick.

Le département d'Etat à Washington est informé par le consul américain à Valparaiso que le général Kilpatrick, ministre des Etats-Unis au Chili, est mort à Santiago, dimanche dernier.

« Né dans le New-Jersey en 1838, et sorti de l'école militaire de West Point en 1861, Judson Kilpatrick prit une part active et honorable à la guerre de sécession. Nommé lieutenant-colonel à la fin de l'année de sa sortie de l'école, et brigadier général de volontaire en mai 1863, il se distingue l'année suivante comme commandant de cavalerie pendant la marche de Sherman sur Savannah.

« Après la guerre, le général Kilpatrick fit de nombreuses conférences littéraires et politiques, et sa nomination de ministre au Chili était la récompense de ses services au parti républicain. On connaît la nature du différend qui s'est élevé tout dernièrement entre lui et le général Hurlbut, ministre au Pérou, au sujet de l'attitude des Etats-Unis dans l'Amérique du Sud. L'un était pour la neutralité, l'autre pour une intervention active contre le Chili, ostensiblement en faveur du Pérou, en réalité en faveur des Etats-Unis, cette puissance, suivant M. Hurlbut, étant naturellemeut appelée par sa position à priver le Chili, pour se les approprier à elle-même, des fruits de ses victoires contre le Pérou. Au point de vue de la moralité et du droit international, le général Kilpatrick avait incontestablement raison, mais il y a lieu de croire que le général Hurlbut n'avait pas tort au point de vue des instruction reçuess de son gouvernement. On sait, du reste, que deux commissaires viennent de partic pour Lima, afin de tâcher de faire comprendre au Pérou et au Chili quelle ligne politique les Etats-Unis se proposent d'adopter définitivement en ce qui les concerne. »

———oo———

Patton vs. les commissaires du Havre.

Cette cause dans laquelle la Demanderesse réclame une somme de $22,000 pour le droit de passage qu'elle prétend que la Commission du Havre lui a enlevé en creusant le bassin de radoub, près de sa propriété à Lévis, viendra aujourd'hui devant la commission des arbitres de la Puissance. Cette commission siégera aujourd'hui au bureau de la douane ; elle est composée de James Cowan, écr., de Galt, Ont., de Wm. Compton, ex-rédacteur du *Telegraph* d'Halifax, de l'hon. Isaac Buchanan, de Hamilton, Ont., et de Jos. Simard, N. P., de Montréal. Elle a pour secrétaire M. Chas. Thibault, de Montréal. Les arbitres arrivent de Goderich, Ont., ils se rendent à Halifax, N. S., pour entendre la cause de Wm. McBreith, contre le département des chemins de fer.

———oo———

On remarque h
chaque fois que l'h
l'occasion d'adress
manque pas
les princi

Le deux de décembre.

On n'a peut-être pas mesuré toute l'étendue de la défaite du parti libéral aux dernières élections de la province.

Dans plus de vingt divisions électorales, l'opposition n'a pas même pu trouver de candidats pour arborer son drapeau et défendre sa cause. Douze conservateurs étaient élus à l'unanimité, et nous aurions obtenu au moins vingt-deux élections par acclamation si, dans une dizaine de comtés, il n'y avait pas eu de luttes entre des conservateurs.

Incapables de présenter seulement un front de bataille dans un bon tiers de la province, il était facile de prévoir vers quelle déroute s'acheminaient les libéraux. Divisés entre eux, sans programme, sans idées, n'ayant pour armes que les vieilles rengaines qu'ils ont archi usées, ils étaient voués d'avance à l'annihilation dont ils ont été frappés par le bon sens populaire, le deux de décembre.

De députés vraiment libéraux, il y en aura à peine douze dans une chambre de soixante et cinq membres. Nous sommes revenus aux jours de 1867, alors que la faction libérale, réduite à sa plus simple expression, se blottissait dans un coin de la chambre, boudant le ministère mais prenant deux longues années avant de réunir assez de force et de courage pour oser se constituer en opposition régulière bien qu'impuissante.

Le parti libéral a richement mérité le châtiment qui l'a frappé. Comme il n'oublie et n'apprend rien, on ne peut pas croire qu'il devienne plus sage à l'avenir. On dirait que pour lui l'expérience est un vain mot, et qu'il va de catastrophe en catastrophe sans pouvoir tirer le moindre enseignement des grands événements qui se déroulent.

———oo———

L'élection de Montmorency.

L'*Electeur* est furieux de ce que nous avons fait connaître au public quelques-uns des moyens employés par les libéraux à Montmorency. Il nous répond par deux longues colonnes d'inventions aussi mensongères que ridicules. Nous pouvons affirmer que du côté des amis de M. Desjardins la loi a été scrupuleusement suivie, conformément aux fermes instructions données par le candidat lui-même. Que l'écrivain de l'*Electeur* mette son cerveau en travail pour imaginer des histoires qui n'ont pas l'ombre de bon sens, c'est son affaire. Le public n'en croira rien et rira de celui qui les met en circulation, voilà tout.

M. Antoine Pampalon, de Lévis, a constaté lui-même l'usage malhonnête que l'on avait fait de son nom, et c'est à sa demande que nous avons publié la protestation contenue dans les colonnes de notre édition de samedi.

Tout le comté sait quel parti est responsable des scènes déplorables dont Montmorency a été le théâtre dans les derniers jours de l'élection. Les négations de l'*Electeur* n'y peuvent rien changer.

L'organe rouge, fidèle à son triste passé, s'en prend à l'influence du [illegible] défaite de son candidat, [illegible]udace de dire que [illegible]» de M. Langelier [illegible]és par certains [illegible]on entière[illegible]mnia-

Nous ne prenons pas la peine de nous arrêter aux gros mots de l'*Electeur*. On peut bien laisser à ces vaincus dans le grand combat du deux de décembre la fiche de consolation de dire des injures, triste métier dont ils devraient pourtant être fatigués après de si écrasantes défaites depuis trente ans.

Quant à M. Valin, après les éclatants témoignages de confiance qu'il a reçus des électeurs de Montmorency, il n'a qu'à mépriser comme elles le méritent les attaques de l'écrivain de la feuille rouge de St. Roch.

———oo———

FINANCES FEDERALES,

La politique financière du gouvernement fédéral obtient tous les mois des résultats de plus en plus satisfaisants. Jamais dans notre pays le revenu public n'a été plus élastique et n'a été une preuve plus sûre et plus éclatante de la prospérité générale.

Comparé à celui de novembre 1880, le revenu des douanes en novembre dernier accuse une augmentation de $428,718.85, et celui de l'excise une augmentation de $51,119.17.

Pendant les cinq mois du premier de juillet au trente novembre dernier, les douanes et l'excise ont donné un rendement de $11,520,042.28, contre $9,739,918.73 pendant la période correspondante de 1880, soit de $1,780,123.55.

Les recettes du trafic de l'Intercolonial en octobre ont été de $182,785 : augmentation de $15,741 sur celles d'octobre 1880.

Pendant les quatre mois du premier de juillet au 31 octobre dernier, les recettes de l'Intercolonial, comparées à celles de la période correspondante de 1880, font ressortir une augmentation de $75,130. Voilà certes un résultat qui prouve de toute évidence la bonne administration de notre grand chemin de fer Intercolonial.

Si l'on en juge par les cinq premiers mois de l'année, le revenu public du Canada, pendant l'exercice en cours, atteindrait trente-quatre millions de piastres, et accuserait un excédant d'à peu près sept millions sur les dépenses.

———oo———

Comte de Nicolet.

M. Dorais, le candidat battu dans le comté de Nicolet, ayant demandé le décompte des bulletins, ce décompte lui a été accordé et a eu lieu samedi dernier. Le juge a donné plusieurs votes nouveaux à M. Houde, dont la majorité officielle a été portée à 23 voix, de 11 qu'elle était auparavant.

———oo———

M. Fortin élu a Montmagny.

Une dépêche de St-Thomas que nous recevons au moment de mettre sous presse, nous apprend que le dépouillement des bulletins par le juge donne une majorité de quatre voix à M. Fortin.

———oo———

Vente de Limites.

Les terres de la Couronne augmentent de valeur de jour en jour. Nous en avons une preuve dans la dernière vente qui a eu lieu mercredi dernier à Toronto. Plus de 1200 milles carrés ont été vendus, dans les districts de Muskoka et de Parry Sound, et le montant réalisé s'est élevé à la jolie somme de $717,176. Cette vente est la plus considérable qui ait eu lieu depuis l'année 1872, alors que l'honorable M. Scott était commissaire des terres de la couronne. Les prix, à cette époque, n'excédaient pas $200 du mille carré, et aujourd'hui, le gouvernement réalise $600. La mise à prix était fixée à $100 par mille et dans quelques minutes, elle s'élevait au chiffre que nous avons donné plus haut. Il est donc du devoir du gouvernement de veiller avec soin sur ces terres, qui sont une aussi grande source de revenus pour notre pays.

———oo———

Mgr Freppel a la tribune française.

Le télégraphe nous a annoncé il y a quelque temps que Mgr Freppel a éloquemment défendu les droits politiques du clergé. Voici les paroles prononcées par l'illustre prélat, l'une des gloires de l'Eglise catholique.

Je dis que le clergé a le droit de recommander aux fidèles, même du haut de la chaire, d'aller voter, de remplir leur devoir électoral, de ne pas s'abstenir (Interruptions à gauche) parce que s'abstenir constitue une négligence coupable et un manquement aux devoirs envers la patrie. (Applaudissements à droite.)

Je tenais à le dire du haut de cette tribune (Bruit à gauche), pour que tout le monde l'entende, parce que c'est là un devoir de morale sociale. (Interruptions à gauche.)

Le deuxième principe, c'est le droit du clergé d'exhorter les fidèles, même du haut de la chaire. (A gauche : Non ! non !), de remplir leur devoir d'électeurs conformément à leur conscience de chrétiens et de catholiques (Nouvelles interruptions à gauche), car, à mes yeux, la conscience humaine est une et indivisible. (Bruit.)

On ne divise pas la conscience en deux compartiments dans l'un desquels on mettrait la conscience du citoyen, en mettant dans l'autre la conscience du chrétien. Cela n'est pas possible, car la conscience est une et indivisible.

Tant que le clergé se renferme dans ces maximes de morale sociale sans en faire l'applications aux particuliers, ce que j'ai toujours blâmé et ce que je blâmerai toujours, le clergé est dans son droit, dans ses attributions, il reste à l'abri de tout reproche.

C'est là tout ce que je voulais dire. (Applaudissements à droite).

———oo———

PETITES NOTES.

RUMEURS.

Il est probable que la législature de Québec se réunira vers la mi-janvier.

* * *

On dit que l'honorable M. Ferrier résignerait comme conseiller législatif pour la division de Victoria, et que M. Cameron, député de Huntingdon, serait nommé à sa place.

Notre ami M. Davidson, ex-candidat dans Montréal Centre, serait élu comme député de Huntingdon, en remplacement de M. Cameron.

—(*La Minerve*).

* * *

Le *Star* et le *Free Press*, deux organes généralement bien informés et toujours dévoués à la cause libérale, répètent que l'honorable M. Mercier ne prendra pas son siége. Nous croyons savoir, de notre côté, qu'une députation est venue jeudi, de Saint-Hyacinthe, pour s'enquérir auprès de M. Mercier à ce sujet, et lui proposer, s'il voulait réellement se retirer, de résigner en faveur de M. Francois Langelier.—*La Minerve.*

* * *

Il est rumeur que la compagnie de Québec-Central aurait négocié son emprunt de trois millions, qu'elle avait placé, il y a quelque temps, sur le marché de Londres.

Les conditions sont que la compagnie devra remettre comme garantie, le subside provincial accordé au chemin de fer de Lévis et Kennebec et au Québec Central, au montant total d'environ $700,000.

On dit que la Banque Union s'est chargée de la transaction, et offre de fournir les $700,000 en attendant le règlement de la transaction.

C'est une assez bonne preuve que les affaires ne sont pas si mauvaises dans notre province.—*La Minerve.*

×

L'honorable M. Chapleau, accompagné de MM. Pâquet, Sénécal et Labelle, soot partis pour New York dans le magnifique char officiel qui vient d'être construit à Montréal et qui n'a pas son égal dans la confédération. Le but de leur voyage est, comme nous l'avons dit de faire des arrangements pour une ligne directe entre Chicago, Québec et Montréal.

×

Il est rumeur que M. Alonzo Wright, le député du comté d'Ottawa à la Chambre des Communes, sera bientôt nommé sénateur, et que l'hon. M. Church sera le candidat ministériel dans la division électorale d'Ottawa.

+

M. Tellier, le député de St. Hyacinthe à la Chambre des Communes, assistait a la démonstration conservatrice aux Trois-Rivières, mardi dernier.

———oo———

Une appréciation.

Sa Grandeur Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, vient d'adresser la lettre suivante à l'auteur des " Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX : "

Sherbrooke, 4 décembre 1881.

A M. C. E. ROULEAU,
Québec.

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt votre livre intitulé : " Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX, " que vous avez eu la bienveillance de m'adresser.

Votre livre nous fait aimer Rome, la grande merveille du monde, et admirer la glorieuse croisade des zouaves canadiens qui ont écrit à Rome et à Mentana la plus belle page de notre histoire.

Je vous félicite de votre travail que vous appelez modestement *un premier essai*, et qui je l'espère, est le prélude d'autres travaux historiques.

Avec mes félicitations, veuillez agréer mes remerciements et l'expression de mes sentiments dévoués en Notre Seigneur.

† ANTOINE, Ev., de Sherbrooke.

———oo———

Les Elections de vendredi a Quebec.

On lit dans le *Moniteur Acadien :*

Défaite des libéraux sur toute la ligne.

Les élections provinciales générales qui ont eu lieu à Québec vendredi dernier ont eu un résultat inattendu, et la défaite sanglante essuyée par les libéraux est presque sans parallèle dans les annales de la province. Le verdict populaire a acclamé la politique du cabinet Chapleau, politique qui a déjà eu de si beaux résultats.

L'opposition est tout simplement écrasée, anéantie. A part M. Joly, M. Mercier, M. Marchand, M. Irvine, et quelques constellations de neuvième ordre, tous les membres de la gauche ont été battus à plate couture. Trois-Rivières, que représentait M. Turcotte, a racheté son honneur en élisant M. Dumoulin. Les MM. Langelier, deux chefs rouges du district de Québec, sont restés sur le carreau.

Au nombre des élus nous remarquons avec plaisir notre confrère, M. Desjardins, du *Canadien*, qui a reconquis Montmorency au parti conservateur.

———oo———

UNE FÊTE DE FAMILLE.

Tous les ans, les propriétaires du *Canadien* ont la louable habitude de réunir à leur domicile tous les employés de leur journal—typographes et rédacteurs—afin de célébrer une petite fête aux huîtres. C'est une belle coutume, car elle est une preuve des bons rapports qui existent entre le patron et l'ouvrier, et sert à cimenter davantage, — si la chose est possible — l'amitié qui les unit.

Cette fête nous rapporte au bon vieux temps, où nos ancêtres se réunissaient chaque année pour manger le gâteau. Un soir, c'était chez Jacques, le lendemain, on courait chez Pierre, en un mot on finissait par visiter toute la paroisse, en formant un cortège de huit à dix traineaux remplis de gens qui savaient s'amuser. Au *Canadien*, nous faisons de même, à l'exception que, au lieu de parcourir toute la ville, nous nous assemblons toujours au même endroit, chez nos aimables propriétaires. On dit généralement : je vais aller là, et si je ne suis pas bien accueilli, je n'y retournerai plus. Vous pouvez juger de l'accueil que l'on nous fait en vous disant que cette fête se célèbre chaque année. Nous nous trouvons si bien sous le toit de MM. Demers que nous y passerions toute notre vie.

Nous avons dit en commençant, qu'il s'agissait tout simplement d'une petite fête aux huîtres. Mais quelle fête ! Si vous aviez vu comme les huitres disparaissaient de la surface de la table ! Véritablement, comme dirait un ancien représentant du peuple, elles étaient à plaindre. Point de merci, point de relâche. Et le feu roulant se continua pendant plus d'une heure. Outre les huîtres, la table était garnie de fruits et de vins délicieux qui subirent le même sort que leurs compagnes

Vinrent ensuite les santés qui, comme il arrive toujours, furent bues avec empressement, et les orateurs fortement applaudis. Les santés suivantes furent proposées :

1° Aux propriétaires du *Canadien* ; M. A. E. Demers a répondu avec beaucoup d'à-propos.

2° A M. L.G. Desjardins, rédacteur du *Canadien* et député de Montmorency.

La réponse de notre nouveau député fut accueillie par des applaudissements chaleureux.

3° A la rédaction, M. J. I. Tarte, fut chargé de répondre. Inutile d'ajouter que notre rédacteur en chef s'est acquitté de sa tâche avec l'habileté qu'on lui connaît. Les applaudissements ne lui ont pas été épargnés.

4° Aux typographes, MM. Laurencelle et A. Côté ont prouvé que, parmi les typographes, il existe des hommes qui savent aussi bien faire usage de la parole que des doigts.

5° A M. Demers, père. M. Ls. J. Demers a répondu en quelques mots très appropriés.

6° Aux dames, M. A. E. Demers a répondu.

D'autres discours furent aussi prononcés par MM. L. G. Desjardins, Cyr. H. Pelletier et C. E. Rouleau.

MM. F. Hamel et C. H. Pelletier, C. R., et le docteur Morin, assistaient à cette réunion de famille.

Nous nous séparâmes à une heure avancée de la soirée en répétant : « A l'année prochaine. »

RESULTAT DES ELECTIONS.

51 *CONSERVATEURS CONTRE* 15 *LIBÉRAUX ET INDÉPENDANTS.*

Elus par acclamation.

CONSERVATEURS.

Terrebonne.....Hon. Chapleau.
Sherbrooke ..... " Robertson.
Comté de Québec. " Garneau.
Hochelaga..... " Beaubien.
Laval..... " Loranger.
Gaspé ..... " Flynn.
Beauce.....M. Blanchet.
Champlain.....M. Trudel.
Jacques-Cartier....M. Lecavalier.
L'Assomption .....M. Marion.
Témiscouata.....M. Deschêne.
Vaudreuil .....M. Lalonde.

12

LIBÉRAUX.

Lotbinière.....Hon. Joly.
St-Hyacinthe..... " Mercier.
St Jean ..... " Marchand.
Québec-Est.....M. Shehyn *
Huntingdon.....M. Cameron.

5

NOMS DES DEPUTÉS ÉLUS.

CONSERVATEURS.

Argenteuil.....Owens 175
Bagot .....Casavant 166
Beauharnois...Bergevin 600
Bellechasse...Faucher de St-Maurice 30
Berthier .....Robillard 200
Bonaventure ..Riopel 680
Brome.....Lynch 16
Chambly.....Martel 149
Charlevoix....Gauthier 350
Chicoutimi....
Compton.....Sawyer 196
Deux - Montagnes.....Champagne 257
Dorchester....Audet 244
Joliette .....Lavallée 80
Laprairie .....Charlebois
Lévis.....Pâquet 64
L'Islet.....Marcotte 268
Maskinongé ...Caron 623
Missisquoi....Spencer * 400
Montcalm.....Richard 200
Montmagny ...Fortin 4
Montmorency .Desjardins 34
Montréal-Est ..Taillon 750
Napierville....Paradis 160
Nicolet.....Houde 23
Ottawa.....Duhamel 620
Pontiac .....Bryson 393
Portneuf .....Brousseau 255
Québec-Ouest..Carbray 91
Richelieu .... Leduc 212
Rich. & Wolfe..Picard 380
Rimouski .....Asselin 67
Rouville .....Poulin 97
St-Maurice ....Desaulniers 102
Shefford .....Frégeau 80
Stanstead .....Thornton 254
Soulanges.....Duckett 75
Trois-Rivières .Dumoulin 45
Yamaska.....Wurtele 236

38

LIBÉRAUX.

Chateauguay ..Laberge 200
Drummond et Arthabaska.Watts 33
Iberville .....Demers 200
Kamouraska...Gagnon 1
Mégantic.....Irvine 470
Mont.-Centre..Stephens * 98
Mont.-Ouest...McShane 92
Québec-Centre.Rinfret 122
Verchères ....Bernard 20

10

Conservateurs,	51
Libéraux,	15
Majorité conservatrice,	36

* Indépendants.

COMTE D'IBERVILLE.

	Charland.	Demers.
St-Sébastien.....	47	125
Henriville.....	19	127
St-Alexandre.....	55	147
Ste-Brigide	46	113
St-Grégoire.....	27	124
St-Athanase.....	65	92
Iberville	73	106
	332	834
		332
Majorité pour M. Demers.....		502

BELLECHASSE.

	Boutin	Faucher
Saint-Michel, No 1.....	51	74
do No 2.....	80	18
Beaumont	104	9
Saint-Valier No 1.....	56	27
do No 2.....	71	12
Saint-Raphaël No 1.....	75	30
do No 2.....	67	25
do No 3.....	48	9
Armagh.....	58	56
Mailloux.....	52	42
Saint-Magloire.....	22	56
Buckland No 1.....	1	40
No 2.....	24	91
Saint-Lazare No 1.....	33	96
No 2.....	27	84
Saint-Gervais No 1.....	49	110
do No 2.....	10	133
Saint-Charles No 1.....	84	68
do No 2.....	50	12
	962	992
		962
Majorité pour M. Faucher.		30

MEGANTIC.

Etat officiel.

	Hemming	Irvine
Inverness.....	72	207
Inverness Ouest.....	22	62
Nelson.....	46	80
Somerset Nord.....	75	84
" Sud	67	113
Plessisville.....	50	48
Halifax-Nord.....	95	118
Halifax-Sud.....	153	106
Irlande-Sud.....	57	69
Irlande-Nord	49	33
Leeds.....	59	243
Thetford.....	41	67
	786	1,230
		786
Majorité pour Irvine.		444

Certifié correct,
J. B. ROUSSEAU.

CHAMBLY.

	Martel	Préfontaine
Municipalité Saint-Lambert.....	28	43
Paroisse Longueuil 1ère division.....	28	35
Paroisse Longueuil 2ème division...	32	31
Ville Longueuil 1ère division	36	38
Ville Longueuil 2e division	25	38
Ville Longueuil 3e division	55	43
Ville Longueuil 4e division	35	48
Paroisse Boucherville, 1ère division	22	52
Paroisse Boucherville, 2e division..	68	12
Village Boucherville.....	57	36
Paroisse Saint-Bruno, 1ère division.	65	15
Paroisse Saint-Bruno, 2e division....	16	21
Paroisse Saint-Basile le Grand.....	40	49
Saint-Joseph Chambly, 1ère division.	19	43
Saint-Joseph Chambly, 2ème division.	60	24
Ville Bassin Chambly.....	57	27
Ville canton Chambly	41	73
Paroisse Saint-Hubert	96	43
Total.....	780	671
	671	
Majorité pour Martel	109	
		780
Nombre total des votes.....		1451

LEVIS.

	Pâquet.	Belleau.	Pâquet.	Belleau.
Ville de Lévis.....	536	422	114	
Village Lauzon.....	152	157		5
Bienville.....	44	72		28
St-David de l'Aube Rivière.....	70	20	50	
St-Télesphore	12	11	1	
Notre-Dame de la Victoire.....	66	64	2	
St-Joseph de Lévis...	53	97		44
St-Romuald.....	165	151	14	
St-Henri	69	208		139
St-Nicolas.....	198	52	146	
St-Jean Chrysostôme.	57	115		58
St-Lambert.....	77	93		16
St-Etienne	48	26	22	
			349	290
			290	
Majorité pour M. Pâquet.			59	

OTTAWA.

	Majorités. Duhamel.	Devlin.
Aylmer.....		2
Township de Hull.		36
No. 1, chemin d'Aylmer....		29
" 2, Ironsides.....	46	
" 3, Chelsey.....		22
Chelsey en bas.....	22	
Cantley		4
Ecole Simmond.....		49
Ville de Hull:	70	
Poll No. 1.....		17
" 2.....		
" 3.....		28
" 4.....		8
" 5.....	4	
" 6.....	28	
" 7.....	16	
" 8.....	16	
" 9.....	9	
" 10.....	37	
" 11.....	13	
Pointe Gatineau.....	75	
Templeton		27
Village de Buckingham.....		33
Township de Buckingham.		38
Lochaber.....		44
Papineauville.....		38
Lowe	84	
Hincks	25	
Northfield	32	
Egan, Kensington et Aumond	164	
Wakefield		6
Wright.....	115	
Montebello	17	
Aylwin	51	
Masham.....		43
Mulgrave et Derry.....	3	
St-Malachie		11
Bouchette	58	
Cameron.....	40	
Eardley.....	45	
St-André Ripon et Hartwell	125	
L'Ange-Gardien	45	
Thurso et township		55
	949	330
Majorité pour M. Duhamel.	619	

L'ISLET.

	Marcotte.	Dupuis.
Islet, Poll No 1.....	26	116
" " 2.....	87	56
St-Eugène No 1.....	34	35
" " 2.....	31	10
St-Cyrille.....	91	18
St-Jean P. S. No 1....	91	23
" " 2....	108	12
St-Aubert No 1.....	65	6
" " 2.....	64	12
" " 3.....	14	9
St-Roch No 1.....	46	74
" " 2.....	24	32
Ste-Louise No 1.....	32	63
" " 2.....	36	27
Elgin No 1.....	31	29
" " 2.....	51	41
	831	563
	563	
Maj. pour M. Marcotte.	268	

SHEFFORD.

	DeGrosbois.	Fregeau.
Waterloo.....	146	65
Shefford	276	119
Village Granby....	74	58
Canton Granby....	186	120
Ste-Cécile de Milton.	36	113
St-Valérien.....	40	129
Roxton Falls	66	34
St-Prudentienne....	83	70
Roxton.....	100	136
Ely Nord.....	77	54
Ely Sud.....	23	85
Stukeley Nord.....	20	254
Stukeley Sud.....	68	52
	1,195	1,239
	1,239	
Maj. pour M. Frégeau.	94	

RICHMOND & WOLFE.

	Picard	Greenshields
Shipton et Danville.	82	299
Cleveland	97	124
Richmond	68	62
Brompton	73	41
Melbourne village....	16	12
" canton...	64	109
Stoke.....	56	2
Windsor.....	41	43
" Mills.....	42	27
St-George, Windsor.	130	2

COMTÉ DE WOLFE.

	Picard	Greenshields
Wolfestown.....	109	17
Ham-Sud.....	24	17
" Nord.....	85	27
St-Camille	52	25
Wotton.....	211	15
St-Adrien.....	39	5
St-Fortunat	66	4
Weedon	105	33
Garthby	49	1
Stratford	28	15
Dudswell.....	66	57
	1503	937
	937	
Maj. pour M. Picard.	566	

Drummond & Arthabaska.

	Préfontaine	Watts
Arthabaskaville.....	40	46
St-Christophe.....	17	85
St-Louis de Brandford.....	25	38
Princeville.....	36	27
Stanfold.....	66	162
St-Norbert.....	39	46
Chester Nord.....	34	32
do Est.....	100	40
do Ouest.....	96	65
Chénier.....	108	64
Tingwick.....	56	87
Warwick village.....	59	21
do Canton.....	104	23
St-Albert.....	52	10
Ste-Clothilde.....	57	7
St-Valère de Bulstrode.....	49	36
Victoriaville.....	79	30
	1017	819

DRUMMOND.

Drummondville.....		16	51
Grantham.....		35	43
St-Germain.....		77	183
St-Eugène.....		19	48
St-Cyrille.....		67	75
Wickham.....		12	43
do Ouest.....		45	24
L'Avenir.....		68	154
Durham.....		42	40
do Sud.....		66	121
Kingsey		120	92
do Falls.....		68	58
		635	932
Arthabaska.....		1017	819
		1652	1751
			1652
Majorité pour Watts			99

BEAUHARNOIS.

		Bergevin.	DeBoucherville	Majorités.
Beauharnois (ville),	No. 1...	36	20	16
	2...	56	49	7
St-Clément (par.)	No. 1...	63	24	39
	2...	75	33	42
St-Etienne,	No. 1...	72	33	39
St-Louis,	No. 1...	41	31	10
	2...	72	22	50
	3...	11	3	8
St-Stanislas,	No. 1...	51	17	34
	2...	9	0	9
Ste-Cécile.....		55	7	48
Valleyfield,	No. 1...	64	27	37
	2...	117	8	109
	3...	26	14	12
	4...	66	17	49
St-Timothé,	No. 1...	49	16	33
	2...	112	19	93
		975	340	635

ROUVILLE.

	Bouthillier.	Poulin.
Ste-Marie.....	59	194
Ste-Angèle	17	150
St-Césaire	283	133
Ange-Gardien	104	101
St-Paul	88	53
St-Jean-Baptiste.....	55	94
St-Hilaire	102	21
St-Mathias	30	29
Richelieu.....	19	72
	757	847
		757
Majorité pour M. Poulin.....		90

SAINT-MAURICE.

Majorité.

	Désaulniers.	Remington.
Yamachiche.....	145	
Pointe du Lac,...	97	
Shawenegan.....	21	
Par. de.. Trois-Rivières..	38	
Saint-Etienne....		119
Saint-Elie.....		49
Saint-Sévère.....		17
Saint-Barnabé....		5
Total.....	301	190

Majorité pour M. Desaulniers : 111 voix.

TROIS-RIVIÈRES.

No.	Dumoulin.	Turcotte.
1	45	58
2	65	50
3	52	38
4	69	66
5	53	34
6	40	44
7	25	43
8	42	57
9	52	11
Total.....	452	401
Majorité.....	51	

MONTRÉAL-EST.

TAILLON ÉLU.

	Cons. 1878.	Cons. 1881.	Lib. 878.	Lib. 188
Q. Ste-Marie...	1,595	924	1,195	66
Q. St-Jacques..	1,553	1,304	1,338	83
Q. St-Louis....	768	726	1,261	72
Total	3,916	2,954	3,794	2,22
Maj. Cons.....	1878 .. 122			
"	1881 .. 725			

MONTRÉAL-CENTRE.

STEPHENS ÉLU.

	Cons. 1878.	Cons. 1881.	Lib. 1878.	Lib. 188
Q. Ouest.....	336	240	460	3
Q. Centre.....	240	265	287	2
Q. Est	270	251	261	1
Total.....	836	756	1,008	
Maj. Libéral.....	1878 .. 171			
"	1881 .. 98			

BERTHIER.

BERTHIER (Ville.)

	Pelland.	Robillar
No. 1	33	51
2	24	56
BERTHIER (Paroisse)		
3	10	69
4	37	36
5	43	37
ST. CUTHBERT.		
6	49	35
7	47	18
8	75	19
9	65	20
ST. BARTHELEMI.		
10	89	67
11	53	86
ISLE DU PADS.		
12	35	5
13	62	24
LANORAIE.		
14	2	74
15	11	70
16	6	62
LAVALTRIE.		
17	9	79
18	24	21
ST. NORBERT.		
19	72	57
20	10	16
ST. GABRIEL DE BRANDON.		
21	63	60
22	35	29
23	36	19
ST. DAMIEN.		
24	23	76
	913	1077
Majorité pour Robillard.....		164

BROME.

	Lynch.	War
Brome.....	223	3
Sutton.....	315	2
Potton.....	159	1
Bolton Est.....	165	1
Bolton Ouest.....	67	96
Farnham Est.....	168	107
	1,097	1,081
	1,081	
Majorité pour M. Lynch..	16	

YAMASKA

	Wurtele	Gl
La Baie du Febvre.....	153	
St-Zéphirin de Courval...	193	
St-Thomas de Pierreville.	194	
St-François du Lac.....	131	
St-Pie de Guire.....	77	
St-Bonaventure d'Apton.	56	
St-Guillaume d'Upton....	122	164
St-David de Guire.....	216	
St-Michel d'Yamaska....	32	258
	1215	99
	969	
Maj. pour Wurtele.....	246	

NAPIERRIVILLE.

	Majorités Paradis	Dr. Lafontain
St-Rémi	20	...
St-Michel	133	...
Sherrington	28	...
Napierville.....	74	...
St-Edouard.....	...	93
	255	93
Maj. de M. Paradis.	162	

M. DE MUN.

J'indique tout d'abord aux intéressés deux articles qui ont été écrits en réponse à mon étude de mercredi dernier : *La grande Razzia*—de fonctionnaires.

1°.—M. Charles Bigot, du *XIXe Siècle*, journal officieux, dans le numéro du 11 novembre, écrit entr'autres choses bonnes à retenir : « Non seulement la République n'a pas été trop sévère, mais elle ne l'a pas été assez. »

2°.—Le numéro, même date, de la *République française*, maintenant journal officiel, contient à la première page un article plus calme et beaucoup plus habile.

La *République française*, ayant le secret des dieux, est naturellement Sibylline. Tout l'article est à lire. Visant l'anecdote, que j'ai racontée, d'un percepteur révoqué malgré la recommandation de M. Clémenceau, parce que le préfet considérait M. Clémenceau comme ennemi du gouvernement,—la solennelle *République française* s'étonne de mon étonnement. Or, M. Clémenceau est certes un bon républicain. Donc, il s'agit, pour les fonctionnaires d'aujourd'hui, non pas d'être fidèles à la République..... mais d'être fidèles à M. Gambetta, président du conseil. Le républicanisme est aujourd'hui remplacé par le gambettisme.

***

En dehors des principes d'ordre supérieur que j'aime à confesser, portraitiste, je ne suis qu'un dessinateur cherchant la ressemblance. Cela me permet d'aller de M. Henri Rochefort au comte de Mun. Le lecteur cherche moins mon opinion sur les gens—que des éléments nécessaires à son appréciation personnelle. Le portrait du comte de Mun m'était évidemment indiqué par la double situation que lui ont faite aujourd'hui et l'adoption expresse de Mgr. le comte de Chambord, et le choix des députés légitimistes le nommant leur porte-parole. Le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia reste, d'ailleurs, le chef du groupe.

Le comte de Mun n'a que quarante ans. Il a déjà derrière lui une grande œuvre, s'il n'a pas un long passé. Son père, le marquis de Mun, esprit très vif et artistique, a écrit : *un Château pendant la guerre de* 1870. Sa mère, née de la Ferronnays, est fille de l'ancien ministre des affaires étrangères. Elle est l'*Eugénie* du deuxième volume de ce livre si puissamment féminin : *Le récit d'une Sœur*. Les trois demi-sœurs de M. de Mun ont, toutes, de hautes facultés d'artistes. L'aînée, la duchesse d'Ursel, a exposé au Salon, sous un pseudonyme, des tableaux très remarqués. M. Albert de Mun, a au plus haut degré, quoique penseur austère, le tourment de l'Art. Je le signale tout d'abord, comme un des orateurs de notre temps, qui ont le plus d'amour ou de respect—c'est tout un—pour la Forme.

M. Albert de Mun n'avait pas deux ans quand il perdit sa mère. Son caractère, fort gai au premier âge, se refroidit vers la vingtième année. C'est là une action réflexe qui caractérise d'ordinaire ceux qui ont perdu leur mère ! Le vieux précepteur de son père, qui fut son éducateur, n'a pas dû diminuer cette froideur progressive. Vraiment un oiseau trop gai ne pouvait être élevé dans cette grande cage, le château de Lumigny, dont l'angle énorme se détache sur un horizon plat de la Brie. On y voit, entre autres choses, une immense salle à manger dont la tapisserie est plaquée de deux mille têtes de renards, peintes à la main. La légende du lieu raconte que le peintre, après avoir terminé la deux-millième tête de renard—est devenu fou !

A quinze ans, Albert de Mun entre à Versailles, dans l'institution préparatoire *Pâris*. Je ne comprends donc point pourquoi on écrit aujourd'hui, partout, que le comte de Mun est un élève des Jésuites. Le défaut de son précepteur n'était pas d'être Jésuite—mais d'être vieux !

***

M. de Mun entre à l'école de Saint-Cyr. Puis, c'est l'Algérie, au 3e chasseurs d'Afrique.

Il épouse, en 1867, Mlle d'Andiau. Il avait été, de très bonne heure, mi-orphelin, et il devient mari et père de non moins bonne heure. De là cette gravité qui éloignait parfois—mais qui retenait toujours ceux qui ne s'étaient pas éloignés. En définitive, prime vie claire et non prime vie noire, comme chez tant d'hommes dont j'ai fait ici le portrait.

Peu de sévères chagrins—hormis celui qui lui fut causé par la perte d'un enfant..... Seulement des douleurs patriotiques ! Ce trait est commun à bien des officiers de notre temps.

Leurs figures se détachent avec celle de M. de Mun, sur le même fond de tableau.

Voici Metz. Voici Saint-Privat, cette radieuse illusion de la victoire, dernier reflet d'un grand soleil couché. Le maréchal Canrobert m'a raconté Saint-Privat avec une magnifique éloquence, et j'ai relaté ici même sa narration. Voici la croix de la Légion d'honneur—une des dernières qui aient été données là-bas. Voici la défaite—les longues files de prisonniers — les lourdes heures de captivité.

Enfin, c'est de nouveau la France —mais la France sanglante. La Commune ! Versailles ! l'entrée dans Paris—en qualité d'officier d'ordonnance du général de Ladmirault.

Raconter Albert de Mun, c'est vous raconter tous,—officiers de notre génération sombre !

C'est alors que la vie d'Albert de Mun se particularise. Une nuit, dans le Paris qui flambe... à côté des magasins de la Villette en feu, on voit un officier lire tranquillement un livre. C'est le capitaine de Mun qui lit l'*Ecclesiaste*—à la clarté de ce sinistre candélabre !

Aussi bien M. de Mun a-t-il raconté avec une poignante émotion son passage dans les rues sanglantes de Belleville : « la Révolution était là toute nue.... et on se demandait quel était le plus triste de ce peuple en révolte ou de cette société qui s'attirait de telles fureurs, et qui n'avait, pour y répondre, qu'une sanglante répression. »

Phrase étonnante de haute philosophie brutale ! De là toute une métaphysique militaire qui cherche l'origine de nos désastres dans des causes morales.

De là tout un système chrétien de rapprochement des classes dirigeantes vers les classes ouvrières.

De là cette idée énorme des cercles ouvriers—dont M. de Mun fut le principal organisateur. Un humble prêtre, plus connu de Dieu que des hommes, l'avait, le premier, mise en pratique à Vaurigard.

De là cette œuvre immense qui représente la société religieuse, épuisée et couverte de sueur—aussi exactement que le mouchoir blanc de la femme juive reproduisit le visage du Christ !

***

Albert de Mun l'a rappelé dans un de ses écrits : « Le *Figaro* a été le journal qui lui donna le premier et le plus efficace coup d'épaule. »

Un jour, j'ai suivi la foule dans la basilique de Notre-Dame—sans savoir à quelle fête appelaient les cloches.. Tout un peuple d'ouvriers endimanchée tournait sous les arceaux—dans une vaste procession. En tête, marchaient deux jeunes hommes de grande mine, chantant, comme les autres, je ne sais quel cantique puissamment rythmé. Ces deux hommes se ressemblaient comme deux frères. En effet, c'étaient les deux frères de Mun.

Trop profane, je ne comprenais pas—mais je sentais vaguement l'approche d'une grande idée. J'éprouvais l'émotion indéfinissable que donne la grande nuit sur la grande mer. C'était pour moi un profond mystère dans la profonde basilique !

Depuis, j'ai mieux compris. Plus tard, on m'a emmené écouter l'orateur de ces réunions populaires Tout d'abord, la voix de M. de Mun me frappa par son charme. La foule était considérable—rassemblée par cette voix, comme des grappes d'abeilles réunies par l'airain sonore dont parle Virgile !

L'orateur prononça plusieurs fois le mot fatidique de l'œuvre : « la contre-révolution. » Il débuta froidement, mais dans une forme élégante et châtiée. Le peuple semblait être séduit par cette belle forme. Aurait-il donc encore le sang de son ancêtre, le peuple romain fils du peuple grec, ce grand artiste ?

Le discours allait s'embellissant de plus en plus sous la chaleur progressive—comme un chalet enfoui par la neige, que le soleil déblaie peu à peu. Alors, l'orateur, puissamment sympathique, fut en communion électrique avec la foule. S'il lui avait dit : « descends dans la rue... », elle eût obéi. Il ne lui demanda qu'un *Ave, Maria*.

Contre-Révolution—c'est-à-dire lutte pour la Foi, contre cette Révolution contemporaine qui est plus criminelle que la Révolution de 1783 Celle-ci voulait tuer le corps — celle-là veut tuer les âmes. Le grand Robespierre voulait tuer la vie — le petit Paul Bert de l'instruction publique voudra tuer l'Eternité !

Je rappelle qu'ici j'ai souvent dit que notre grand parti social devait prendre le peuple à la Révolution — mais par les intérêts matériels. M. de Mun va plus haut — il veut prendre le peuple à la Révolution, par les intérêts purement spirituels.

***

En 1875, M. Albert de Mun donne sa démission d'officier. Il parcourt toute la France. Sa renommée d'orateur grandit. Deux fois nommé député, il est deux fois invalidé. On dirait que la Révolution a peur de cette contre-révolution. Je ne parlerai point des luttes intestines du parti royaliste. J'ai fait le portrait du comte de Falloax, le grand orateur —j'aurai fait tout à l'heure celui du comte de Mun. La question est seulement de les avoir faits ressemblants.

Le comte de Mun prononce à Vannes, le 3 mars, un discours qui a le plus grand retentissement et soulève les plus irritantes contradictions. Tout se tait aussitôt. En effet, le comte de Chambord a parlé. Dans sa lettre autographe du 20 mars, datée de Goritz, il donne au comte de Mun son entière et absolue approbation. La lettre autographe avait été envoyée par un courrier au duc de Blacas qui, aussitôt, en fit part à M de Mun, après l'avoir averti qu'il en remettait la copie, à l'instant même, à M. Mayol de Luppé, pour l'imprimer dans l'*Union*. Ce document avait donc toute la solennité désirable.

Que serait-ce si on savait toute la vérité ? Au mois de novembre précédent, le comte de Mun était allé à Frohsdorff. Il y avait passé près de quinze jours. Souvent, le matin, il accompagnait seul, le comte de Chambord. Quant à moi—et c'est une opinion purement personnelle —je crois que M. de Mun ne faisait que répéter à Vannes les pensées de Mgr le comte de Chambord, écoutées à Frohsdorff.

***

Aujourd'hui, il est le porte-parole de la droite royaliste, comme il a été le porte-parole du comte de Chambord.

M. Paul de Cassagnac me semble être l'éloquent chef du parti bonapartiste.

J'ai assisté à cette dernière séance, désormais fameuse, où M. de Mun a parlé. Je regrette que la France n'ait pas vu voter l'énorme centre. Après dix votes successifs et souvent contradictoires par mains levées— les hommes du centre étaient tellement ahuris que les bras de plusieurs d'entre eux votaient l'un contre l'autre !... la lumière rouge éclaira tout à coup ce spectacle....

En haut, derrière le président, sur l'escalier de l'*Ecole d'Athènes*, de Raphaël, Diogène avait l'air de chercher toujours et vainement — un homme !

***

M. Jules Ferry s'était défendu avec une habileté de métier. Evidemment il a fait des progrès. On pourrait désormais le prendre comme modèle, à tant la séance, dans les conférences de jeunes avocats. M. Gambetta et M. Brisson avaient paru ce qu'ils sont—deux fortunes adverses. Telles deux grandes cantatrices, qui se détestent, sont obligées, par leur rôle, de s'embrasser sur la scène ! Ah ! temps de décadence, *où tout est comique, même la vérité*, selon la parole de Petrone. Voyez M. Amagat ! Ne disait il pas vrai—l'autre jour ? Et pourtant....

M. Albert de Mun apparaît à la tribune. Dans chaque vie il y a une heure décisive qui la partage. Cette heure avait sonné pour notre orateur. Un silence se fit. Une grande assemblée politique est l'endroit de France où tour à tour on entend le moins et où on entend le plus.

Ceux qui ne le connaissaient point le regardèrent longuement. Superbe profil d'orateur. C'eût été malheureux qu'un si bel instrument n'eût pas de souffle ! La taille est haute, droite, élancée, élégante. Les cheveux bruns sont ras et le trait caractéristique est formé par deux hautes poussées du front. Moustaches brunes et courtes. Visage ouvert, franc, sympathique, rempli de toutes les clartés... la jeunesse, l'intelligence, la foi ! La voix a un timbre charmeur. Debout et les deux mains rassemblées devant lui sur la tribune, M. de Mun parla lentement.

***

Sa lutte contre le Président a été émouvante. Pendant que M. Brisson lisait au dessus de la tête de l'orateur la loi qui me rappelle la fameuse *loi de sacrilège*—et que les centriers de l'Assemblée hurlaient, comme jadis les bêtes du cirque contre un chrétien—M. Albert de Mun ne regardait point vers la droite, pour y chercher un secours. Il regardait devant lui, avec une douceur tranquille, qui est plus haute qu'un défi. Manifestement il cherchait le moyen de se tirer d'affaire, par quelque phrase—procédé. Il a trouvé la phrase—qu'il prononça sans que rien ne fût changé dans le timbre de sa voix et dans le train de sa parole !

Assurément M. de Mun est de l'école des Grecques, qui parlaient en modulant leur voix sur les sons d'un joueur de flûte. Il a manifestement le sang-froid, cette force de l'orateur politique. M. Gambetta lui dit après la séance : « Je regrette que M. Brisson ne m'ait point laissé parler.... » Je comprends ce regret. Du haut de nos tribunes publiques, on sentait que M. Gambetta avait quelques phrases retentissantes à placer. Cependant que le futur dictateur soit content ! Il n'a point comme le Bonaparte de Barbier, dompté en Assemblée « une jument indomptable et rebelle ». Il a trouvé là ce chameau doux qui se met sur ses genoux pour que l'homme monta sur son dos.

M. de Mun, lui, est assurément descendu de la tribune—plus grand qu'il n'y était monté.

Donc, hier, vrai triomphe pour lui ! mais, demain ? ce demain qui détruit toujours les espérances du parti conservateur ? Quelle sera demain l'attitude de celui à qui le comte de Chambord a écrit la lettre de Goritz ? Que Dieu conseille le maître, pour qu'il conseille le serviteur !....

IGNOTUS.

———oo———

Carnet d'un Mondain.

Autrefois, les pastels de Latour, les pinceaux de Largillière et de Watteau, se chargeaient de laisser à la postérité une image enchanteresse des princesses de leur temps. Aujourd'hui, c'est la plume des gentilshommes qui, restée inactive au point de vue politique, s'exerce à tracer des esquisses délicates et peint avec art les plus royales beautés, témoin le portrait de la reine d'Italie.

Jadis—il n'y a pas bien longtemps, alors qu'elle était Altesse Royale, on la voyait apparaître toute fraîche, toute blonde, vêtue de blanc, ses frêles épaules courbées sous le poids des perles, une frange de diamants dans les cheveux, ravissante de jeunesse; de brio, de candeur et d'esprit, joyeuse d'être admirée, plus joyeuse encore de faire le bien. La couronne manquait. Comme l'artiste qui hésite à donner le dernier trait à son chef-d'œuvre, la fortune semblait attendre avant de poser l'emblème royal sur ce jeune front.

C'était la Marguerite des Marguerites ; aujourd'hui, c'est la reine Marguerite dans tout l'épanouissement de sa beauté ; les contours ont pris plus d'ampleur sans rien perdre de leur élégance ; la main est toujours aussi délicate ; le pied joue toujours aussi facilement dans le petit soulier ; le regard bleu est aussi suave mais baigné de plus de profondeur. La teinte rosée des paupières montre que la douleur a donné sa consécration à cette idéale figure de souveraine. La reine a pleuré. Qu'est-ce qu'une reine qui ne connaît pas les larmes ? Elles les doivent à leur peuple comme les rois lui doivent leur sang. Et qui sait si elles n'ont pas le même poids dans les conseils de la Providence ?

Jamais reine Marguerite ne fut plus digne de son nom de fleur et de pierre précieuse.

Elle continue l'illustre et radieux collier de perles qui commence à Marguerite de Provence pour briller surtout en Marguerite de Navarre :

" Cette belle âme si hardie
Qui pleura tant après Pavie. "

Quand la Reine voyage sur mer, tout l'équipage, depuis l'amiral commandant jusqu'au plus petit mousse porte à sa boutonnière une marguerite, humble hommage dont elle est profondément touchée.

—J'aime à voir mon nom, dit-elle un jour, écrit sur le cœur de tant de braves gens.

Naples, sa ville favorite, la belle cité du Vésuve, dont le prince héritier a reçu le nom semble n'être plus qu'un bouquet de marguerites quand elle y apparaît. Des milliers de ces étoiles aux pétales blancs jonchent les rues, pavoisent les fenêtres.

Quand le prince de Naples naquit, la ville voulut offrir le berceau de l'enfant à sa mère. On le sculpta dans le corail rose et la reine reçut ce joyau rempli d'une neige de marguerites.

.....

.....

ETINCELLE.

———oo———

Jugement important.

Une importante cause a été décidée avant hier par l'hon. juge en chef Meredith. Il s'agissait de savoir si le testament de feu Jacques Blanchard défendant à ses enfants d'aliéner leurs immeubles, mais ne créant pas de substitution, pouvait être maintenu en loi. Les créanciers saisissants prétendaient que ce testament, devant être jugé par la loi antérieure au code et ne contenant pas de substitution, était sans force légale ; ils s'appuyaient spécialement sur le précédent Cyrille Tourangeau, dont la cause avait été porté deux fois en appel et finalement au Conseil Privé. Il a été décidé que les clauses des deux testements n'étaient pas identiques et qu'il suffisait à une défense d'aliéner pour valoir, d'être sanctionnée par une peine sérieuse et faisant disparaître la présomption du *nudum præceptum* donnée par les auteurs.

MM. Robitaille et Livernois pour les opposants Blanchard, J. W. Andrews, C. R., conseil.

MM. Mackay et Turcotte, avocats des créanciers Bourget et autres, J. G. Bossé, C. R., conseil.

———oo———

Le message du président des Etats-Unis mérite une attention que nous n'avons pas le temps de lui donner aujourd'hui.

LES NOUVEAUX MINISTRES.

Le *Clairon* publie, sur les nouveaux ministres, une série de portraits que nous lui empruntons :

WALDECK-ROUSSEAU

Ministre de l'Intérieur.

Trente-six ans au 2 décembre prochain, député d'Ille et Vilaine. Un type de magistrat du genre moderne : mince, effilé, svelte, les cheveux blonds, le visage maigre, un peu anguleux, encadré par une barbe rousse très fournie. Il parle, avec une extrême facilité d'élocution, une langue fleurie, châtiée, et d'une voix grêle, mais clair et très nette. Ce n'est pas de l'éloquence, mais on l'écoute avec plaisîr dans une Chambre qui compte tant d'orateurs assommants.

Le successeur de M. Constans jouit de la réputation d'un travailleur acharné. Son père, avocat au barreau de Rennes, lui a, de bonne heure, inspiré le goût des in-folio et des paperasses poudreuses.

Il est entré à la Chambre en 1879, à trente-quatre ans à peine. Son expérience politique est donc très jeune.

Il a été rapporteur de la loi sur la réforme de la magistrature, et en cette occasion, a déployé à la fois le talent de parole et la science juridique qui, pour tout le monde, en faisaient le futur ministère de la justice.

C'est pour cela qu'on l'appelle à diriger les préfets de la République.

Libéral à la façon de M. Spuller, c'est-à-dire tout disposé à faire du despotisme sous la poigne de M Gambetta.

ALLAIN-TARGÉ

Ministre des finances.

Un gros homme, à la face bourgeonnante. Le crâne, dénudé, est rayé de droite à gauche par une mèche noire.

M. Allain-Targé, depuis dix ans, traîne dans les couloirs du Parlement, où ses intrigues, sa connaissance des dessous de cartes, lui ont fait, dans tous les jours de crise, des succès de curiosité.

A cheval sur l'union républicaine et sur l'extrême gauche, très-bien avec Gambetta, pas mal avec Clémenceau, on le considérait un peu comme un baromètre politique.

Le nouveau ministre représente dans le cabinet le groupe Floquet, dit de 88. Il est partisan du rachat des chemins ne fer par l'Etat. C'est pour préparer le rachat des chemins de fer qu'il est entré au pouvoir. Mais racheter les chemins de fer, c'est entrer en lutte avec les Rothschild et toute la haute finance, sans laquelle on ne gouverne pas aisément.....

CAZOT

Ministre de la Justice.

M. Cazot représente le feu ministère du déshonneur dans le cabinet.

Il est descendu dans l'ignominie plus bas qu'aucun de ses collègues. Après les crochetages, malgré qu'il en fût un des auteurs responsables, il présida le tribunal des conflits, qui dénia justice aux citoyens français expulsés de leur domicile.

Cette prévarication a suffisamment déconsidéré M. Cazot auprès des honnêtes gens pour lui conserver toute la sympathie des autres. On sait qu'il ne reculera devant aucune infamie.

Le nom de M. Cazot, sur la nouvelle liste ministérielle, met une souillure sur cette liste.

Au physique, le ministre de la justice a une vague ressemblance avec Gambetta. Grosse tête, traits épais. La chevelure longue, abondante, rejetée en arrière, graisse le collet de redingote du ministre.

M. Cazot, qui est Nimois, a un accent de terroir qui rend fatigante à l'excès l'audition de ses harangues.

LE GÉNÉRAL CAMPENON.

Ministre de la guerre.

Voilà qu'au ministère arrive Campenon.

A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe ?....Non.

Grand, droit, visage enluminé, voix brève, n'aimant pas le *pékin*, le nouveau ministre de la guerre a le *chic* troupier.

Il ne veut pas que ça traine, il faut faire vite et bien, avec lui. Il donne des ordres, et exige qu'on les exécute. Si c'est possible, c'est parfait ; si ce n'est pas possible, qu'on se débrouille !

Le général Campenon gobe les « debrouillards ». Ce mot d'argot militaire remplace chez lui tous les arguments pour ou contre :—Débrouillez-vous !

On lui reproche d'être « mal embouché » et de se permettre des expressions inconvenantes à l'égard de ses subordonnés.

Avec cela un peu « fumiste », sachant très bien cacher sous des dehors bourrus des préoccupations intéressées et des calculs habiles.

Le général Campenon est âgé de soixante-deux ans, il est né à Tonnerre—ce qui ne prouve pas qu'il soit un foudre de guerre—il est sorti de Saint-Cyr, en 1840, dans le corps de l'état-major.

Républicain, ce fut un officier politicien, qui se fit arrêter et déporter par le gouvernement impérial, histoire de se mettre en évidence. Il employa ses loisirs à organiser l'armée de la régence de Tunis, et fut le prédécesseur des généraux Elias Mussali et Mustapha ben Ismaïl ; puis, comme son frère, l'officier de marine, il fit sa commission à l'empire, servit en Algérie, fit la campagne d'Italie et celle de Chine.

Pendant la guerre de 1870, le colonel Campenon était chef d'état-major de la division Legrand. Il fut fait prisonnier et interné en Allemagne.

En 1875, il fut promu général de brigade, et en 1879 général de division.

Nul comme tacticien, nul comme stratégiste, nul comme organisateur, le nouveau ministère de la guerre a la réputation d'être un étourneau, sans aucune suite dans les idées. Il sera le digne continuateur de M. le général Farre.

GOUGEARD,

Ministre de la marine.

Le nouveau ministre de la marine est capitaine de vaisseau et conseiller d'Etat, petit, gros, bouffi, ventripotent, très... marin dans son langage : en été, il porte des lunettes bleues, comme l'amiral du *Canard à trois becs*. Grand ami de M. Gambetta, il a reçu du Gênois une canne presque aussi légendaire que celle de M. de Voltaire. Un jour, il l'oublie en chemin de fer, en revenant du château des Crêtes où il participait au fameux jeu de boules. Affolé, il a télégraphié au chef de gare et a retrouvé ce don précieux.

M. Gougeard fut inspecteur d'une proviuce en Cochinchine ; là il se montra d'une férocité exemplaire. Il faisait pendre à propos et hors de propos, et se plaisait à fumer sa pipe auprès des potences.... garnies.

Pendant la guerre, il commandait à l'armée de la Loire comme général, et a dit au général de Charette :

—Marchez pour Dieu et la patrie.

M. Gambetta lui a pardonné ce mot.

Son chef d'état-major est M. Bénard, capitaine de vaisseau, commandant actuellement le *Borda*.

PAUL BERT,

Ministre de l'instruction publique.

Charlatan sinistre, pitre indécent, tortionnaire d'animaux, sous prétexte de science et pour l'amour de l'*art* et de la réclame ; menteur effronté, plagiaire des découvertes d'autrui, orateur prétentieux, grossier et platement bouffon ; éhonté falsificateur de textes ; pédant gonflé ; cuistre boursouflé ; hideux Narcisse de la vanité diafoiresque ; Purgon féroce et rabâcheur ; vrai Dohême de la science, fieffé truand de la politique, le citoyen Paul Bert était tout naturellement et depuis longtemps désigné pour servir de ministre de l'instruction publique à cet aventurier Génois que l'histoire appellera l'avant-dernier des drôles... pour ne décourager personne.

Au physique, il joint la tête du cabotin errant à l'allure de l'apothicaire de canton.

Avant de devenir « homme politique » il était assez connu dans le monde de la science. Les honnêtes gens de ce monde-là le considéraient comme un savantasse très expert dans l'art de croquer les marrons que ses confrères avaient retirés du feu.

Hoffmann parle d'un monstre sot, méchant et grotesque, qui s'appelait *Klein Zach*, et qui, grâce aux incantations d'une fée bienveillante, avait le don de se voir attribuer tout ce que l'on faisait de bien auprès de lui.

La fée qui protége le *Klein Zach* du « grand ministère » s'appelle la Réclame, et le génie qui le soutient se nomme le Plagiat.

M. Paul Bert n'a fait qu'une découverte personnelle.....

Elle était destinée à permette aux aéronautes de s'élever dans les plus hautes régions de l'air sans inconvénient pour leur santé.

Crocé-Spinelli usa de sa recette..... et en mourut.

Après avoir plagié tous les savants et savantasses en *soulignant* leurs procédés de manières à épater les badauds, le citoyen Paul Bert devint député—c'était fatal !..... et une fois député, il se mit à plagier Pascal en dénonçant au monde civilisé la morale relâchée des jésuites.

Les falsifications de ce pâle gredin ont été relevées et sont connues de tous. Du reste, on ne discute plus avec le citoyen Paul Bert . on le démasque devant ceux qui pourraient encore garder quelques illusions sur sa honteuse personnalité.

Falsifier les textes est l'acte d'un misérable : mais que dites-vous d'un athée qui veut chausser les souliers de Pascal ?.....

Vivre dans le matérialisme comme dans son élément naturel, et s'animer d'une sainte colère parce que des casuistes n'ont pas montré toute la sévérité désirable ; crier d'une part qu'on regarde la morale chrétienne comme l'ennemie de l'humanité, et livrer au *bras séculier* les écrivains religieux qui ne professent pas cette morale avec une rigueur suffisante ; affirmer que le dogme n'est qu'un composé de visions et d'impostures, et appeler les sévices d'une nouvelle inquisition sur le « probabilisme théologique » c'est-à-dire sur la tolérance dans l'interprétation des enseignements de l'Eglise, se vanter d'être libre-penseur et emprunter, pour accabler les jésuites, les invectives inspirés aux jansénistes par le fanatisme le plus atrabilaire, n'est-ce pas pousser la niaiserie jusqu'à ses plus extrêmes limites ? n'est-ce pas agir en archimaître sot ?

Le citoyen Paul Bert, menteur, à la fois bête et perfide, devint dès lors populaire comme pas un dans le parti des moutons gambettistes.

C'était déjà un futur ministre, et, dès l'année 1879, au banquet du conseil général de l'Yonne, il traçait son programme sous prétexte de parler du phylloxera..... et du fameux article 7.

« Quand nous aurons l'article 7, « nous l'essaierons, et s'il ne nous « donne pas les résultats attendus, « nous n'hésiterons pas à rechercher « un autre *insecticide* pour sauver la « France.

« Je bois, messieurs, à l'invention « du sulfure de carbonne et aussi à « l'initiateur de l'article 7..... »

Le lâche coquin qui prononçait ces infâmes paroles ne fut pas jeté à la porte du banquet, à coups de pied dans le derrière, car les conseillers de l'Yonne étaient républicains opportunistes, et par conséquent dénués de tout sens moral.

Quant au signor Gambetta, il fut tellement charmé d'avoir à sa dévotion un particulier décidé à remplacer à l'occasion l'article 7 par l'article ..... de la mort, qu'à partir de ce jour, il désigna ouvertement le citoyen Paul Bert comme destiné à instruire la jeunesse lorsque l'heure du Grand Ministère serait venue.

Au mois d'août dernier, dans une réunion tenue au cirque, et où le clown qui dompte les chiens avec son bistouri exécuta quelques-uns de ses tours ordinaires, le signor Gambetta déclara, sur un ton d'ineffable cafardise, que lorsqu'on avait entendu M. Paul Bert «on se sentait meilleur !

Dès 1870, le citoyen Paul Bert avait rédigé un plan de réorganisation complète de l'instruction primaire. Il voulait non-seulement la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement, mais la centralisation entre les mains de l'Etat de tous les services afférents à l'instruction primaire.

D'où il suit que, sous le ministère de ce malfaiteur, les pères de famille seront *obligés* d'envoyer leurs fils dans des écoles où on leur enseignera que nous ne sommes que des singes, et où on leur apprendra la manière d'assassiner les prêtres au cas où l'article 7 ne suffirait point.

Heureusement, et malgré la loi, les écoles laïques ne nous voleront pas nos enfants. et le bon sens public fera justice de l'écorcheur de chiens qui succède à l' « initiateur de l'article 7 », pour parachever son œuvre de démoralisation et d'abrutissement.

Il faut qu'on le sache bien : le citoyen Paul Bert est une des hontes les plus caractérisées de ce siècle. Il semble que son cerceau ait pompé parcelles par parcelles toutes les putridités qu'il manipule. C'est une intoxication ambulante et parlante ; un atome de cette nature dans les veines de la France suffirait pour la transformer en une liquéfaction pestilentielle capable d'empoisonner l'univers.

MAURICE ROUVIER

Ministre du commerce et des colonies

Trente-neuf ans, depuis le 17 avril, — député des Bouches-du-Rhône.—Long, gros, de forte encolure, le teint pâle tranchant sur une longue barbe noire, le crâne dépouillé, un front bas et carré, le nez large, surmonté d'un fort lorgnon en argent, le député de Marseille possède une allure étrange et caractéristique.

Ancien comptable, il a contracté sur le rond de cuir l'habitude de rester courbé. Quand il marche, sa longue personne semble privée d'équilibre ; il est tout déhanché, gondolé ; on craint à tout instant que les morceaux, mal attachés, ne se séparent.

M. Rouvier a été longtemps considéré comme un homme capable, mais très paresseux. En matière de politique, il ne savait guère que lancer des injures violentes contre le gouvernement de M. Thiers, qui l'avait dépouillé de sa situation de secrétaire général des Bouches-du-Rhône.

Devenu député par les suffrages des électeurs de Marseille, il épousa un bas-bleu très connu, Mme Claude Vignon, dont il eut le bon esprit de faire son Egérie.

C'est elle, dit-on, qui l'a forcé à travailler ; grâce à elle, qu'il a pu acquérir la réputation d'un homme compétent en matière économique et financière, industrielle et commerciale.

Compétence très surfaite, ajoutent les filateurs, car le député de Marseille est un fervent libre-échangiste.

Orateur, il est clair, précis, mais plein de suffisance et parfois grossièrement acerbe ; dans la vie ordinaire, tout le contraire d'un homme distingué.

Son mariage l'a fait riche ; M. Gambetta le fait ministre ; ce n'est peut-être pas assez pour qu'il soit admis dans le monde.

En apprenant sa nomination, la diplomatie a fait une grimace peu flatteuse pour le successeur de M. Tirard.

DEVÈS

Ministre de l'agriculture.

Les journaux d'avant-hier soir disaient que M. Gambetta s'était entretenu avec M. Devès, mais qu'il ne lui avait pas «fait d'ouvertures.» Et cependant, il lui en avait fait, le sournois.

Jules Ferry n'ayant pas voulu garder son tablier, c'est M. Devès qui a été choisi par M. Gambetta pour rallier, au grand averton de ministère les voix de la gauche républicaine.

M. Devès est un petit Méridional tout noir. Il a été conservateur de tous les ministères qui précèdent le sien. De mémoire d'homme, il n'a présenté dans sa vie que trois ordres du jour, qui ont sauvé trois cabinets.

Ces sauvetages ont fait parler de M. Devès et lui valent le quart de ministère dont il est investi : on l'a casé à l'agriculture, à l'agriculture tout court ; à l'agriculture veuve du commerce. Mais l'agriculture, même toute seule, pèserait encore, au jugement de M. Gambetta, trop lourdement sur les reins de M. Devès. On va lui donner un sous-secrétaire d'Etat : quart de ministre.

RAYNAL

Ministre des Travaux Publics.

Bordelais, mais né à Paris le 26 février 1840.

Silencieux, sévère d'allures, négociant correct, méthodique, aligneur de chiffres, un bénédictin du comptoir.

Visage noir, barbe noire, cheveux noirs, vêtement noir, tout noir, voilà pour le physique.

M. Raynal parle peu. Les rares fois où il a abordé la tribune, il l'a fait au milieu de l'indifférence générale.

On dit qu'il est devenu ministre parce qu'il n'est pas plus incapable que M. Sadi Carnot, et que, d'ailleurs on ne trouvait personne pour ce portefeuille peu recherché.

Inconnu dans les couloirs de la Chambre, où il ne paraît jamais.

M. Raynal a été élu député de la 3e circonscription de Bordeaux le 6 avril 1879. Il n'avait pas de concurrents.

ANTONIN PROUST

Ministre des beaux-arts et manufactures.

Quarante neuf ans depuis le 15 mars, député des Deux-Sèvres.

Plus connu sous le nom d'Antonin. C'est l'Adonisme de l'opportunisme ; vous avez pu en juger au Salon de 1880, où l'avait accroché M. Manet, dans un bleu stupéfiant que personne n'a pu oublier.

Grand et blond, ses cheveux frisent et sa barbe s'épand en flots ondoyants. Avec cela, un tailleur soigneux et des cannes qui sont le dernier cri de l'élégance boulevardière. La coqueluche des salons républicains.

Le bel Antonin est arrivé par le journalisme. Autrefois, il avait des prétentions à la diplomatie. Le succès de M. Turquet l'a tourné vers les beaux-arts.

Orateur médiocre, bien que solennel, il parle avec des airs penchés, d'une voix sucrée, d'un ton précieux, convaincu que toutes les lorgnettes féminines sont braquées sur lui. Aussi se livre-t-il à des effets de torse qui, parfois, sont tout à fait abusifs.

C'est un nouveau dans toute la force du terme ; il a beaucoup à faire pour justifier la confiance qu'on a placée dans sa capacité, qui est encore à pronver.

COCHERY

Ministre des postes et télégraphes.

Soixante et un ans depuis le 26 avril, député du Loiret.

Il semble vissé au ministère des postes et télégraphes. Est ce pour cela qu'on le surnomme l'aimable Cochery ?

Ancien rapporteur du budget, auteur de l'interpellation sur la question Hohenzollern, qui amena la guerre de 1870, il a toujours été une personnalité effacée, comme le centre gauche auquel il appartenait.

Orateur d'affaires, sans éclat, il s'est toujours maintenu dans le groupe des médiocres. Son principal mérite, c'en est un dans le mon-

de officiel républicain, est d'avoir une maison où l'on reçoit un accueil charmant, sans y coudoyer des gens de trop mauvais ton.

M. Cochery est grand, très brun, barbu ; sa tête est lisse comme une boule d'ivoire ; sa voix est très-forte, mais il a très peu, maintenant, l'occasion de la fatiguer à la tribune.

On le dit très absorbé par son travail, et très soucieux du progrès de son administration.

Il aspire à être surnommé par la postérité : *le Père des facteurs.*

LA CATASTROPHE DE VIENNE.

INCENDIE D'UN THEATRE A VIENNE, EN AUTRICHE.

DES CENTAINES DE PERTES DE VIE.

Vienne, 8 décembre. — Le théâtre autrefois connu sous le nom d'Opéra comique a été incendié ce soir. Le désastre a été causé par une lampe qui a tombé sur la scène. Il y avait un auditoire nombreux. On a vainement fait des efforts surhumains pour sauver les malheureux qui étaient menacés des flammes. Les pertes de vie ont été très nombreuses. A minuit 300 cadavres calcinés avaient été retirés de l'édifice en ruines. Plusieurs autres personnes se sont blessées en se jetant en bas des fenêtres. Des milliers de personnes se sont réunis dans les rues voisines et ont vu le spectacle déchirant de centaines de personnes périssant dans les flammes sans qu'il fût possible de leur porter secours.

C'était une scène des plus émouvantes qui a laissé une profonde impression de douleur et de deuil dans toute la capitale.

Il est excessivement difficile d'identifier le plus grand nombre de cadavres.

DETAILS HORRIBLES.

Voici les nouveaux détails que le cable transmet sur le terrible désastre qui vient de jeter la désolation dans la ville de Vienne.

Vienne, 9 décembre. — La journée d'hier, fête de l'Immaculée Conception, s'est terminée par une catastrophe sans parallèle dans les annales de Vienne. Quelques minutes avant sept heures le feu a pris au Ring Theâtre, qui s'appelait autrefois l'Opera Comique. Les flammes se sont propagées rapidement et en une dizaine de minutes elles ont enveloppé tout l'édifice. Le lever du rideau a lieu ordinairement à 7 heures dans les théâtres de Vienne. Il était à craindre que le nombre de victimes ne fût considérable, car comme c'était jour de fête on savait que tous les théâtres seraient remplis. Heureusement la catastrophe est arrivée avant 7 heures. Les galerie étaient déjà pleine de spectateurs, mais les loges et le parquet n'avaient encore que peu de monde Beaucoup de personnes étaient au foyer et aux vestiaires, et une grande masse de voitures occupaient le Schotten Ring. La neige commençait à tomber, et dans l'auditoire on entendait le murmure qui précède ordinairement le lever du rideau Sur la scène règnait une grande activité. L'opéra comique d'Offenbach "les Contes d'Hoffman" devait être représenté pour la seconde fois. Quelques-uns des chanteurs et acteurs avaient déjà pris leurs places sur la scène en costume, mais un grand nombre d'entre eux se trouvaient encore dans leurs loges entre les mains des costumiers et coiffeurs. L'ouverture n'avait pas encore commencé.

Comment le feu a pris, on ne le sait pas encore positivement, et probablement on ne le saura jamais. D'après une version les décors ont été mis en feu par une étincelle de la machine électrique ; d'après une autre version, un ouvrier a causé le désastre avec une lampe d'alcool. La première version est la plus probable. Le directeur Helmesberger, qui se tenait sur la scène, a aperçu le feu le premier. Un moment après les frises étaient en flammes et les décors brûlaient comme de la paille. Les personnes qui se trouvaient sur la scène ont été affolées par la peur et se sont enfuies dans la plus terrible confusion par un petit escalier conduisant à la Hohenstaufengetrasse. Pendant ce temps le rideau avait été entamé par les flammes qui ont ensuite gagné la salle.

Au même instant les cris "au feu ! au feu ! Le Ring Theatre est en feu !" retentissaient dans la Ringstrasse. Les flammes s'élevaient déjà à travers le toit et l'air était rempli de cris comme jamais on n'en a entendu à Vienne. Ces cris ne paraissaient avoir rien d'humain ; c'était plutôt des hurlements désespérés. La scène était indescriptible. Tous les malheureux qui se trouvaient à l'intérieur du théâtre se poussaient furieusement vers la rue et s'écrasaient les uns les autres dans le péristyle et le foyer. La confusion était à son comble. Beaucoup de spectateurs du balcon et des galeries s'étaient mis aux fenêtres en appelant aux secours. Les pompiers et les troupes qui étaient accourues à la première alarme ont fait les plus grands efforts pour sauver le plus de monde possible. Des échelles ont été appliquées le long des murs et des draps ont été tendus en bas pour ceux qui n'avaient d'autre ressource que de sauter par les fenêtres. Soixante personnes ont été sauvées ainsi. Mais il a fallu bientôt s'arrêter devant les flammes qui avaient tout embrasé. A 11 heures tout l'intérieur du théâtre avait été consumé, et il ne restait debout que les murs et la façade. A ce moment cent quarante cinq cadavres avaient été retirés des débris ; mais ce n'était encore là qu'une partie des victimes, car à 2 heures du matin on avait retrouvé 270 corps et l'on avait pas encore exploré la quatrième galerie qui contenait au moins 200 spectateurs. On croit que personne ne s'est échappé de cette galerie et que très peu ont été sauvés de la troisième galerie. Les derniers corps retirés sont affreusement calcinés.

A la première nouvelle de l'incendie, tous les autres théâtres avaient suspendu leurs représentations et une foule immense s'était portée du côté de la Ringstrasse, où l'on entendait un tumulte effroyable.

Le rapport officiel dit que sur 157 corps transportés aux hôpitaux, on a compté 96 hommes et 41 femmes, et 20 sont tellement brûlés qu'on ne peut distinguer leur sexe.

L'origine du feu n'est pas encore bien établie, mais sur la couardise des pompiers de service sur la scènes et des employés qui auraient dû faire tomber le rideau de fer pour empêcher les flammes de se communiquer à la salle il ne reste pas le moindre doute. Tous ont fui à la vue des flammes. La direction du théâtre est aussi accusée de négligence. La loi prescrit l'usage de lampe à huile dans les corridors du théâtre, de manière qu'on puisse bien distinguer les issues dans le cas où le gaz viendrait à manquer ; mais cette précaution avait été entièrement négligée. Or, au commencement de l'incendie, une explosion de gaz s'est produite et tout le théâtre a été plongé dans l'obscurité. Les escaliers et les couloirs étant malheureusements étroits et compliqués cette obscurité a ajouté à l'horreur de la situation et il est certain que sans cela il y aurait eu moins de victimes.

Il paraît qu'il y avait sur la scène cinq robinets d'eau avec lesquels on aurait pu éteindre l'incendie à son origine, mais on n'a pas pensé à s'en servir tant la panique était grande.

Voici le recit de M. Lindman, acteur engagé au Ring Theathe : "Il était sept heures moins le quart, et le second signal avait été donné aux acteurs que la représentation commencerait dans quinze minutes. J'étais dans ma loge, et en entendant l'alarme j'ai couru sur la snène et me suis trouvé dans une mer de flammes. Un violent courant d'air s'est produit et une colonne de feu s'est élancée contre le rideau, qu'elle a promptement percé. Les flammes ont ensuite gagné la salle jusqu'aux galeries. Je n'ai entendu qu'un cri horrible, un cri de terreur inouïe et de désespoir terrible."

Une dame qui était au troisième rang du parquet au moment de la catastrophe dit : "Je venais de retirer ma lorgnette de son étui, lorsque j'ai remarquai tout à coup que le rideau était poussé vers moi. Une colonne de feu s'est avancée aussitôt sur les siéges. J'ai pris mon amie par le bras et me suis précipitée vers l'issue centrale ; mais au bout d'un moment toutes les lumières se sont éteintes et nous avons été plongées dans une obscurité complète. Ce n'est qu'en nous appuyant fermement sur la rampe que nous avons pu descendre l'escalier. Soudain j'ai senti que mon amie avait été séparée de moi. Je l'ai appelée et à ma grande joie elle m'a répondu. Elle m'a pris de nouveau le bras et nous nous sommes sauvées malgré l'obscurité et la masse vivante de fugitifs."

Souscription pour les victimes.

Dix mille florins ont été souscrits ce matin à la Bourse en faveur des familles des victimes de l'incendie, qui sont probablement beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croyait tout d'abord. Les affaires ont été suspendues à la Bourse dans la matinée.

La chambre basse du reichsrath s'est ajournée aujourd'hui sur la proposition du président, après plusieurs discours de sympathie dans lesquels on a exprimé l'espoir qu'on recueillerait assez de fonds pour secourir les familles des victimes.

Dernière dépêche.

Londres, 9 décembre.—La *Central News Association* publie la dépêche suivante de Vienne : "Quatre cents cadavres ont été jusqu'à présent retirés des ruines du théâtre brûlé."

AUTRES DÉTAILS

MILLE VICTIMES

Les dernières dépêches transmises par le câble donnent des proportions terribles à l'holocauste de Vienne. Ce n'est plus quatre cents victimes qu'il faut enregistrer, comme on le pensait tout d'abord, mais un millier au moins, ainsi qu'on le verra par les détails télégraphiques que nous reproduisons ci-dessous :

Vienne, 10 novembre. — L'étendue de la catastrophe est beaucoup plus terrible qu'on ne le pensait. La disparition de onze cent trente personnes a été signalée au bureau de police, et en supposant que plusieurs de ces personnes se retrouveront vivantes, on craint que le total des victimes n'atteigne au moins un millier. Il est maintenant probable qu'il y avait six cents personnes dans la quatrième galerie. Le théâtre pouvait contenir 2,500 personnes. Toutes les places étaient occupees excepté le parquet et les loges. Par conséquent en estimant le nombre des victimes à mille on n'est pas éloigné de la vérité.

Voici quelques incidents tirés de la *Wiener Allgemeine Zeitung* : "Peu après le commencement de l'incendie, le directeur Jauner s'est montré à une des fenêtres du premier étage donnant sur le Ring. Il a crié à la foule de rester tranquille, de ne pas se presser ; il n'y avait que le rideau qui brûlait ; mais sa voix a été bientôt couverte par le crépitement des flammes et les hurlements des spectateurs affolés. Le feu s'était propagé rapidement et avait atteint les appareils à gaz. Les lumières se sont aussitôt éteintes et tout a été plongé dans l'obscurité. Il était dès lors impossible de trouver les issues. Et ces escaliers si étroites étaient remplies et obstruées! On s'y pressait, on s'y écrasait et on n'avançait pas. Ceux qui avaient sauté au premier moment ont réussi à gagner le dehors, mais ils étaient bien peu nombreux Enfin, vingt-cinq minutes après le commencement de l'incendie, les pompiers sont arrivés, mais comme ils ignoraient la gravité de l'incendie ils n'avaient pas apporté d'échelles. Plusieurs minutes ont encore été perdues à s'en procurer. Des draps avaient pendant ce temps été tendus et l'on encourageait les personnes des galeries à sauter Les femmes se sont risquées les premières. Il était terrible de les voir l'une après l'autre sauter dans l'espace. Puis des hommes ont sauté, et puis encore des femmes. Un vieillard a voulu faire sauter deux petits garçons, mais l'un d'eux a refusé, et tout en se débattant il est tombé dans la rue. Une cinquantaine de personnes ont été sauvées de cette manière.

"Des personnes à moitié nues et étrangement habillées s'étaient mêlées à la foule. C'étaient des artistes. Une actrice n'avait qu'une camisole et une perruque poudrée. Une autre était encore plus simplement habillée. Il y en avait d'autres en camisole et en caleçon. Les calés voisins ont été transformés en cabinets de toilette et la station de police en hôpital et en morgue."

Dans l'étroit passage entre la seconde et la troisième galerie on a trouvé une masse de corps, dont quelques-uns étaient tellement entrelacés qu'il était presque impossible de les séparer. Le premier homme découvert était encore envie, mais tous les autres étaient morts. C'étaient les personnes qui s'étaient égarées dans l'obscurité produite par l'employé qui avait tourné le gaz pour éviter une explosion. Plusieurs hommes ont été trouvés s'étreignant les uns les autres à la gorge. Il a été aussi prouvé que certaines personnes, désespérant de trouver une issue, s'étaient suicidées. Parmi les victimes se trouvent le député polonais Pengowski et sa femme, le banquier Czerny, le Dr Boag et sa femme, M. Siegmund Rauschberg, agent de change, M. Melke, architecte, le jeune comte Sigismond Festetics, trois professeurs et plusieurs élèves de l'école préparatoire militaire Friez.

Plusieurs de ceux qui ont échappé sont devenus fous. Hier soir, vers minuit, un jeune homme paraissant être du meilleur monde, a été trouvé dans une rue voisine du théâtre, criant incessamment : "Amalie ! Amalie ! j'ai sauté ; mais elle brûle là-dedans !" Le pauvre jeune homme avait évidemment perdu la raison.

Au nombre des victimes se trouve une famille entière de sept personnes. Le père était arrivé jeudi à la maison, après une absence de six mois, et il avait à cette occasion emmené sa femme et ses enfants au théâtre.

Tout le monde s'accorde à faire retomber la responsabilité sur la direction du théâtre. Il a été prouvé que les hommes chargés de l'office de pompiers sur la scène se sont enfuis à la vue des flammes. Un d'eux a même sauté la tête en bas des frises sur la scène, et un autre qui avait charge du gaz, pensant qu'une explosion s'était produite ou allait se produire, a tourné le gaz, plongeant le théâtre dans une obscurité complète. Les lampes à pétrole, placées au théâtre six mois auparavant sur l'ordre de la police, n'avaient pas été allumées à cette occasion, et n'avaient probablement jamais été allumées. Il y avait bien un rideau de fer pour empêcher les flammes de gagner la salle en cas d'incendie, mais ce rideau n'a pas été baissé. M. Forster, qui avait bâti le Ring Theatre, disait aujourd'hui : "Si ce rideau avait été baissé, l'incendie ne se serait pas propagé au delà de la scène."

Les souscriptions pour les victimes.

Londres, 10 déc.—On télégraphie de Vienne au *Daily News* : "Le comte Taafe, président du ministère autrichien et plusieurs archiducs ont suscrit pour les incendiés. L'empereur François-Joseph a donné 25,000 florins."

A New-York.

La nouvelle du terrible incendie du théâtre Ring, à Vienne, a causé la plus grande anxiété aux Autrichiens en ce moment à New.York, car chacun d'eux peut craindre que quelques-uns de ses parents ou amis aient péri dans la catastrophe. M. Conried, directeur du théâtre Thalia, qui a six sœurs mariés à Vienne, a été informé par une dépêthe qu'elles sont toutes saines et sauves.

Le colonel Mapleson dit que tout le monde musical apprendra avec regret que M. Hellenesberger est au nombre des victimes. Il était fils du directeur du conservatoire de musique de Vienne, chef d'orchestre, violoniste accompli et compositeur d'avenir. Le colonel a ajouté :

"Il est surprenant qu'il n'y ait pas plus d'incendies de ce genre. Les cinq sixièmes des théâtres européens sont de véritables trappes en cas de panique. Dans beaucoup de nos théâtres de Londres j'éprouve une telle crainte du feu que ça me gâte la représentation. Quelques-uns semblent construits exprès pour rôtir les gens ; ils sont entourés de toutes part par des magasins, et l'on n'en peut sortir que par de rares et longs passages. Je citerai comme particulièrement dangereux les théâtres Princess, Globe, Opéra Comique, Olympie, Criterion, Adelphi, Vaudeville et Royalty... A Paris, ils ont peu de feux dans les théâtres, parce qu'à chaque représentation il y a sur la scène une escouade de pompiers. Nous avons de grandes couvertures pendues au mur de chaque côté de la scène, afin d'y envelopper les actrices dont les vêtements viendraient à prendre feu. Jeter de l'eau sur une femme dont le costume brûle, c'est la tuer. Je me souviens d'avoir vu en 1846 la célèbre danseuse Clara Webster brûlée vive sous les yeux de l'audience. Ses jupes avaient pris feu, un idiot jeta un seau d'eau sur elle et elle fut immédiatement enveloppée par les flammes."

Vienne, 12 décembre. — La chambre haute de Reichsrath a voté 50,000 florins en faveur des familles des victimes de l'incendie du théâtre.

L'héritier présomptif de la couronne, les ministres, plusieurs membres du Reichsrath et autres délégations, assistaient ce matin à une messe de *requiem* qui a été chantée à la cathédrale pour le repos des âmes des victimes de l'incendie.

Assassinat d'un pretre aux Etats-Unis.

GRANDE EXCITATION.

Nous traduisons ce qui suit du journal américain protestant, le *Springfield Daily Union*, numéro de lundi :

Le Père McCarthy, prêtre de la paroisse de Greenfield, bien connu dans cette ville, où il a demeuré pendant quatre ans, comme assistant à la cathédrale, a été frappé d'une balle à Greenfield, samedi soir, par David McMillen, Ecossais employé par l'"American express company" de Boston. La femme de McMillen quitta son mari il y a plusieurs années pour cause de mauvais traitements et entra dernièrement au service du prêtre comme gouvernante de la maison. McMillen la suivit dans plusieurs endroits du pays, essayant de la persuader de vivre avec lui. Lundi, il lui rendit visite à la demeure du prêtre, mais elle lui donna ordre de décamper. Samedi soir, il y alla de nouveau, en compagnie de R. S. Pritchard. Les Pères McCarthy et Purcell vinrent ouvrir et refusèrent de les laisser entrer. McMillen se retourna et se mit à frapper dans la porte à coups de pied. Alors les prêtres sortirent et McMillen battit en retraite jusque dans la cour ; là, il tira son pistolet et fit feu sur M. McCarthy, lui infligeant une blessure dangereuse. Le Père McCarthy fut confié aux soins des docteurs Fiske, Walker et Deane, qui réussirent à extraire la balle, dimanche.

McMillen a quitté Greenfield, aussitôt après le coup, sur le train de nuit du dimanche allant vers l'est. Il a été arrêté à Boston.

Le blessé, qui est à sa résidence, sur la rue Main, à Greenfield, a bien dormi dimanche soir, sous l'effet d'un remède calmant, et ce matin (lundi) il ne paraissait pas être très souffrant, mais son état est précaire. Il a reçu la visite de plusieurs confrères du clergé venus des villes et villages voisins. L'évêque O'Reilly et l'un des prêtres de cette ville sont allés à Greenfield cette après-midi et resteront quelque temps auprès du blessé. Avant de parti pour Greefield aujourd'hui, l'évêque O'Reilly a reçu un télégramme disant que M. McCarthy était plus mal et que l'on redoutait grandement que la peritonite ne se mit de la partie. Le Père Dufresne de Holyode, a administré aujourd'hui le sacrement de l'Extrême Onction au blessé.

Le Rév. Jeremie J. McCarthy est un homme bien connu dans cette partie du pays par son zèle et ses profondes connaissances. Il fut ordonné prêtre par l'évêque O'Reilly, il y a cinq ans. Avant d'être nommé assistant à la cathédrale de cette ville, ii avait enseigné pendant douze ans chez les Jésuites. Il a composé deux catéchismes dont l'un, connu sous le titre de Catéchisme de Springfield, est devenu d'un usage général. De cette ville il fut envoyé à Monson où il exerça son ministère pendant 18 mois. Il y a deux mois, il était nommé pasteur de l'église de la Sainte-Trinité en remplacement de feu le rév. W. A. Kennchery.

Aux dernières nouvelles, l'état du patient était loin d'être rassurant, et la plus vive inquiétude régnait parmi ses amis. La blessure est plus sérieuse qu'on ne l'avait d'abord supposé.

DERNIÈRES NOUVELLES.

(D'après le *Springfield Daily Union.*)

Le Père Jérémie J. McCarthy est toujours dans un état très précaire. Le Dr. O'Connor de Holyoke a été appelé pour aider aux médecins de Greenfield dont il a déjà été mention ; ils craignent une issue fatale. La blessure a beaucoup de ressemblance avec celle que Guiteau avait faite au président Garfield, bien que la balle ait été extraite et qu'on espère que les muscles abdominaux seuls soient attaqués.

La femme de l'assassin, Kate McMillen est dans la plus grande terreur. Elle pense qu'elle aurait bien pu tomher elle même sous les coups de l'assassin.

Le meurtrier est arrivé à 6 heures du soir, lundi, à Greefield. Près de 600 Irlandais attendaient l'arrivée du convoi. La police avertie à temps de ce qui se passait, n'a pas jugé à propos d'exposer le prisonnier. Le train a été arrêté avant d'arriver à la gare, et les "policemen" avec leur homme ont pris une rue détournée pour arriver à la prison. Cependant la foule ayant eu vent de l'affaire, arrivait en même temps autour de la prison, les officiers de la justice ont pu toutefois, le revolver au poing, atteindre la porte du cachot et y jeté McMillen sans accident.

DERNIÈRE DÉPECHE.

Greenfield, 7.—Le Rév Père McCarthy est mort ce matin.

HAYVERN EXÉCUTÉ.

Hayvern, condamné à mort pour meurtre, a été exécuté ce matin, à huit heures, à la prison de Montréal.

La députation qui s'était rendue mardi à Ottawa afin d'obtenir du ministre de la justice la commutation de la peine de mort prononcée contre Hayvern, ou au moins une prolongation du délai pour son exécution, ayant échoué dans ses efforts, la justice a dû avoir son cours et le meurtrier de Salter a expié son crime sur l'échafaud.

Hayvern a passé la nuit en compagnie de deux prêtres qui lui ont donné tous les secours de la religion.

Quelques minutes avant huit heures, le condamné est sorti de sa cellule, accompagné d'un prêtre, du député du shérif et de quelques officiers de la prison. Il portait ses habits ordinaires. Trop faible pour marcher seul, deux gardes ont dû le soutenir jusqu'au lieu de l'exécution.

L'échafaud a été construit à l'extrémité Nord-Est de la cour de la prison. C'était une grossière construction en bois d'épinette brute. Arrivé sur la trappe fatale, Hayvern dit adieu aux personnes qui l'entouraient et baisa le crucifix une dernière fois. Le bourreau rabattit l'affreux bonnet sur la tête du condamné, fit jouer le ressort et le meurtrier fut lancé dans l'éternité.

La secousse a fait rebondir le corps de cinq ou six pieds, et les convulsions ont duré près de sept ou huit minutes. Après avoir attendu le temps fixé par la loi, le coroner a fait déposer le cadavre dans une salle et a tenu une enquête pour constater la mort.

Le bourreau.

Le bourreau était dans la prison depuis mercredi dernier. On l'y a admis pendant la nuit.

A l'exception d'une seule personne, qui de veut rien dévoiler, l'exécuteur des hautes œuvres est complètement inconnu des employés de la prison. Il paraît certain cependant qu'il en est à sa première exécution et qu'il a été le premier à demander d'être chargé de cette triste besogne.

—Le *Courrier de Montréal.*

AUX ABONNÉS

DU

CULTIVATEUR.

Messieurs et chers lecteurs,

Nous publions pour vous le plus beau journal hebdomadaire français de la Puissance du Canada. Nous avons résolu, au prix de risques et de sacrifices sérieux, de résoudre le problème d'un journal canadien français à grande circulation. Nous sommes sur la voie du succès.

Le CULTIVATEUR compte en ce moment tous près de six milles abonnés dans les différentes parties du Dominion.

Nous pouvons quadrupler ce nombre si vous, nos abonnés, vous voulez nous aider. Quel est celui d'entre vous qui n'a pas un frère, un parent, un ami, une connaissance auquel il peut faire prendre un abonnement ?

Travaillons tous ensemble à donner à nos compatriotes le gout de la lecture : c'est notre devoir.

$1 N'oubliez pas que le prix du Cultivateur n'est que d'UNE piastre par annee, $1

16 PAGES Par Numéro. **UNE PIASTRE** 80 Colonnes de Lecture.

Ceux qui s'occupent de culture ont, dans chaque numéro, un article agricole écrit par un homme compétent.

Les personnes qui aiment la littérature trouvent dans le CULTIVATEUR les productions des meilleures plumes de la presse européenne.

La politique étrangère est suivie avec soin.

Notre feuilleton est toujours intéressant.

Notre rédaction est conduite avec une scrupuleuse impartialité, dans le sens d'une vraie politique catholique.

Si nos efforts continuent à être appréciés nous serons bientôt en mesure de faire de nouvelles améliorations.

Il ne faut pas perdre de vue que nous publions fréquemment les portraits des hommes importants de notre pays et de l'étranger.

Toute personne qui nous enverra $1 recevra le CULTIVATEUR pendant 13 mois.

ADRESSE : L. J. Demers & Frere,

EDITEURS-PROPRIETAIRES, QUEBEC.

Nouvelles Generales

Mount Vermon, Ky., 9.—A la suite d'une querelle à propos d'une misérable somme de dix dollars un nommé King a tué un vieillard du nom de Roberts, à Reedville. Pas d'arrestations.

Querelle en Cour.

Leadville, 8. — Deux avocats, MM. Ryan et Sears se sont pris de querelle hier, en cour, et le dernier a frappé son adversaire avec une chaise lui fracturant le crâne, et lui infligeant une blessure mortelle.

Les mines d'or de la Beauce.

L'exploitation des mines d'or de la Beauce est a peu près termenée pour la saison dit *Le Moniteur du Commerce*, le produit des opérations de cette année a été très satisfaisant, et si nous ne nous trompons, l'inspection des *placers* de la Chaudière par l'ingénieur de la compagnie des mines d'or de Québec, pour le compte de capitalistes français désireux de tenter l'exploitation si elle en vaut la peine, produira l'année prochaine un développement très considérable des opératians dans le district aurifère.

On a commencé l'exploitation des gisements de phosphate sur les lots vendus récemment par le gouvernement de Québec, e les dépôts que l'on a rencontrés çà et là paraissent de la plus grande richesse. Les opérations vont être très actives cet hiver, et prendront au printemps, si tout va bien, une extension formidable.

LE PROGRÈS DE MONTRÉAL.

Qui osera douter que Montréal est une ville de progrès? Avant très peu de temps, nos principales rues seront, sans aucun doute, éclairées à la lumière électrique.

Actuellement, la compagnie de télégraphie "Great North Western" fait des arrangements pour éclairer par l'électricité non seulemen ses bureaux, ma's la rue Saint-François-Xavier.

La lumière électrique est maintenant en usage à Montréal dans plusieurs manufactures et dans les principaux hôtels, notamment au Windsor, au St. Lawrence Hall et au Richelieu. Une partie des rues Notre-Dame et St. Jacques et le coin des rues Ste. Catherine et St. Laurent sont aussi éclairés à la lumière électrique d'une manière permanente.

Les propriétaires des *Skating Rinks* "Victoria" et "Marquis de Lorne" ont décidé d'adopter l'électricté comme mode d'éclairage cet hiver.

LES HUITRES.

Les statistiques de la fabrication des conserves d'huîtres de Baltimore, le grand centre de industrie, véritablement étonnantes. Pendant les années 1879 et 1880, 9,545 bateaux ont apporté 7,252,972 minots d'huîtres, outre 25,000 minots apportés par des bateaux à vapeurs. Sur cette quantité, 2,769,353 minots ont été mis en conserves après cuisson dans les boites hermétiquement closes. Quelques villages le long des côtes du Maryland sont bâtis sur des écailles d'huîtres, et dans la partie inférieure de cet état, les huitres passent comme monnaie courante. Le capital dans cette industrie est $7,606,979 les salaires payés par année atteignent le chiffre de $6,956,444.

CULTURE EN GRAND.

La ferme Dalrymple, de 75,000 acres, dans le Dakota, n'est après tout qu'une agglomération de fermes plus petites appartenant à différents propriétaires, mais toutes sous la direction de M. Oliver Dalrymple qui est propriétaire de 4,000 acres, et qui sera bientôt propriétaire de la moitié du reste. Lorsqu'il s'est chargé de ces fermes, les différents propriétaires, ont évalué leurs terres à un prix raisonnable et il a avancé les fonds nécessnires à l'exploitation, ne demandant que huit pour cent d'intérêt sur le tout. Mais une condition importante a été ajoutée, c'est que lorsque les bénéfices réalisés auront, en sus de huit pour cent par année, produit une somme suffisante pour couvrir tous les déboursés, la moitié des terres appartiendra à Dalrymple. On ne supposait pas à l'époque que l'exploitation dût jamais produire une somme beaucoup au-dessus de l'intérêt promis; mais les récoltes ont été excellentes et à moins d'un désastre sériex, M. Dalrymple aura acquis sa moitié dans deux ou trois ans.

—Le *Moniteur du Commerce.*

NOUVELLES DE SOREL.

GENEROSITÉ.

M. le Curé de Sorel a dit dimanche dernier qu'il y avait eu une entente entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, suivant laquelle celle-ci, en achetant la *Pointe*, était tenue de donner le terrain pour la construction de l'église St-Joseph Nous sommes priés par qui de droit de dire qu'une telle convention n'a pas été faite. Le terrain que l'on avait demandé au gouvernement pour y construire l'église, fait maintenant partie du lot acheté par MM. McCarthy. Mais la compagnie a fait connaître à M. le Curé de St-Joseph qu'elle lui céderait à son choix un terrain suffisant pour l'église, le presbytère et le cimetière, et ce don est tous spontanné de la part des directeurs de la compagnie. Ils ont en outre donné l'assurance qu'ils favoriseraient de tout leur pouvoir la construction des établissements religieux de St-Joseph, vu le peu de ressources qu'offre encore cette paroisse par elle-même.

Cette générosité de la part d'hommes appartenant à une autre croyance religieuse, est bien digne de louanges.

—Le *Sorelois.*

NOUVELLES DE MONTREAL.

Les machines infernales a Montreal.

Hier matin vers dix heures et un quart le détective Gladu a trouvé une autre machine infernale au même endroit où était placée celle que des jeunes gens ont découverte ces jours derniers.

Les jeunes Miron et Boucher, les personnes en question, disent qu'ils ont bien vu cette boite lorsqu'ils ont pris la première, mais qu'il en ont été empêchés par un monsieur qui leur a fait remarquer "qu'elle pouvait être de quelque service."

Cette dernière machine heureusement n'a pas rendu les services désirés. Tout le rouage est rouillé et la charge n'a fait explosion qu'en partie.

Les matières explosives sont enveloppées dans un numéro du *Puck* de New-York daté d'il y a trois semaines.

Autres détails.

Nous devons à l'obligeance de M. J.-B. Rouillard, ingénieur des mines no. 222 rue Notre-Dame, de nouveaux détails au sujet de l'analyse qu'il a faite des machines infernales trouvées en arrière du Palais de Justice. Ce monsieur ayant reçu du chef de police, M. Paradis, instruction de vider les boîtes en question, s'adjoignit M. Finn, chimiste bien connu, employé dans une pharmacie au coin des rues Craig et Bleury.

Ces messieurs ont d'abord constaté que la masse des matières explosives était gelée ce qui a empêché l'explosion de la dynamite. Après l'avoir dégelée, ils ont pu constater que la machine était arrangée de manière à viser plutôt à la destruction de la vie qu'à la destruction de la propriété. Si l'on avait voulu faire sauter l'édifice, il aurait été bien plus simple de mettre un baril de poudre et une fusée. On a trouvé 12 cartouches marquées Atlas Powder Company, et 15 fiches disposées en batterie et enveloppées dans trois livres environ d'une composition renfermant du nitrate de potasse et du souffre. Il y avait en outre un morceau de bois mince qui devait servir à compléter le carbone pour produire l'explosion.

Ceux qui ont fait la machine devaient être des chimistes et mécaniciens expérimentés. Le mécanisme a fonctionné et a déterminé l'explosion de la poudre, mais la dynamite étant gelée l'explosion de cette substance n'a pas eu lieu. Du reste, ceux qui ont chargé l'amorce ignorait que la poudre à fusil ne suffisait pas, et qu'au lieu de cette substance on aurait dû y mettre un fulminate quelconque.

Le mécanisme, ressemblant à celui d'un réveille matin, porte la marque d'une fabrique américaine "L'Ausonnia Clock Works."

M. Rouillard est d'opinion que tout cet appareil constitue une très bonne machine infernale et que toutes les règles pour la construction de ces terribles engins ont été observées.

Quant à la matière explosive qui était recouverte comme d'ordinaire d'une couche de bitume, il ne croit pas qu'elle eut pu causer beaucoup e dommage à cause de la distance (environ de 50 pieds) où se trouvait la machine des murs du Palais-de-justice. Les officiers de la compagnie de poudre de Hamilton expriment la même opinion.

Un homme a déclaré à la police qu'il avait vu, samedi après-midi, dans la rue St. Laurent, un individu portant une boite absolument semblable à cette machine infernale. En outre, M. Corran, bijoutier, de la rue Notre-Dame, dit que, samedi, deux jeunes gens sont entrés dans son magasin et lui ont demandé d'examiner une boîte qui paraîtrait être la même que celle dont il question en ce moment, mais il refusa.

C'est tout ce qu'on a pu jusqu'ici savoir relativement à la provenance de la fameuse machine.

La machine a dû être conservée dans une glacière, et la rouille qu'il y a sur la croûte qui renferme le tout indique qu'elle a été faite il y a assez longtemps. La seconde machine n'était pas amorcée. Les malfaiteurs comptant sans doute que l'explosion de la première, déterminerait l'explosion de la seconde. Chacune des deux boîtes a dû couter au moins $30. Les analystes ne les ont pas fait sauter vu qu'on veut les conserver comme pièces de conviction. Tout cela semble bien étrange et l'on se perd en conjectures sur le mobile qui a pu inspirer les auteurs de cette conspiration.

—Le *Courrier de Montréal.*

Ce matin les autorités sur les informations fournies par le chef de police et le détective Gladu se sont occupés de la question des machines infernales, Thomas Boucher, 23 ans, a fait la déclaration suivante en cour de police:

Samedi dernier, en compagnie de Thomas Miron, j'avais assisté à la séance de la cour des sessions.

Nous sommes sortis ensemble de la cour après l'ajournement vers midi et demi. Nous nous sommes dirigés vers le Champ de Mars. Miron rendu à l'encoignure nord-est m'a fait remarquer un paquet posé sur le mur près des grilles qui ferment le mur d'enceinte.

Le paquet était à une quinzaine de pieds de l'extrémité du grillage. Nous avons attendu que la foule s'écoulât. Il ne restait plus que deux hommes près de l'arbre du coin. J'ai dis à Miron: "Emportons ce paquet." Laissez-le là dit un des hommes. Ça doit être des saloperies comme l'autre. L'autre paquet était visible de l'autre côté de la grille. C'était là la machine infernale qui avait fait explosion en partie. Je résolus d'emporter le paquet qui était enveloppé d'un papier brun et solidement ficelé. Je pris le paquet et je me rendis avec Miron à la rue des Casernes.

Là je développai le paquet. Je pris un couteau et je fis partir le couvercle qui était retenu par un cadenas fermé à clé. En voyant le mouvement d'horloge qu'il y avait dedans, je ne savais que penser de la trouvaille. Le mouvement d'horloge marchait. Je portai la machine à un horloger de la rue Notre-Dame, à quelques portes de l'hôpital. L'horloger en voyant l'intérieure de la machine, nous dit de sortir au plus tôt de sa boutique prétendant qu'il y avait du danger. Le mouvement était alors en activité. Nous allâmes Miron et moi à la station de police. C'est le détective Gladu qui a reçu la machine de mes mains.

Le chef de police a donné ordre à M. Finn, pharmacien, rue Craig, d'enlever toute la substance chimique qui se trouvait dans les machines infernales.

Le chef de police a reçu hier matin vers dix heures et demie une dépêche de New-York rédigée en anglais dont voici la traduction:

"Nous sommes arrivés sains et saufs. Nous regrettons de n'avoir pas réussi. Nous ferons mieux une autre fois.

(Signé) REDMOND MCNAMARA.

Les cartouches contenues dans la première machine portent la marque de l'"Atlas Powder Company" de Chicago.

M. Seer, domicilié rue St-Hubert dit qu'il revenait du théâtre vendredi. En passant près du Drill Shed il entendit une forte détonation dans la direction du Palais de Justice. C'était évidemment l'explosion produite par la machine.

—Le *Monde* du 7.

(Le *Courrier de Montréal.*)

—John Duffin, âgé de 45 ans, employé de la fabrique de Pilow, Hersey et Cie, a eu la jambe droite fracturée par la chute d'une énorme roue de fer. On l'a d'abord transporté à l'hôpital, où les premiers soins lui ont été donnés, puis à sa résidence, 42 rue du Grand Tronc.

—Pendant la semaine expirée le 3 décembre, il y a eu 66 inhumations, dont 49 dans le cimetière catholique et 17 dans le cimetière protestant. Les mortalités se divisent comme suit: 38 hommes, 28 femmes; 4 ont succombé à la diphtérie, 2 aux fièvres typhoïdes et 2 aux fièvres scarlatines.

—La société légale de Montréal donne un grand banquet au Windsor, jeudi, le 15 décembre courant. On s'attend à la présence d'un grand nombre d'avocats et à celle de plusieurs juges. Tous les avocats sont invités, même ceux qui n'appartiennent pas à la société. Les billets doivent être retenus deux jours au moins avant le 15 courant. On peut s'en procurer du bibliothécaire du bureau.

—Un capital de $200,000 vient de se former à Montréal pour l'élevage des animaux dans le territoire du Nord-Ouest.

—Une compagnie ayant pour objet la construction de locomotives et en général de matériel de chemin de fer a fait une demande à la municipalité d'Hochelaga pour en obtenir un bonus ou une exemption de taxes, dans lequel cas, elle y construirait des ateliers considérables. Le conseil se réunit, vendredi, pour prendre en considération cette demande qui sera probablement accordée, sous forme d'exemption de taxes pour nne période de vingt-cinq ans.

—Un petit garçon de 11 ans, nommé John Thornton, reçut 50 cents, de sa mère lundi après-midi pour aller les donner en paiement à un boucher du marché Papineau. Un gamin vit l'enfant recevoir l'argent et résolut avec deux de ses camarades de le lui voler. Lorsque le petit Thornton fut rendu sur la place Papineau, il fut attaqué et garotté par les trois vauriens qui lui enlevèrent son argent. Une plainte fut déposée au poste de la police et le constable Morris opéra les arrestations suivantes: James Monahan, 11 ans, rue Plessis, John Flanagan, 11 ans, rue des Voltigeurs, et Patrick Smith, 14 ans, avenue Colborne. Les trois accusés ont plaidé coupables, hier matin, devant le magistrat de police et ont été condamnés chacun à quatre années d'Ecole de Réforme.

—Hier après-midi, vers nne heure, au moment où le convoi de Lachine, qui se composait de la locomotive, du tender et d'un wagon à passagers, venait de quitter la gare, le wagon de passagers dérailla en passant la traverse de la rue la Montagne. Il fut traîné par la locomotive jusqu'à la rue de l'Aqueduc. Il y avait alors beaucoup de passagers dans le char et la frayeur fut grande parmi eux. Heureusement, nous n'avons à déplorer aucun accident.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

On a découvert que les deux individus descendus à l'hôtel Albion et dont nous parlions samedi ont réellement tenté d'incendier cet établissement.

Ils avaient déclaré se nommer respectivement C. Dunlop et G. Gackie et venir de Québec. Ils firent entrer des valises dans leur chambre, puis quittèrent l'hôtel. Peu de temps après, on vit sortir de la fumée de cet appartement et la porte fut enfoncée. Une fumée épaisse remplissait la chambre, le mur et le plafond étaient noircis et les deux lits brûlaient lentement. Après avoir éteint le feu, on constata que les matelas étaient saturés de benzine et de phosphore, et on trouva un bidon de benzine enveloppé de guénilles, sur un des lits. Les valises se trouvaient dans la pièce, mais en les examinant de près, on vit qu'elles n'avaient presqu'aucune valeur et que le cuir dont elles étaient recouvertes leur donait seul une bonne apparence. Elles avaient dû contenir les bidons d'huile et le phosphore apportés par les malfaiteurs.

Ceux-ci, bien entendu, n'ont pas reparu. Ce sont des hommes d'environ 35 ans et que l'on croit être des féniens.

La police s'occupe de l'affaire.

NOYADE.—Le premier accident de la saison d'hiver, résultant de l'imprudence, a eu lieu hier.

Vers une heure de l'après-midi, Henry Matthews, gamin de 13 ans, dont les parents demeurent au No 60 rue Dalhousie, est parti avec plusieurs petits compagnons pour aller patiner sur le canal. Après le dégel de la semaine dernière, la glace, qui n'avait auparavant que quelques pouces d'épaisseur, n'était naturellement pas solide. Les petits malheureux ayant essayé de traverser le canal, Henry Matthews, qui était en tête de la bande, disparut bientôt sous la glace, qui avait cédé sous son poids et se noya.

Après beaucoup de recherches, on repêcha le cadavre vers cinq heures.

A l'enquête du coroner aujourd'hui, le jury a rendu un verdict de: "Noyé accidentellement."—*Patrie* du 6.

UNE LEÇON DE POLITESSE.—Un jeune gandin anglais, nouvellement déballé, passait lundi soir devant le "St Lawrence Hall" lorsqu'un cocher de place fit une remarque qui ne lui plut pas évidemment, car il se retourna et renversa l'automédon d'un coup de poing. Puis avec un flegme tout à fait britannique, il tira un dollar de sa poche et le donna au cocher, lui disant qu'il n'avait voulu que lui donner une leçon de politesse et qu'une autre fois, il éviterait probablement d'insulter un monsieur anglais.

Il y a quelques années, une somme de $4,000, en billets de $10 fut volée dans la banque Consolidée, à Montréal. Ces billets portaient la signature de Sir Francis Hincks, mais n'avaient pas été contresignés. Longtemps les recherches furent vaines, jusqu'à ce qu'un individu fut arrêté à New-York pour avoir essayé de faire passer un de ces effets de commerce, et condamné à deux années de détention dans la prison d'Etat.

Il y a quelques jours, quatre autres individus ont été arrêtés à Turin pour avoir forgé une contresignature sur quelques-uns de ces $10. Les autorités de Turin écrivirent à M. Gianelli, le consul, le consul italien en Canada, pour obtenir des preuves contre les prisonniers. M. Kate, un des employés de la banque Consolidée a donné son témoignage mercredi devant le magistrat de police et juré que le nom de "Geo. Imerie," écrit sur un des billets qu'on lui montra avait été forgé; M. Imerie, le caissier de la banque à Toronto, n'ayant eu que le pouvoir de contresigner des billets de $4 et de $5.

—Tableau indiquant le nombre et le tonnage des navires transatlantiques qui sont entrés dans le port de Montréal depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 1er décembre 1880 et 1881:

Années.	Steamers.	Tonnage.	Voiliers.	Tonnage.
1880	354	475,741	356	152,530
1881	321	446,457	366	85,472

Nombre total des bâtiments caboteurs durant la même période: 1880, 6,489; 1881, 6,030.

NOUVELLES DE SHERBROOKE

(Le *Pionnier.*)

—La compagnie Smith-Elkins, de Sherbrooke, fabrique en ses fonderies, une bouilloire et un engin de 70 à 80 forces, destinés à l'usine des Moulins Nantais, fondés par une société française dans le canton de Woburn, comté de Beauce.

—Tous les jours nous voyons dans les côtes, dans les rues, des douzaines de petits garçons et de petites filles qui "glissent" à qui mteux mieux. Il n'est pas d'exercice plus salutaire, d'amusement plus joyeux quand on observe les règles de la prudence et qu'on choisit avec discernement les endroits où l'on "glisse."

Souvent il arrive de graves accidents, dûs à l'imprudence des enfants et, disons le surtout au manque de surveillance des parents.

Samedi dernier, dans l'après-midi, le jeune Berthiaume, âgé de huit ans s'est noyé en s'amusant à glisser sur la rivière Magog, près du pont du moulin à scies.

Le pauvre petit garçon a été enterré lundi après-midi.

NOUVELLES DE ST. HYACINTHE.

(Du *Courrier.*)

Acte honteux

Le soir de la votation, après la clôture du poll, un respectable citoyen de St. Dominique, M. Octave Millet, s'en vint à St. Liboire, chef-lieu de Bagot, pour connaître le résultat de la lutte. Il attacha son cheval sous une remise, au palais de justice du comté, et entra dans la salle où se tenait la réunion.

Après la soirée il s'en alla à sa voiture et trouva son attelage coupé en petits morceaux. La même chose fut faite aux atelages de M. Mallette, d'Upton, et d'un autre de nos amis. Cet acte de la part de libéraux mécontents mérite la réprobation de tous les honnêtes gens et ne fait pas honneur aux voyous qui l'ont accompli. C'est une lâcheté des plus honteuses, et si les coupables étaient connus ils mérireraient d'être logés en prison. C'est la seule demeure qui conviendrait à ces polissons de bas étage.

NOUVELLES DE MANITOBA.

(Le *Manitoba.*)

WINNIPEG.—MM. LaRivière, Black & Cie., agents d'immeubles, ont vendu au prix de $100.000, 500 acres de terre appartenant au Lieutenant-Gouverneur Cauchon, et situés à Saint-Boniface Ouest.

—Il se fait chaque jour des ventes considérables de propriétés foncières, et le marché est encombré de spéculateurs venant de New-York.

—A. O. Garnot, généralement employé comme traducteur à la cour, s'est cassé une jambe en tombant sur la rue Son état est très précaire et les médecins le considèrent en danger.

ST-NORBERT.—M. Poirier, qui depuis deux ans cultive dans cette paroisse, se déclare très satisfait des résultats obtenus. Il a récolté cette année plus de deux milles deux cents minots de grain, et espère pouvoir doubler ce chiffre avant longtemps. Il dit que le labour d'automne est de beaucoup préférable à celui du printemps. Nos cultivateurs dans cette paroisse font maintenant la plus grande partie de leur labour d'automne et s'en déclarent très satisfaits.

—Il y a plusieurs belles terres à vendre dans la paroisse de Saint-Norbert. Les canadiens qui arrivent feraient bien de visiter cette paroisse avant d'acheter ailleurs.

—Nous avons déjà au delà de trente cinq familles canadiennes qui toutes sont très satisfaites et très encouragées pour l'avenir.

SAINTE-AGATHE: —M. Firmin Préfontaine a récolté 500 minots de patates, de de la semence de 12½ minots.

NOUVELLES D'OTTAWA

(Le *Canada.*)

—Des détachements de bucherons quittent Ottawa journellement pour aller passer l'hiver dans les chantiers.

—On calcule que les dommages causés par les incencies dans les forêts du district d'Ottawa s'élèvent à près de $5,000,000.

—Le partage des biens de feu le major Cassellman, évalués à $80.000 va donner lieu à un procès qui durera longtemps probablement.

—Mercredi plusieurs prisonniers ont été conduits de cette ville au pénitencier de Kingston. Dans le nombre étaient Prévost et Brunet, les meurtriers de l'Orignal.

—On dit qu'on va commencer la construction du chemin de fer de Pontiac immédiatement et qu'on dépensera $100,000 pour ces travaux dans le cours de l'hiver.

—Depuis le 1er de janvier, 1306 immigrants sont arrivés en cette ville. Ils se sont tous placés. Ceux qui sont employés chez les cultivateurs gagnent $14.00 par mois, et les journaliers, $1.25 par jour.

—On est actuellement à installer dans la rotonde de l'hôtel Russell des glaces mesurant 9 pieds de large et douze pieds de haut. Ce sont à coup sûr les plus belles glaces qui peuvent se voir dans la capitale. Ils ont été apportées d'Angleterre.

—Une compagnie américaine vient d'acquérir par l'entremise de M. Vennor 1500 acres de terrains à phosphate situés dans les cantons de Portland et Templeton. M. Vennor doit surveiller en personne les opérations de la compagnie. Le produit des mines sera expédié brut à Philadelphie où on le convertira en superphosphate.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

(Le *Jean-Baptiste*).

HOLYOKE.—Les cas de petite vérole (picotte) deviennent moins nombreux. On n'en a découvert que 17 en tout depuis l'apparition de l'épidémie. Cinq personnes en sont mortes. On désespère d'une jeune fille du nom de Quinn, et John Gelo, Canadien, est aussi en grand danger. Ce dernier a été malade 3 ou 4 jours, avant que son cas pût être découvert, aussi l'a-t-on laissé chez lui, au lieu de le porter à l'hôpital des variolés.

NORTH ADAMS.—La femme d'Alex. Tougas, peintre, a abjuré le catholicisme pour devenir protestante.

Elle a été baptisée dimanche, 27 du mois dernier, à l'église baptiste.

Elle s'est attirée par là le mépris de tous les Canadiens Catholiques de North Adams et des environs.

M. Tougas et sa femme étaient séparés depuis plusieurs mois pour des raisons qui n'étaient connues que d'eux-mêmes

CHICOPEE.—La semaine dernière, le petit garçon de M. Médard Hervieux jouait sur la glace avec ses camarades, lorsque soudain la glace se cassa sous ses pieds et il disparut sous l'eau. Il se serait infailliblement noyé sans le secours de l'un de ses amis, Charles Lhomme qui, n'écoutant que son courage et son dévouement, s'aventura sur les glaçons pour tendre un bâton au jeune Hervieux. Ce dernier put heureusement s'y cramponner et éviter ainsi une mort certaine. Il doit la vie à son jeune ami.

WISCONSIN.—Edward Maxwell, l'un des meurtriers des frères Coleman, a été pendu haut et court, à Durand, samedi dernier. Il a été saisi en pleine cour par une douzaine d'hommes qui l'ont traîné à la porte, où les attendait une foule d'au moins 500 personnes. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le malheureux avait la corde au cou et était hissé à une branche d'un arbre peu distant, au milieu des imprécations de la populace. Les officiers de la loi n'ont fait qu'une faible résistance.

L'église St-Joseph, dans la paroisse de ce nom, comté de Ste-Croix, a été consacrée par Mgr Welles, le 14 ulqimo. La construction de ce temple fait le plus grand honneur au zèle du curé de l'endroit, le Rév. H. Langlois.

—A Whitefish Bay, une petite fille de dix ans, enfant de M. Benjamin Bélanger, a été précipitée du haut d'un pont par une rafale et emportée dans le lac, où elle s'est noyée avant qu'on pût lui porter secours.

WARREN.—Charles Allen, jeune homme employé depuis dix ans dans la famille du défunt Dr. Deland, s'est suicidé vendredi dernier, en absorbant une dose de morphine. Ses parents demeurent à Palmer, où il est lui-même très-bien connu. On pense que le découragement seul l'a porté à commettre cette action.

THOMPSONVILLE, CONN. — M. Prudent Rousseau s'est coupé un pied en buchant; la blessure est grave. Le Dr. Finch fut appelé à son secours. Une petite fille, sœur du blessé est dangereusement malade. La famille de M. Rousseau a éprouvé beaucoup de maladies depuis quelques semaines. Nous lui offrons nos sympathies.

TROY, N. Y.—MM. Vallière & Lauzon, deux compatriotes résidant à Troy, N. Y., viennent de découvrir une nouvelle composition pour faire des rouleaux d'imprimerie. Cette matière possède toutes les qualités requises pour faire un rouleau de première classe. On peut l'adapter à n'importe quelle presse, quelle que soit la couleur de l'encre qu'on veut employer et quel que soit l'état de la température. Le temps n'a aucune influence sur cette composition et ne peut la faire crevasser comme cela arrive pour celles qui existent déjà.

NOUVELLES DE WOONSOCKET.

Le foin de première qualité se vend $30 la tonne sur notre marché.

—Un accident qui aura probablement des suites graves a eu lieu vendredi dernier près de la filature de *Social*. Jn brave cultivateur de Cumberland Hill venait à la ville, lorsque vis-à-vis de la filature son cheval prit le mors aux dents Le véhicule fut mis en morceaux et notre homme jeté brusquement sur un cailloux, sur lequel il s'infligea de graves blessures. On le transporta chez lui dans un état d'insensibilité.

—Un train spécial de fret du chemin de fer *New-York et la Nouvelle-Angleterre* composé de onze chars chargés de blé-d'inde, en destination de Boston, a été fort endommagé, dit le *Reporter*, hier matin, à Ironstone, par une énorme pierre qui se détacha d'un rocher et roula sur le train. Quatre chars ont été mis en pièces et cinq autres fort endommagés. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de piastres. La voie devait être libre dans la soirée.

—A l'assemblée des membres de l'Institut Canadien, dimanche dernier, les messieurs dont les noms suivent furent élus officiers : chapelain, rév. M. Dauray ; président. Delphis Sylvestre ; vice-président, N. Thibault ; trésorier, H. Soly ; assistant-trésorier, Julien Bourdon ; secrétaire, J. O. Charbonneau ; secrétaire-correspondant, P. F. de Villers : bibliothécaire, Eloi Laliberté ; médecin, Dr G. Archambault ; membres du comité exécutif, G. Doherty, L. Lavallée, Z. Sylvestre, F. Houle, A. Barcelone, J. Boucher et J. Branchaud.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

La *Gazette Officielle* de samedi annonce l'élection des députés suivants :

Québec, 1er décembre 1881.

Le vingt-cinquième jour de novembre dernier, ont été élus députés à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

L'honorable J. A. Chapleau, pour le district électoral de Terrebonne.

L'honorable J. G. Robertson, pour le district électoral de Sherbrooke.

L'honorable H. G. Joly, pour le district électoral de Lotbinière.

L'honorable Pierre Garneau, pour le district électoral du comté de Québec.

L'honorable Louis Beaubien, pour le district électoral de Hochelaga.

L'honorable M. Mercier, pour le district électoral de Saint-Hyacinthe.

Joseph Shehyn, écuyer, pour le district électoral de Québec-Est,

Jean Blanchet, écuyer, pour le district électoral de Beauce.

Alexander Cameron, écuyer, pour le district électoral de Huntingdon.

Narcisse M LeCavalier, écuyer, pour le district électoral de Jacques Cartier.

George Honoré Deschênes, écuyer, pour le district électoral de Témiscouata.

Robert Trudel, écuyer, pour le district électoral de Champlain.

Joseph Marion, écuyer, pour le district électoral de L'Assomption.

Emery Lalonde, écuyer, pour le district électoral de Vaudreuil.

L'officier rapporteur de l'élection du district électoral de Laval, a déclaré l'honorable Louis Onézime Loranger, élu député de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, en conformité aux sections cent vingt-deux et cent vingt-trois, de l'Acte Electoral de Québec, 38 Victoria, Chap. 7.

—La gare du chemin de fer "Credit Valley" à Belmont Ont., est devenue la proie des flammes dans la nuit de lundi. Des marchandises ont été détruites et les pertes sont évaluées à deux mille piastres.

FAITS DIVERS.

SÉMAPHORES. — Les sémaphores que vient d'inventer M. N. Gisbone, ingénieur du gouvernement et attaché au service télégraphique et des signaux, ont eu un plein succès.

On en a posé un au Pot à l'Eau de vie (Brandy-Pot) à environ six milles de distance du pilier de la Rivière du Loup.

Les signaux que l'on emploie sont ceux ordinairement employés en pareil cas. C'est une boule avec pavillon. On les aperçoit facilement de la Rivière du Loup, même de la ville. ce qui fait une distance de neuf milles du Pot à l'Eau de vie.

On peut dire qu'on est parvenu à résoudre le problème d'établir, de la manière la plus économique possible, un système de communication télégraphique entre les divers phares du fleuve St-Laurent.

EPIDEMIE.—On rapporte qu'une épidémie fait des ravages et a jeté la consternation parmi les habitants des cantons de Garthby, et South Ham, dans le comté de Richmond. Cette nouvelle maladie est inconnue des médecins. Elle est violente et très contagieuse. Elle frappe si spontanément que, au moment où vous attendez le moins sa visite, vous perdez connaissance et tombez de votre chaise sur le plancher.

CONDAMNATION.—Joseph Laperrière a été condamné à un an de travaux forcés pour vol de pantalon, et John Armstrong à un mois de prison pour vol d'nn sac de fleur.

CONTRAT.—On rapporte que M. W. Lee, tailleur de la rue Buade, a obtenu le contrat pour la confection de la tenue d'hiver de la police.

POUR LES CHANTIERS.—Plus de trente employés de MM. G. B. Hall et Cie, de Montmorency, ont pris vendredi le train du chemin de fer du nord pour se rendre à Trois-Rivières et de là dans les chantiers sur le St. Maurice.

FABRIQUE DE LAINAGES. — L'ingénieur chargé de poser les machines dans la nouvelle fabrique de lainages de St. Roch, vient d'arriver d'Angleterre. Les travaux d'installation sont déjà commencés et seront terminés avant longtemps.

FABRIQUE DE CARTOUCHES.—Le gouvernement fédéral est à faire creuser les fondations de la fabrique de cartouches qui sera érigée près des fortifications, à l'endroit connu sous le nom de l'Anse des mères.

EST-CE UN VOL ?—Un journal de cette ville annonce que la femme d'nn citoyen de la rue St-George a demandé mercredi les services d'un détective, pour faire des recherches concernant un prétendu vol dont son mari aurait été la victime. Il paraît que celui-ci est sorti mardi soir ayant en portefeuille la somme de vingt piastres et qu'il a ensuite été ramené sous le toit conjugal, ivre comme un turc, par un charretier avec lequel il s'était sans doute amusé. Il va sans dire que le gousset du malheureux était vide.

UN CHAPITRE D'ACCIDENTS.—Mme veuve McWilliam est tombée l'autre jour dans de sa confiserie située sur la rue de la Fabrique, et a reçu des blessures assez sérieuses dans sa chute.

M. John Hoboken Williams, de New-York, a fait une chute sur le trottoir de la rue Ste-Marguerite à St-Roch, et s'est infligé des blessures graves à la tête.

Madame Walsh, femme du sous-chef de police, est tombée mardi sur la galerie en arrière de sa résidence, et a eu trois côtes de cassées.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré vers huit heures samedi dans la cave de la manufacture de chaussures de M. Mignier, à St. Roch. Les pompiers sont accourus immédiatement sur les lieux et ont pu éteindre les flammes avant que des dommages considérables aient été causés. L'origine du feu est inconnue. Heureusement que l'incendie a pu être maîtrisé au commencement, car nous aurions de grandes pertes à déplorer, non-seulement pour M. Mignier, mais aussi pour plusieurs résidents de ce quartier.

UN VOL CONSIDÉRABLE.—Tout le monde se rappelle le vol de $3,000 qui a été commis aux bureaux de la banque Nationale. Voici les renseignements que la police nous a fournis relativement à cette disposition mystérieuses de la liasse de billets en question.

La compagnie de garanties confia l'affaire à l'agence des détectives du Canada à Montréal, qui chargea le limier Fahey de faire des recherches. Celui-ci vint à Québec et le résultat de ses perquisitions fut de nature à faire soupçonner jusqu'à un certain point l'un des employés de la banque que Fahey fit surveiller par un nommé Harry Philipps, chose dont le malheureux employé s'est plaint comme lui ayant été préjudiciable.

Il y a environ trois semaines, un étranger arrivait à l'hotel Victoria, à Lévis, et s'inscrivait sur le régistre sous le nom de Dickerson. Puis il partit par l'Intercolonial pour Rimouski où il descendit à l'hôtel Lepage et s'inscrivit sous le nom de McIntyre. Le jour de son arrivée, il confia à Mme Lepoge une enveloppe en disant de la remettre à un de ses amis qui la lui demanderait. Piquée par la curiosité, l'hôtesse ouvrit l'enveloppe en l'absence de Dickerson *alias* McIntyre, et y trouva deux billets de cent piastres chacun de la Banque Nationale. Elle communiqua la chose à une autre personne qui lui conseilla de prendre les numéros des billets, ce qu'elle fit. Dans l'après-midi, l'étranger revint à l'hôtel et dit à Mme Lepage qu'il avait changé d'idée, qu'il ne s'embarquerait pas sur le steamer d'Angleterre et qu'il allait reprendre sa lettre. Mme Lepage lui remit son dépôt et il revint à Lévis où il s'inscrivit de nouveau à l'hôtel Victoria sous le nom de Dickerson.

Le lendemain matin il traversait à Québec et allait loger au St. Louis où il rencontrait deux de ses compagnons inscrits à l'hôtel sous les noms de Fairchild et McIntyre. Puis les trois amis partirent pour Montréal. Quelques jours plus tard, un détective de Brooklyn arrivait à Québec à la recherche de Dickerson.

Il paraît maintenant que les deux billets de cent piastres déposés entre les mains de Mme Lepage proviennent de la liasse de $3,000 disparue de la Banque Nationale. On suppose que le vol a été commis par Fairchild, McIntyre et Dickerson. Le commis de la banque emploie un limier bien connu de cette ville pour surveiller ses intérêts. Il est probable que les filous seront arrêtés à Montréal, car le détective de Brooklyn est parti sur le train suivant.

BANQUET.—Le banquet annuel de l'Université Laval a eu lieu jeudi soir. L'assistance comprenait les étudiants, le recteur, le vice recteur, les professeurs des différentes faculté et les prêtres du séminaire. La soirée s'est terminée par une représentation musicale.

MORT D'UNE RELIGIEUSE.—Les journaux de Montréal nous annoncent la mort à Villa Maria, de la Révde Mère St George (fille de feu le colonel Lemoine, du Chateau Richer) de le communauté de N. D. de la Congrégation.

La défunte était née le 4 octobre 1821 et est entrée dans la vie religieuse en 1843.

La Révde mère St-George a été successivement Supérieure des couvents de St Roch et de Bellevue.

EMPOISONNEMENT.—La rumeur allant à dire qu'un des officiers de la batterie "A" s'était empoisonné en prenant une dose de morphine n'est pas le fondée. Cet officier est le lieutenant colonel Hudon. Il est vrai que ce lieuenant a avalé la dose en question ; mais ayant eu soin de prendre un contre-poison, il est parfaitement bien maintanant.

ENQUÊTE.—Le colonel Vohl a commencé une enquête sur la cause de l'incendie au moulin de M. Peters.

CHUTE.—Un homme employé à décharger la neige du toit d'une maison de la rue d'aiguillon, au faubourg St-Jean, est tombé de ce toit, sans toutefois se faire trop de mal.

UN PRISONNIER. — Un nommé Joseph Lapierre comparait devant la cour de police sous accusation de vol dans une maison de la rue Richmond. La cause est remise pour l'audition des témoins.

PROGRES. — Il est rumeur que le gouvernement a décidé de relier notre voie ferrée du Nord à l'embranchement Louise durant le cours de l'hiver.

COUR D'APPEL.—Les jugements suivants ont été rendus par cette cour mercredi matin :

Mann vs Hogan, jugement confirmé.

Pouliot vs Corriveau, jugement renversé.

Alleyn vs la corporation de Québec, jugement confirmé.

Lionais vs Laberge, avis de motion demandant un appel refusé.

Bond vs la compagnie d'assurance *Citizens*, même chose.

Pouliot vs la corporation de Québec, jugement confirmé.

Lajoie vs Desaulniers, même chose.

La corporation de Trois-Rivières vs Major, jugement renversé,

Perrault vs McGreevy et *vice versa*, jugement confirmé sans frais.

ESTRELLA.—Le critique du journal musical *Art American Journal* de New-York apprécie dans les termes suivants la magnifique valse de M. Joseph Vézina, intitulée "Estrella" et dédiée à Son Excellence le Comte de Premio-Réal : "Cette valse est une brillante composition, littéralement saturée de mélodie ; écrite dans ce style gracieux, élégrant qui plaît à tous, assez difficile pour être intéressante et cependant pas au-delà de la portée des amateurs auxquels elle s'adresse." Voilà un éloge qui, pour venir de loin, n'en est pas moins flatteur pour celui auquel il est destiné.

VOL ET ARRESTATION.—Un jeune homme du nom de Laperrière, et qui paraît-il n'en est pas à son premier méfait est entré lundi après-midi chez M. Drolet, ne Richmond, et a demandé si c'était là chez M. Masson. On lui a naturellement répondu négativement. Ce qu'il a fait ensuite prouve qu'il n'avait pris qu'un prétexte pour commettre un larcin, car en se retirant il s'est emparé d'un pantalon suspendu à une corde. Disons de suite que notre individu avait cru préférable de s'introduire par la cour.

Laperrière cependant avait compté sans l'œil exercé d'une demoiselle en visite chez M. Drolet. L'alarme fut de suite donnée aux gens de la maison qui sortirent par la porte de façade et arrivèrent dehors pour se rencontrer nez à nez avec le voleur qui lâcha le pantalon et prit ses jambes à son cou, en attendant les cris de "Police ! police !" Malheureusement pour lui, en arrivant à l'angle de la rue, il tomba dans les bras d'un constable qui s'empressa de le conduire au violon. *L'Evénement.*

CEREMONIE RELIGIEUSE.—La bénédiction solennelle de la nouvelle église du Cap St-Ignace a eu lieu le premier décembre. C'est le curé de St-Ferdinand d'Halifax, M. Jules Bernier, natif du Cap St-Ignace, qui a présidé à la cérémonie.

Après la bénédiction, il a chanté la messe dans le nouveau temple, assisté en qualité de diacre et sous-diacre de deux autres membres du clergé qui ont aussi vu le jour pour la première fois dans paroisse, les révérends Louis Bernier et Bernard Bernier.

C'est monsieur l'abbé Antoine Garneau qui a été le prédicateur de la circonstance.

Inutile d'ajouter que l'assistance était nombreuse. On était accouru à ces imposantes cérémonies de toutes les paroisses environnantes.

EMPOISONNEMENT.—Si nous en croyons le *Mercury*, un jeune officier qui suit en ce moment les cours militaires à la citadelle, aurait été empoisonné accidentellement hier, en absorbant une dose de morphine qui lui a été servie par mégarde. Des antidotes lui ont été administrés, mais nous ne savons pas dans quel état se trouve aujourd'hui le malade.

CABLE.—Le cable que l'on vient de faire poser à l'entrée de la rivière du Saguenay a un diamètre d'un demi pouce. Il est recouveat d'une enveleppe faites en files de cuivre d'une grande solidité. Ce câble a été posé sous la surveillance de M. Gisborne et J. U. Grégory.

POUR RIRE.

En Tunisie, un colonel avait imposé à son régiment jusqu'au respect absolu des basses-cours.

Or, un jour, le colonel, en se promenant, a l'oreille frappée par un bruit guttural, qu'il reconnaît aussitôt pour le dernier soupir d'une poule étranglée par une main expérimentée.

Il se retourne et aperçoit un vieux hussard en train de glisser le corps du délit dans sa sabretache.

—Hussard, s'écrie-t-il, avancez à l'ordre !

—Me voici, mon colonel, dit celui-ci en mettant une main à son colback et en appuyant l'autre sur la tête de sa victime.

—Pourquoi avez-vous tordu le coup à cette poule ?

—Mon colonel, elle m'a provoqué en me regardant d'un air insolent... Et quand il s'agit de faire respecter l'uniforme du régiment...

Le colonel se mord les lèvres pour réprimer un violent éclat de rire.

—Allons, passe pour cette fois, mais n'y revenez plus, hussard !

—Mon colonel...

—Désormais, quand vous rencontrerez des poules, je vous ordonne de baisser les yeux.

* * *

Un écho de la justice de paix d'Argenteuil.

Le magistrat pacifique de ce pays vignoble interpelle un de ces justifiables veuf depuis quelques mois, et qui, aussitôt la mort de sa femme, s'est mis à fréquenter assidûment les cabarets.

—Tu as tort de boire comme cela, dit paternellement le juge au veuf inconsolable : Pourquoi t'énivres-tu depuis la mort de ta femme ?

Ne m'en voulez pas, répond le pochard, si je bois un coup de trop, c'est pour noyer mes chagrins.....seulement, les gueux, ils savent nager.

TELEGRAPHIE.

EUROPE.

e procès d'Exposito.

Palerme, 5. — L'instruction du procès d'Exposito, le trop fameux bandit italien est commencée en cette ville. Il est accusé, entre autres crimes, d'avoir enlevé M. John Ross, ingénieur anglais, et exigé une rançon de quarante mille francs, puis d'avoir tenté de l'assassiner parce qu'on refusait de lui payer ce qu'il demondait.

Indisposition de Don Carlos

Londres, 5.—Le *Morning Post* annonce que Don Carlos est retenu au lit par une bronchite.

Elections supplémentaires

Paris, décembre.—Des élections supplémentaires pour la chambre des députés ont eu lieu dans diverses circonscriptions. Dans le dixième arrondissement de Paris, M. Lefèvre, rédacteur au *Rappel*, a été élu. M. Humbert, communiste amnistié, a été élu à Lyon.

M. Roustan à Paris.

Tunis, 6 décembre.—M. Roustan, ministre de France, est parti pour Paris. On croit qu'il ne reviendra pas dans cette ville.

Les Hollandais à Bornéo

La Haye, 6 décembre.—Les bureaux de la première chambre, dans la discussion du budget des Indes orientales hollandaises, ont délaré qu'ils ne partageaient pas l'avis du gouvernement que la compagnie de Bornéo anglais du Nord est une entreprise purement commerciale, mais admettant la nature douteuse des intérâts hollandais dans ce pays, ils ont décidé de ne pas insister pour que le gouvernement prenne des mesures dans cette question.

Le fin mot des entrevues de Dantzig et de Vienne.

Londres, 8 décembre.—Le correspondant viennois du *Standard* garantit l'authenticité des informations suivantes : " Il y a quelque temps la Russie sonda l'Italie touchant une action commune contre l'Autriche. L'Italie accueillit favorablement les propositions, et des préparatifs furent commencés véritablement pour la répétition des événements de 1866, avec cette exception que la Russie devait jouer le rôle qu'avait alors remplit la Prusse. Mais les gouvernements autrichien et allemand furent instruits du plan, et le prince de Bismark arrangea en conséquence l'entrevue de Dantzig. Quand l'Italie comprit que l'alliance austro-allemande pourrait résister à un conflit austro-russe, elle résolut d'atteindre son but avec l'aide de l'Autriche. L'Italie, croyant que l'Autriche nourrissait d'importants desseins en Orient et consentirait à céder le Trentin ou quelque autre partie de l'*Italia irredenta* afin de ne pas être inquiétée du côté de l'Est, chargea le comte de Robillant, ambassadeur d'Italie à Vienne, de suggérer l'entrevue du roi Humbert et de l'empereur François-Joseph. Le ministre italien, qui accompagna le roi Humbert à Vienne, aborda le sujet de Trentin, mais sans succès. "

La paix de l'Europe et la sécurité de l'Italie.

Rome, 8.—Le rapport de la commission du budget pour le ministère des affaires étrangères dit que le voyage du roi Humbert à Vienne et la signature d'un traité de commerce avec la France ne signifient pas moins que la paix de l'Europe et la sécurité de l'Italie.

Russie et Autriche.

Londres, 8.—Le *Times* dit qu'une entrevue aura lieu entre le czar et l'empereur François-Joseph, mais qu'il n'est pas possible en ce moment d'en fixer la date ni le lieu.

St-Pétersbourg, 8.—On dit que le comte Kalmoky, le nouveau ministre des affaires étrangères d'Autriche, qui était venu présenter ses lettres de rappel comme ambassadeur, s'est déclaré très satisfait du résultat de sa mission.

Autriche et Roumanie

Burcharest, 8.—Le gouvernement n'a pas reçu de communication touchant les instructions envoyées au comte Hoyos-Sprinzinstein, ministre d'autriche-Hongrie, de suspendre toutes relations personnelles avec le cabinet roumain.

Bucharest, 8.—Aujourd'hui le ministère a donné communication au parlement des documents relatifs à la navigation du Danube et à l'état des relations entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie,

Affaires d'Allemagne.

Berlin, 8.—L'empereur Guillaume, en recevant hier le président et les vice-présidents du reichstag, a déclaré que le message lu à l'ouverture de la session était l'expression exacte de ses convictions les plus intimes sur le bien-être du pays. D'après la *Gazette de la Croix*, l'empereur a fait remarquer à cette réception qu'il était du devoir de tous les hommes désireux de soutenir le principe monarchique de poursuivre le but indiqué dans le message impérial.

Les réformes en Arménie

Constantinople, 8 décembre. — Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, agissant d'après les instructions de lord Granville, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a demandé une audience au sultan pour l'entretenir de la nécessité de réformes en Arménie. En conséquence, la Porte a résolu de nommer une commission de réformes et d'euvoyer un commissaire en Arménie.

Le tunnel des Pyrénées.

Madrid, 8, décembre.—Le nouveau chemin de fer, approuvé par le sénat, doit aller de Saragosse à Huesca, puis par le haut Aragon à Jacca et à Canfrane, atteignant la frontière de France près des gorges de Somport, où un tunnel international, d'une longueur de 4 milles sera percé à travers la chaine des Pyrénées. Le voyage de Madrid à Paris sera ainsi abrégé de 8 heures. Plusieurs compagnies du pays et de l'étranger offrent d'entreprendre les travaux immédiatement.

En Afghanistan.

Londres, 8 décembre.—Le correspondant du *Times* à Quettah télégraphie : "On dit que le Général de l'émir, Abdul Kuddus Khan, qui a pris Hérat, a averti l'émir que les habitants de cette ville ne sont pas disposés à accepter un autre changement ou intervention. Yusuf, que l'émir a nommé gouverneur de Hérat, n'a pas pu aller au delà de Fanah, bien qu'il eût reçu des renforts. Le bruit court qu'Abdul Keddus Khan intrigue avec le gouverneur de Turkestan afghan. Il est probable qve l'émir paraîtru sous les murs de Hérat au printemps prochain." Le *Times* publie la dépêche suivante de Calcutta : "L'émir d'Afganistan paraît être parti de Candahar pour Caboul avec trois régiments il y a une dizaine de jours.'

Le retour du marquis de Lorne au Canada.

Londres, 7.—Le *Standard* se dit en mesure d'affirmer que le marquis de Lorne a l'intention de retourner au Canada, et que la princesse Louise y retournera aussi avant le printemps.

Les prochaines canonisations.

Rome, 7. Des évêques arrivent tous les jours pour assister aux prochaines canonisations. La *Liberta* dit avoir lieu de croire qu'à la cérémonie même le pape prononcera une allocution affirmant la nécessité du pouvoir temporel.

Les crimes d'Esposito.

Palerme, 7.—Le jugement du prétendu brigand Esposito a commencé en cour d'assises. Il y a six chefs d'accusation dont l'un porte qu'il a enlevé et tenté d'assassiner John Rose, ingénieur anglais et lui a imposé une rançon de 40,000 francs.

En Suisse.

Berlin, 7 décembre.—M. Cornaz a été élu président du conseil d'Etat et M. Viger vice-président. Ils sont deux radicaux.

Chine et Russie

St-Pétersbourg, 7 déc. — Le *Novoe Vremya* dit : " Les ceinois se proposent de fortifier sur une vaste échelle la frontière occidentale de Kuldja quand ils occuperont ce district au printemps prochain, et de transférer 8,000 familles de la Kashgarie pour remplacer celles qui avaient émigré en Ressie. Il y a eu deux révoltes de musulmans pendant les quatre derniers mois contre la garnison chinoise à Yang-Hissar. Deux cents chinois ont été massacrés. Quatre cents rebelles ont ensuite été décapités."

Combat d'Anglais avec un négrier.

Londres, 7 décembre.—Le télégramme suivant, daté de Zanzibar, a été reçu à l'Amirauté : " le 3 courant, le capitaine Brownrigg, du navire de guerre anglais *London*, avec dix hommes dans une pinasse à vapeur, a tenté de capturer un *dhow* portant les couleurs françaises et chargé d'esclaves. L'équipage du *dhow* qui se composait d'Arabes a résisté énergiquement. Le capitaine Brownrigg et trois matelots ont été tués, et trois autres blessés. Le *dhow* s'est échappé. "

Une autre dépêche raconte le fait de la manière suivante : " Samedi dernier, le bâtiment de guerre anglais *London*, voilier de seconde classe, qui était stationné depuis quelque temps à Zanzibar pour surveiller les trafiquants d'esclaves, a vu un *dhow* venant de la côte et portant les couleurs françaises. Le *London*, en approchant du *dhow*, a vu que c'était un négrier et lui a tiré un coup de canon pour le forcer de se rendre.

Le *dhow* a laissé le bâtiment anglais s'approcher et une fois à portée il lui a envoyé une volée de coups de fusil. Le *dhow* était monté par un équipage arabe armé de carabines. Le capitaine Brownrigg et trois de ses matelets ont été tués et dans la confusion qui s'en est suivie le *dhow* a réussi à gagner le large."

Défense.

Madrid, 8. — Un décret royal paraîtra bientôt pour défendre toute punition corporelle des nègres à Cuba.

Arrestation.

Londres, 8.—Le docteur Lamson, soupçonné d'avoir mis à mort un élève de l'école de Wimbledon, dans le but de devenir son héritier, a été arrêté. Il subira son procès comme meurtrier.

Canonisation

Rome, 8.—La canonisation des bienheureux Labre, de Rossi, Laurent et Claire a eu lieu aujourd'hui. L'église était remplie. La cérémonie a été vraiment imposante.

Désaveu.

Berlin, 8.—Dans le Reichstag hier, Bismark et le ministre des finances ont désavoué la responsabilité d'une attaque dirigée contre Wendthorst, le chef des ultramontains.

Explosion.

Bruxelles, 9.—Une explosion a eu lieu dans les houillières de Cokerell, et soixante-six personnes ont été tuées.

Noirceur.

Londres, 9.—Londres a été dans des ténèbres complètes pendant toute la journée par suite d'un épais brouillard.

Documents.

Madrid, 9.—Dans la chambre des députés, aujourd'hui, Silvera a prié le gouvernement de soumettre à la chambre tous les documents ayant rapport à la capture des navires anglais ou américains par les espagnols dans l'archipel de Sulu.

Le nombre des victimes.

Vienne, 9.—On porte maintenant à 400 le nombre des victimes de l'incendie du théâtre. Les dernières nouvelles disent que la foule se portait vers les portes dans les galeries, et se massant ensemble ils empêchèrent le plus grand nombre de se sauver. On croit qu'il n'y a pas d'américains parmi les morts.

Naufrage

Londres, 9.—On suppose que le steamer *Saxon Monarch*, en retard d'un mois, a sombré dans la baie de Biscaye. On craint que toutes les personnes à bord, au nombre de 40, n'aient péri.

O'Connell

Londres, 9.—La statue d'O'Connell est terminée. Elle coûte £12,500. Elle sera envoyée à Dublin, pour être érigée dans la rue Sackville.

Décès.

Londres, 9. — Le général Sir Harris Greathed, de la marine britannique, est mort à l'âge de 70 ans.

Explosion de gaz

Londres, 9.—Une explosion s'est produite dans l'usine à gaz de Bikenhead, hier matin. Heureusement, on a réussi à empêcher les flammes de se communiquer aux bâtiments voisins, et personne n'a été blessé. Le bruit de l'explosion a causé une véritable panique.

Alsace-Lorraine.

Londres, 9.—Le général Manteuffel, gouverneur général d'Alsace-Lorraine, dans un discours qu'il a prononcé dans un banquet donné en l'honneur du comité des représentants provinciaux, a dit que certaines mesures prises récemment pour interdire l'usage officiel de la langue française n'avaient pas tant pour but de germaniser les provinces conquises—bien qu'il ne fallut nullement négliger cet objet—que de favoriser leur bien-être. La population, a-t-il dit, était continuellement obsédée du côté de la France, et on lui faisait croire qu'elle serait de nouveau réunie à ce pays. Il jugeait donc à propos de déclarer que l'Allemagne considérait les provinces comme inaliénables. Tout en réprimant sévèrement les excès il poursuivrait sa politique de réconciliation.

L'affaire de Zanzibar.

Londres, 9 décembre.—On lit dans le *Standard* : " L'Amirauté a envoyé l'ordre au navire de guerre *Philomel*, mouillé dans les eaux de Zanzibar, de bloquer l'île de Pembla, près de lequelle le capitaine Brownrigg, du navire de guerre *London*, a été tué, le 3 courant, en essayant de capturer un *dhow* chargé d'esclaves."

L'équipement de deux goëlettes qu'on se propose d'envoyer en service spécial sur les côtes de Zanzibar, est poussé avec la plus grande activité.

Le départ du marquis de Lorne.

Londres, 9 décembre.—Le marquis de Lorne partira pour le Canada, le 11 janvier par le steamer *Parisian*.

France et Italie.

Londres, 10.—Répondant aux critiques dirigées contre la politique du gouvernement italien, M. Mancini, ministre des affaires étrangères, a déclaré à la chambre des députés que la conduite de la France à Tunis était injuste à l'égard de l'Italie. " La France, a poursuivi M. Mancini, a déclaré que l'occupation de la Tunisie ne serait pas permanente, mais elle n'a pas dit combien cette occupation durerait. "

En Tunisie.

Tunis, 10.—Ali-ben Halifa, autour du quel se sont groupés tous les Arabes qui n'ont pas fait leur soumission aux autorités françaises, a battu en retraite vers la frontière de Tripoli. La colonne du général Logerot se dirigea vers le sud de Gabès et tentera de joindre les insoumis. On croit que Ali-ben Halifa se réfugiera à Tripoli.

Collision.

Londres, 10.—Par suite d'une collision à Canonbury, sur le chemin de fer North London, aujourd'hui même, sept personnes ont été tuées et plus de soixante autres ont reçu de graves blessures.

Nouveau cardinal.

Londres, 10.—L'archevêque d'Armagh, primat de toute l'Irlande sera créé cardinal peu de temps après Noël.

Excitation.

Londres, 11.—Les nouvelles de Freetown, Sierra Leone, annoncent que le gouvernement libérien a payé une amende de $5,000 imposée par le gouvernement de l'Allemagne à cause du mauvais traitement des matelots allemands. L'action du gouvernement libérien a causé une grande indignation. L'immigration des habitants des Sierra Leone dans le Grand Bassa, depuis quelques années, fait que les libériens les regardent avec jalousie.

Une loi a été passée portant que toute la population de Lierra Leone employée dans l'interieur, ou le long de la côte, doit se retirer immédiatement du Grand Bassa, autrement ces habitants ne seront pas en sureté ; la loi inflige de fortes amendes ou des emprisonnements sur toutes les personnes employant des Sierra-Léoniens en dehors du port de Grand Bassa. Plusieurs Sierra-Leoniens ont été insultés et maltraités par les Liberiens.

Un assassin décédé.

Constantinople, 11.—Le ministre des affaires étrangères a informé l'ambassadeur américain que Ali, qui a assassiné Parsons, missionnaire américain, est mort il y a plus d'un an.

Nouvelle ligne télégraphique.

Londres, 12 Décembre.—Il est rumeur qu'une nouvelle ligne télégraphipue doit être prochainement construite entre l'Amérique et les Indes.

Expédition maritime.

A une assemblée de la Société Royale de Géographie tenue ce soir il a été unanimement décidé d'envoyer un navire à la recherche de la " Jeannette " l'été prochain.

L'expédition tunisienne.

Paris, 12 décembre. — Le senat a voté aujourd'hui des crédits pour l'expédition en Tunisie.

Les Turcs en Macédoine.

Constantinople, 12 décembre.—Le gouvernement de Salonique dément la nouvelle publiée récemment que des officiers et des soldats turcs avaient massacré une famille chrétienne à Luca, emmené seize hommes, femmes et enfants et emporté £200.

Trois nouveaux académiciens.

Paris, 12 déc.-MM. Sully-Prudhomme, Pasteur et Cherbuliez ont été élus membres de l'académie française, en remplacement de MM. Duvergier de Hauranne, Littré et Dufaure.

ETATS-UNIS.

Guiteau.

Washington, 7.—Aujourd'hui, en présence du général Sherman, de plusieurs membres du Sénat et du Congrès, Guiteau a prononcé d'une voix quelque peu tremblante les paroles suivantes : " Qu'il plaise à Votre Honneur, le peuple américain ne désire pas qu'une telle cause soit instruite de nouveau, et je ne le désire pas non plus.

Je dis avec le plus profond respect à cette cour et au jury, par mon conseil M. Scoville, que je ne suis pas satisfait de la situation politique qui s'est développée dans cette cause, et c'est là la cause de ce prétendu crime. Le président des Etats-Unis n'aurait jamais été tué, n'eût-ce été cette politique sur laquelle il a insisté en mai et juin dernier.

Fall River, Mass.—Sharon, arrêté dernièrement pour certaines difficultés qu'il avait eues avec sa femme, est entrée la nuit dernière dans la chambre de celle-ci pendant qu'elle dormait, l'a embrassée, puis l'a tuée d'un coup de feu. Le meurtrier a été arrêté.

Washington, 7.—La défense de Guiteau s'est terminée hier d'une manière un peu inattendue.

TERRIBLE INCENDIE.

SEIZE PERSONNES BRULEES.

Pittsburg, P. 10.—A Roch Cut, à sept milles d'ici, le feu s'est déclaré ce matin dans une maison où presque cinquante personnes pensionnaient. Seize personnes ont été brûlées à mort et un grand nombres d'autres sont brûlées d'une manière horrible.

Seconde dépêche.

L'édifice était construit en planches. Quarante-trois ouvriers couchaient dans un grenier formé par un toit à pente rapide. Les deux fenêtres étaient fermées par des portes à coulisse pendant la nuit. Le grenier était rempli de paille et d'autre matière inflammable. L'escalier conduisant au grenier ne valait guère mieux qu'une échelle.

Le feu a été causé par l'explosion d'une lampe dans la cuisine.

Le propriétaire de la maison, qui était alors debout, éveilla sa femme et ses servantes, et tous se sauvèrent. Il poussa des cris pour éveiller également les hommes qui étaient couchés au grenier, mais les flammes s'étaient propagées avec une si grande rapidité, qu'il leur fut impossible de descendre l'escalier. Trente-trois ouvriers parvinrent à se sauver par les ouvertures. D'autres se précipitèrent en bas du grenier au milieu des flammes et furent suffoqués. Les cris des mourants étaient déchirants. Les survivants éprouvent des souffrances atroces.

Est-ce possible.

Est-ce qu'un remède fait avec des plantes aussi communes et aussi simples telles que le houblon, le buchu, le mandragore, la dent de lion, etc., peut opérer tant et de si merveilleuses guérisons que les Amers de Houblon ? C'est le cas, car, quand le jeune homme et le vieillard, le riche et le pauvre, le pasteur et le médecin, l'avocat et l'éditeur, tous certifient qu'ils ont été guéris par ce remède, nous devons les croire, et ne pas douter plus longtemps.—[*Post.*]

Comment devient-on malade.

S'exposer jour et nuit, manger trop sans exercice ; travailler trop fort sans repos ; avoir le docteur tout le temps ; prendre tous les remèdes annoncés, et alors vous avez besoin de savoir

Comment faire pour se bien porter ?

Nous répondrons en trois mots. Prenez des Amers de Houblon.—[*Express.*]

Repos et confort pour ceux qui souffrent.

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur intérieure ou extérieure ; elle guérit le mal de leurs au côté, dans le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agite le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La Panacée de Brown pour les familles, étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et double la force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est bien le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac appelées crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 centins la bouteille.

Meres ! Meres !! Meres !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses efforts tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille.

14 avril 1881.—1an 18

—oo—

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une MALADIE DE POUMONS INCURABLE OU LA CONSOMTION. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles AGISSENT DIRECTEMENT SUR LES PARTIES ENFLAMMÉES, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe et les maux de la gorge auquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle.

En vente partout à 25c. la boîte.

29 Avril 1881. No. 51-12m.

Feuilleton Littéraire
DU CULTIVATEUR.

4

UNE AFFAIRE MYSTERIEUSE.

VI

(*Suite.*)

La veille du jour où Henri de Servon avait été si inopinément mis en liberté, le juge chargé de l'affaire de Montmartre s'était rendu de bonne heure à son cabinet.

Plusieurs témoins avaient été assignés pour midi, et, en attendant le moment de les interroger, le consciencieux magistrat feuilletait de nombreux dossiers relatifs au crime commis dans la maison abandonnée.

Quelque probable que parût la complicité du vicomte de Servon dans ce meurtre, le juge doutait encore, et avant d'interrompre de nouveau ce prévenu du grand monde, il voulait se renseigner sur les divers personnages impliqués dans cette affaire, si différente des crimes vulgaires qui passaient chaque jour devant ses yeux.

Il cherchait à saisir un fil conducteur qui pût le guider dans ce dédale et lui expliquer un crime dont on n'apercevait encore ni les suites, ni les causes.

Les causes surtout le préoccupaient, car le vieil axiome—*is fecit cui prodest* — sera éternellement vrai, et il était presque impossible d'admettre que le vicomte de Servon, avec sa situation de fortune, se fut associé à ces brigands, pour tuer et voler un homme, quelque riche qu'il fût.

Une vengeance était plus probable, et il fallait avant tout déterminer quels liens avaient pu rattacher l'un à l'autre un homme du meilleur monde parisien, un Américain opulent et le valet de chambre d'un cercle.

D'un autre côté, les attaques nocturnes, encore toutes récentes, contre lesquelles le même magistrat avait été précisément chargé d'instruire, n'étaient pas sorties de sa mémoire, et une sorte d'intuition vague le portait à supposer entre ces crimes de la rue et l'assassinat de Montmartre une mystérieuse connexité.

Pour s'éclairer, le juge avait eu naturellement recours tout d'abord aux archives de la Préfecture de police, où dorment tant de redoutables renseignements, et, sur sa demande, on lui avait envoyé toutes les notes qu'on avait pu rassembler sur les trois principaux acteurs de ce drame obscur.

Celles qui se rapportaient à Henri de Servon étaient absolument insignifiantes.

Signalé comme viveur et comme joueur, le vicomte n'avait à son dossier aucune de ses fâcheuses affaires qui, après une catastrophe, sortent de la poussière des cartons où elles étaient ensevelies, comme les aigues de la mer remontent à la surface après une tempête.

Le valet de chambre Loiseau n'avait pour ainsi dire pas d'histoire. Arrivé en France depuis moins d'un an, il ne figurait dans les archives que pour mémoire, et n'avait jamais donné lieu à aucune plainte.

Il fallait même que sa réputation fût excellente, car dans une circonstance toute récente, à propos des arrestations nocturnes, tous les domestiques du cercle avaient été surveillés, et l'enquête avait porté sur M. Loiseau, comme sur les autres, sans qu'on eût même soupçonné la circonstance suspecte de son double domicile.

Les certificats qu'il avait produits pour entrer au cercle avaient été examinés de près.

Ils paraissaient réguliers et sincères ; seulement ils émanaient invariablement d'étrangers qui avaient quitté le France.

Aucun des maîtres qu'il avait servis ne pût être retrouvé.

Quant à sa personne, on la cherchait avec cette activité que la police sait déployer en France ; mais les poursuites étaient restées infructueuses, et Loiseau avait disparu subitement sans laisser de traces.

On commençait à craindre qu'il n'eût trouvé moyen de passer à l'étranger, quoiqu'il eût été signalé à toutes les frontières.

Restait le dossier de la victime, et le juge l'étudia avec une scrupuleuse attention.

"M. de Pancorvo (Bias-Esteban), disait le rapport, âgé de cinquante ans environ, arrivé à Paris au mois de janvier 1848, se disant chargé d'une mission par le gouvernement de l'Equateur.

"Cet Etat, n'ayant pas en ce moment de représentant à Paris, il a été impossible de vérifier cette allégation.

"Évidemment originaire de l'Amérique espagnole.

"Paraît avoir habité la France autrefois.

"Porteur, à son entrée en France, d'une lettre de crédit d'un million, délivrée par la maison Rotschild de Naples, et aujourd'hui entièrement épuisée.

"Signalé comme ayant fait à la Bourse des pertes importantes.

"Sa maison se composait à Paris d'un intendant irlandais qui a disparu dans la nuit du crime de Montmartre, et qui est activement recherché d'un cocher nègre né aux Antilles anglaises, et de deux valets d'écurie qui paraissaient être de nationalité orientale.

"Ces trois individus sont à la disposition de la justice, "

Quels que fussent les côtés suspects de l'individualité de M. de Pancorvo, rien dans cette note n'était de nature à éclairer le magistrat sur les motifs qui avaient pu attirer cet étranger dans le guet-apens de Montmartre.

Il ne paraissait pas d'ailleurs que la victime eût été dépouillée.

On avait retrouvé sur le cadavre de M. de Pancorvo sa montre, ses bijoux et sa bourse, avec une somme importante en or.

Son portefeuille avait été visité par les assassins, car il portait les marques de doigts ensanglantés, mais il renfermait encore cinq billets de mill francs.

On avait supposer que les meurtriers avaient cherché dans ce carnet une lettre qu'ils avaient intérêt à faire disparaitre.

Ces renseignements ne faisaient que compliquer l'affaire d'une façon désespérante, et le zèlé magistrat, qui appliquait toutes ses facultés et toute son expérience à la découverte, de la vérité, ne pouvait se dissimuler qu'il perdait pied au milieu de cet océan de faits contradictoires.

Penché sur son bureau, la tête appuyée sur sa main, il parcourut rapidement jusqu'aux moindres pièces de l'arsenal que la police avait mis à sa disposition, il savait que parfois le renseignement le plus insignifiant, en apparence, peut donner la clé du problème le plus insoluble.

Il allait ainsi des procès-verbaux du crime de Montmartre aux rapports qui signalaient les récentes attaques nocturnes,

Mais il parcourut sans rien découvrir deux énormes liasses pleines de documents de tout genre.

La dernière pièce du dossier des arrestations sur la voie publique était une sorte d'historique des bandes qui avaient désolé les rues de Paris depuis une vingtaine d'années.

Ce rapport, émané d'un des agents les plus anciens de la préfecture, se terminait par le passage suivant :

"A partir de 1845, disait cette pièce, les attaques nocturnes cessèrent entièrement, tant à cause de la condamnation de plusieurs bandes que par suite de la dispersion d'une association des plus dangereuses qui parait avoir eu pour chef, de 1838 à 1843, un étranger nommé Morgan.

"Cette société secrète se composait exclusivement de voleurs originaires du Levant.

"Elle était connue de tous ses membres sous le nom de *Chrob* ou *Horob*.

"Ces mots, probablement arabes, servaient de passe aux affiliés, qui ont réussi à se dérober tous aux recherches de la justice après la disparition de leur chef, survenue vers la fin de l'année 1842.

L'auteur du rapport concluait en disant qu'il ne paraissait pas que les nouvelles arrestations pussent être rattachées à aucune des anciennes bandes, et qu'elles étaient probablement le fait de quelques malfaiteurs isolés.

Deux passages avaient frappé le clairvoyant magistrat dans cet ensemble de renseignements rétrospectifs.

Un étranger, chef de bandits, disparu depuis sept ans.

Les brigands d'origine orientale opérant sous ses ordres

M. de Pancorvo était étranger, et les deux valets d'écurie parlaient une langue qui paraissait être l'arabe.

Quelque éloigné que fût ce renseignement, le juge résolut de ne pas le négliger.

Il voulut voir d'abord l'agent qui avait signé le rapport, et il le fit demander à la Préfecture, en même temps que le greffier écrivait un mandat de comparution au nom des deux grooms suspects.

L'homme de la police se présenta le premier.

Il se nommait Jottrat et exerçait son difficile métier depuis plus de quarante ans.

Il en avait alors bien près de soixante ; mais l'âge ne lui avait rien enlevé de son ardeur et de ses qualités,

Prudent, prespicace, hardi, pourvu d'une adresse extrême et doué d'une mémoire prodigieuse, il était toujours employé dans les recherches difficiles, et consulté surtout pour les affaires anciennes.

Sa tête contenait un véritable répertoire de faits criminels, et quand il avait vu une seule fois un prévenu ou un condamné, il ne l'oubliait jamais.

Probe, du reste, tout autant que s'il eût rempli des fonctions plus relevées, il était apprécié et estimé des magistrats.

Le juge d'instruction, qui le connaissait de longue date, le questionna avec l'espoir de trouver dans ses souvenirs judiciaires, ordinairement si lucides, quelque indication précieuse.

Il voulait savoir surtout si ce Morgan, signalé comme chef d'une bande étrangère, pouvait être M. de Pancorvo.

Il acquit promptement la certitude que l'identité était impossible.

Jottrat se rappelait très-bien ce personnage qu'il avait été jadis chargé de surveiller, et il affirma que son âge ne se rapportait nullement à celui de la victime du crime de Montmartre.

M. de Pancorvo n'avait certainement pas plus de cinquante ans, et l'ancien chef de brigands, s'il vivait encore, aurait largement dépassé la soixantaine.

—Pour ce qui est des deux grooms ajouta Jottrat, il me sera difficile de les reconnaître, car la bande de 1838 n'a jamais été saisie, et les renseignements que j'ai eus dans le temps me venaient d'un agent qui avait réussi à se faire affilier et qui y a laissé sa peau. Ils l'ont tué et jeté dans la Seine. Cependant, il n'est pas inutile que je les voie ; j'ai un moyen qui réussira peut-être.

—Je les attends, dit le juge ; dans quelques minutes ils seront ici. J'ai fait citer aussi un interprète pour les langues orientales.

Si monsieur le juge d'instruction le permet, dit Jottrat, je leur parlerai d'abord.

—Parfaitement, reprit le magistrat ; j'ai pleine confiance en votre habileté.

—Au moment où ils entreront, que monsieur le juge d'instruction veuille bien se tenir à l'écart et ne pas se montrer ; je me charge du reste.

—Je n'y vois aucun inconvénient.

Un bruit de pas se fit entendre dans le corridor et annonça que les prévenus arrivaient, avec l'escorte obligée de deux gardes municipaux.

Jottrat se rangea dans un coin du cabinet que la fenêtre laissait dans l'ombre et attendit.

La porte s'ouvrit et laissa passer deux hommes qui ne ressemblaient guère aux accusés ordinaires.

Le juge d'instruction était complètement invisible.

Les deux grooms de M. de Pancorvo, arrêtés au moment où ils cuvaient dans l'écurie leur ivresse de la veille, se présentaient dans une tenue déplorable, et leur costume délabré ajoutait encore à l'apparence patibulaire qui leur était naturelle.

A peine vêtus de larges pantalons de grosse toile, les pieds nus dans des sandales de cuir jaune, ils montraient des faces d'une expression bestiale.

Leurs crânes rasés faisaient ressortir la saillie exagérée de leurs pommettes, et leurs yeux, brillant d'un éclat fauve, disparaissaient au fond d'un orbite surmonté d'épais sourcils.

Il était tout à fait impossible de prendre ces deux sauvages pour des domestiques de bonne maison, et un tribunal les aurait condamnés sur leur mine

Ils s'assirent d'un air abruti sur deux chaises qui leur furent offertes.

Les gardes se retirèrent au fond de la pièce

Tout à coup une voix gutturale murmura presque à l'oreille des bandits le mot suivant :

—*Chrob.....?*

—Ou *Horob !*

Cette réponse sortit immédiatement des lèvres des deux bandits, qui avaient tressailli et dressé la tête, comme s'ils eussent entendu un signal.

Puis Jottrat émergea tout à coup de l'ombre où il se tenait, et se planta droite en face d'eux.

Le juge apparut de son côte...

Son apparition produisit un effet extraordinaire sur ces misérables.

Leurs yeux hagards devinrent fixes et interrogèrent avec une anxiété visible cette figure inconnue.

Mais Jottrat avait l'apparence la plus débonnaire, et sa figure tranquille, encadrée par un respectable collier de favoris blancs, était de celles qui n'expriment absolument rien.

On lisait dans les yeux des deux prétendus grooms qu'ils se demandaient si c'était bien cet honnête bourgeois qui avait parlé.

Jottrat de son côté, les examinait avec son regard pénétrant, habitué à scruter les visages et à sonder les conciences, et on devinait qu'il faisait appel à toutes les sources de sa merveilleuse mission.

Le juge ne perdait rien de cette scène muette, et le greffier semblait pétrifié.

—Eh bien ! dit le magistrat avec une curiosité inquiète.

—Eh bien ! monsieur le juge l'instruction, si ces deux gaillards-là avaient dix ans de plus, je jurerais qu'ils ont travaillé autrefois sous Morgan ; mais ils me font l'effet d'être un peu bien jeunes pour avoir fait partie de la vieille bande de la petite Pologne.

En effet, les deux coquins, malgré leur peau tannée et leurs fronts ridés, n'accusaient guère plus de vingt-cinq ans.

—Il est vrai, continua-t-il, que je m'y suis trompé quelquefois avec les forçats arabes, quand j'allais en recherche à Toulon. Les Orientaux n'ont pas d'âge, et ceux là pourraient bien être plus vieux qu'ils n'en ont l'air. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ont répondu au mot d'ordre, et je crois que nous tenons la piste.

—Faites entrer l'interprète, dit le magistrat à un des gardes.

—Je crains bien, reprit Jottrat, qu'il ne nous serve pas à grand chose. Je connais mes brigands ; ils ont lâché le mot de passe, parce que je les ai surpris ; maintenant, ils seront muets comme des poissons.

—Essayons toujours, dit le juge en faisant signe au garde, qui fit asseoir les prévenus en appuyant sur leurs épaules.

Les deux bandits prirent place sur deux chaises, croisèrent les jambes à la manière orientale et donnèrent à leur physionomie une expression de calme stupide.

L'interprète entra et commença à traduire les questions que le magistrat avait préparées.

Il leur parla d'abord en turc, sans obtenir de réponse ; mais quand il eut recours à l'arabe, la laugue des prévenus se dénoua subitement.

Ils ne firent aucune difficulté de donne leur nom et d'indiquer leur nationalité.

L'un se nommait *Ali*, l'autre *Omar*.

Ils se dirent originaires de Syrie et racontèrent que M. de Pancorvo les avait pris à son service l'année précédente, pendant son voyage en Orient.

Quant aux habitudes de leur maître, à la vie qu'il menait, et surtout à l'affaire de Mormartre,

ils ne savaient rien ou ne voulaient rien dire.

—Nous avons été engagés pour soigner les chevaux, et nous ne nous mêlions pas d'autre chose, — telle fut leur réponse invariable.

On eut beau les presser de cent façons, leur tendre même des piéges ; ils ne varièrent jamais et ne sortirent pas de leur système.

—Le seigneur est mort, disaient-ils, et la mort délie les serviteurs de leur engagement. Nous demandons qu'on nous paie nos gages et qu'on nous renvoie à Beyrouth.

Il était évident qu'en persistant dans cette voie on n'aboutirait à rien, car les explications de ces coquinsêtaient naturelles et même plausibles.

Le juge se rattacha donc à la seule lueur qui eût brillé un instant dans cette obscurité, et dit à l'interprète de répéter les mots qui dans la bouche de Jottrat, avaient produit un si étrange effet.

Mais cette fois les brigands, mieux préparés, ne bronchèrent pas. L'un deux poussa l'imprudence jusquà demander ce qu'il voulait dire par cette phrase.

Il devenait évident que, faute d'éclaircissements nouvaux, on ne tirerait rien de ces deux hommes, et le magistrat se décida à les renvoyer en prison, sauf à les interroger plus tard, quand il aurait pu recueillir ailleurs quelques témoignages décisifs.

Il se proposait notamment de confronter les sauvages avec les victimes des attaques nocturnes.

Avant de lever la séance, il voulut essayer de les effrayer, et il leur fit dire par l'interprète qu'on les retiendrait en prison jusqu'au jour où ils diraient la vérité.

—*Allah Kérim*, — Dieu est miséricordieux, répondirent en même temps les deux Arabes, et cette formule favorite du fatalisme musulman termina l'interrogatoire

—Que pensez-vous de ces hommes ? dit le juge à l'interprète quand les gardes eurent emmené les prévenus.

—Ils ne sont pas originaires de Syrie, comme ils le disent, répondit celui-ci, vieux drogman qui avait habité longtemps le Levant. Ils parlent l'arabe des Etats barbaresques, non pas cependant le dialecte d'Alger. Je les crois plutôt nés dans la régence de Tunis ou dans celle de Tripoli.

—Et que veut dire cette phrase que je vous ai chargé de leur répéter.

—Chrob ou Horob?

—Oui. Est-ce réellement une phrase d'une langue orientale ?

—Ce sont trois mots arabes qui signifient littéralement : " Bois, et sauve-toi. "

C'est singulier...bois, et sauve-toi...Ce sens ne se rapporte guère à l'usage que nous supposions à la phrase.

—Oh ! dit Jottrat, tout sens est bon pour un mot de passe.

—Mais, dit l'interprète avec quelque timidité, car il n'aimait guère à s'arrêter de ses fonctions pour aider les interrogatoires, je me rappelle vaguement avoir entendu dire en Orient qu'il y a quelque part en Afrique, près de Dernah, je crois, une fontaine qui sert de rendez-vous à tous les forbans de la côte et qui porte ce nom-là.

—C'est bien étrange, dit le juge pensif. J'aurai, je le crains bien, tout le temps de les revoir, car cette malheureuse affaire sera longue à instruire.

Quand il eut congédié l'interprète, le juge reprit avec l'argent secret l'examen de toutes les circonstances de cet interrogatoire, si peu fécond en éclaircissements.

Jottrat, lui, avait une conviction arrêtée.

Ces deux homme avaient dû faire partie de la bande de Morgan, ou tout au moins ils en connaissaient les secrets, car l'expérience du mot de passe avait été décisive.

Le magistrat était moins affirmatif, et il sentait bien que la justice, qui ne se contente pas de probabilités et de conjectures, devait chercher ailleurs.

Nous ne saurons rien, dit-il avec un soupir, tant que nous ne tiendrons pas ce Loiseau. C'est une fatalité que cet homme nous ait glissé entre les mains. J'ai écrit à tous les parquets de France, et spécialement dans tous les ports de la Manche, car je ne sais pourquoi j'ai le pressentiment que cet homme a dû fair par mer, et rien... rien depuis trois jours, pas un renseignement utile.

Un garde entra avec une dépêche cachetée.

—Ah ! s'écria le juge avec un mouvement de joi, c'est du commissaire spécial de Boulogne-sur-Mer.

Puis il fit sauter l'enveloppe d'une main impatiente et lut rapidement.

A mesure qu'il parcourait la dépêche, sa figure se rembrunissait, et quand il eut fini, il jeta la lettre sur un bureau avec un mouvement de dépit.

—C'est fini, s'écria-t-il ; il est écrit que nous ne saurons rien. Loiseau a réussi à passer en Angleterre. Tenez, ajouta-t-il en tendant la dépêche à Jottrat.

L'agent commença à lire à haute voix le rapport suivant, dont il commentait minutieusement chaque phrase :

" Hier, dans la soirée, écrivait le commissaire de Boulogne-sur-Mer, j'ai été prévenu que trois individus étrangers au pays étaient descendus dans une petite auberge de matelots du faubourg de Capécure.

" Ils étaient arrivés vers midi par la route de Paris, dans une voiture qu'ils avaient louée au maître de poste d'Etaples, et qu'ils ont quittée avant d'entrer en ville.

" Ils parlaient anglais, n'avaient point de bagages, et ont payé partout très-largement et en or.

" L'un d'eux était blessé à la tête et au bras.

" Justement fondé à supposer que cesindividus pouvaient être ceux qui m'ont été signalés par la dépêche de M. le préfet de police en date du 22 courant, j'ai fait prévenir immédiatement la gendarmerie, et, à la tombée de la nuit, je me suis transporté à l'auberge de la Frégate, accompagné de deux agents et suivi à distance par un piquet de quatre gendarmes commandés par un brigadier.

"Quand nous nous sommes présentés chez le sieur Thomas, maître de la dite auberge, il nous a déclaré spontanément que les trois voyageurs suspects étaient partis depuis vingt minutes environ, et qu'ils avaient demandé le chemin pour se rendre au bourg du Portel.

" J'ai donné aussitôt à la gendarmerie l'ordre de gagner le hâvre du Portel par la grève pendant qu'avec les deux agents je me rendais au même lieu par le chemin vicical qui suit le haut de la falaise.

" Après une heure, de marche, nous sommes arrivés au bourg.

" La nuit était venue ; mais le temps était très-clair, et la lune dans son plein, nous avons aperçu les trois individus en bas de la falaise.

" Ils semblaient se concerter sur le moyen de gagner une barque qui était sous voiles, à quelques encâblures de terre.

" Nous nous sommes hâtés de descendre par le sentier qui mène au hâvre ; mais, soit que nous ayons été vus, soit que les fugitifs eussent pris une décisiou, deux d'intre eux se sont jetés à la nage et ont réussi à atteindre la barque qui a pris le large sur le champ, tandis que le troisième s'enfuyait par la grève dans la direction de Boulogne.

" Je n'ai pas cru devoir le poursuivre, pensant qu'il rencontrerait la gendarmerie que j'avais envoyée par le même chemin ; mais le brigadier m'a rejoint une demi-heure après, m'a déclaré que la hauteur de la marée qui, à cette heure, battait déjà la falaise, l'avait empêché de suivre la grève et obligé de prendre avec ses hommes la route de terre.

" Il est probable que l'individu qui ne s'est pas embarqué aura été lui-même surpris par la mer et qu'il se sera noyé.

" Je fais faire des recherches sur tout le littoral, mais le corps n'a pas encore été retrouvé.

" La barque qui a emmené les deux autres avait croisé toute la journée en vue de la côte, et tout fait supposer qu'elle est anglaise.

" Je m'empresse de porter sommairement ces faits à la connaissance de M. le préfet, et demain j'aurai l'honneur de lui adresser un rapport plus détaillé.

" P. S. — Un de mes agents affirme qu'il a pu distinguer à la clarté de la lune l'individu qui est resté à terre, et que cet homme portait un bras en écharpe.

" Cette circonstance expliquait pourquoi il ne s'est pas jeté à la nage comme les autres, et rend très-probable la supposition qu'il aura péri en suivant la grève. "

—Trois homme dont un blessé dit Jottrat après un moment de silence. Probablement Loiseau, l'intendant irlandais, et un bandit que nous ne connaissons pas encore. Ces agents de province sont vraiment trop maladroits. L'important, c'est que le blessé n'a pas pu filer. Peut-être n'est-il pas si noyé qu'on le pense et, avec celui-là, nous retrouverons les autres.

—Non. Jottrat, non, dit le juge en secouant la tête d'un air de doute, nous ne retrouverons pas les autres. Il y a un sort sur cette affaire, et tant que nous ne tiendrons pas ce personnage énigmatique,— ce Loiseau,— nous n'aboutirons à rien.

A ce moment, on entendit dans le couloir qui précédait le cabinet du juge d'instruction des pas précipités, et le bruit métallique des fourreaux de sabre heurtant les murailles qui signale toujours la présence des gendarmes.

En même temps des voix qui semblaient se disputer s'élevaient progressivement à un diapason qui finit par attirer l'attention du magistrat.

—Voyez donc, Jottrat, ce que ce peut être, et faites cesser ce vacarme.

—Qui sait, fit le vieil agent, si ce n'est pas un renseignement qui nous arrive ?

Mais la porte s'ouvrit et laissa passer un groupe tumultueux en tête duquel marchait un officier de paix.

Quatre gendarmes maintenaient à grand peine un grand gars aux formes athlétiques qui paraissait arrivé au paroxysme de la colère

—Qu'y a t-il ? dit le juge avec une dignité froide.

Le prisonnier se calma comme par enchantement. La supériorité morale du magistrat l'avait dompté en une seconde.

L'officier de paix profita de cette *embellie* pour prendre la parole.

—Monsieur le juge d'instruction, dit il, voici un individu qui a été arrêté ce matin à la barrière de Clichy conduisant un cabriolet qui nous avait été signalé par dépêche télegraphique du commissaire spécial de Boulogne sur-Mer...

Le juge et le vieil agent échangèrent un regard.

—Il a fait courir jusqu'au boulevard Saint-Martin les agents que j'avais placés au poste de l'octroi, et il en a presque assommé deux. L'homme qu'il conduisait a trouvé le moyen de descendre dans le trajet de la barrière au boulevard, et cet homme doit être un des assassains de Montmartre, car son signalement se rapporte bien à celui qni nous a été transmis...

—Un assassin avec moi !...Il y a pas de risque, interrompit le gars en haussant lea épaules.

D'un coup d'œil le magistrat avait compris.

On tenait peut-être une indication et, pour l'utiliser, et importait avant tout de ne pas effrayer le prisonnier

—Qui êtes-vous, mon ami ? demanda-t-il doucement.

—Jean Wimereux, de Marquise à quatre lieues de Boulogne-sur-Mer, pour vous servir, monsieur.

—Vous venez d'être arrêté avec un homme poursuivi par la justice.

—Foi de Dieu, mon bon juge j'sais pas pourquoi. J'suis cocher de mon état, cocher de la place Boulogne... voiture no 52... et si on ne peut plus mener ses voyageurs à présent...

—Voyons, ne vous effrayez pas, et racontez-moi votre affaire.

Voilà ce que c'est, dit l'homme tout à fait rassuré. Pour lors, avant-hier soir, sur le coup de neuf heures, je revenais de Portel à Boulogne par le chemin de la falaise.

A ce nom, le magistrat redoubla d'attention.

—J'étais allé conduire deux Hollandais qui font le commerce des harengs, sauf votre respect, et je rentrais à vide. Voilà qu'en haut d'une petite côte — il faisait clair de lune, qu'on y voyait comme en plein jour — j'aperçois dans un champ de colza un homme qui courait sur moi. Par un exemple, je ne sais pas d'où il sortait, car de côté là il n'y a que la falaise, et elle est à pic qu'une chèvre n'y grimperait pas... Enfin, n'importe. Il me crie d'arrêter, et moi qui n'étais pas fâché de charger en retour, je l'attends, et je vois arriver un particulier qui n'avait pas trop bonne mine, ça, c'est vrai, quoiqu'il fut bien habillé. Il était pâle comme un Parisien qui a le mal de mer, et avec ça un bras un mouchoir.

—Cocher ! qu'il me crie avec un accent d'English qu'il était, cent francs pour me mener à Abbeville cette nuit.

—Ça va, bourgeois, que je lui dis, et il monte.

—Abrégez, mon ami, abrégez, dit le juge, qui contenait à peine son impatience. Cet homme vous a proposé de le conduire à Paris. et vous l'y avez mené. Que s'est-il passé à votre arrivée ? Où ce prétendu Anglais vous avait il dit de le conduire ?

—En bas de Passy, à la barrière des Bons-Hommes.

—A Passy ! c'est singulier. Il ne vous a pas dit autre chose ?

—Pas dix paroles dans la route.

—C'est bien ; je vous crois. On prendra des renseignements sur vous. Si vous avez dit le vérité, demain vous serez libre. Faites conduire cet homme au dépôt, ajouta le magistrat en s'adressant à l'officier de paix, et revenez à mon cabinet demain matin avec les rapports des agents.

Quand le juge d'instruction se retrouva seul avec Jottrat, il ne put retenir l'expression de son désappointement.

—Que vous disais je ? fit-il tristement. N'y a-t-il pas une fatalitésur cette affaire ? Des agents postés à toutes les barrières, l'aasassin reconnu, et il nous échappe encore.

—Oui, mais nous sommes sûrs qu'il n'a pas passé la Manche, et nous une indication—Passy.

—C'est bien vague. Que peut-il avoir à faire à Passy, et pourquoi ce misérable revient il à Paris ?

—Qui sait ? Peut il pour mettre en sûreté des papiers importants ou pour détruire des pièces compromettantes.

—J'ai peine à croire à tant d'audace. Quoi qu'il en soit, ne perdez pas une minute, et remettez vos meilleurs agents et compagne. Demain matin, je questionnerai de nouveau ce cocher, et nous examinerons les renseignements que vous aurez pu ramasser. A demain donc et Dieu veuille que nous ayons la main plus heureuse. Mais je crains bien que ce crime de Montmartre ne reste impuni, comme tant d'autres.

En achevant cette pharse, le juge s'etait levé, et il se préparait à quitter son cabinet, quad un huissier entra et lui annonça qu'un monsieur qui refusait de dire son nom demandait à lui parler pour une communication urgente au sujet de l'affaire de Montmartre.

—Mais je ne sais trop si j'ai le temps de recevoir, dit le magistrat. Il faut que je voie ce matin même M. le procureur général. Cependant.. une communication urgente... Les renseignements n'abondent pas, et je ne veux pas négliger celui là. Faites entrer. Restez, Jottrat ; j'aurai peut-être besoin de vous.

L'huissier sortit, et un instant après il introduisit le visiteur.

C'était un homme de taille moyenne et d'une tournure distinguée.

Il était entièrement vêtu de noir.

Son visage était d'une pâleur livide, et ses yeux brillaient d'un feu sombre.

Il portait un bras en écharpe et un bandeau sur le front.

Il s'arrêta un instant à l'entrée du cabinet, comme s'il eût cherché à rassembler ses forces, puis il marcha lentement vers le bureau du juge.

On eût dit la statue du commandeur dans le *Festin de Pierre*, et à cette étrange apparition le magitrat se demanda s'il n'avait pas affaire à un fou.

Il reculait instinctivement et le fantôme en habit noir avançait toujours.

—Que me voulez vous, monsieur? dit avec hauteur le juge, choqué de cette entrée théâtrale.

—C'est moi qui ai tué M. de Pancorvo ! dit l'inconnu.

Puis il chancela et roula évanoui aux pieds du juge d'instruction.

VII

Loiseau avait été transporté à l'infirmerie de la Conciergerie.

C'était une grande salle voûtée dont le plafond surbaissé était soutenu par de larges piliers.

Un jour douteux que tamisaient d'étroites fenêtres grillées éclairait ce lieu de souffrance.

Au fond, dans un étroit lit de fer,

la figure pâle du meurtrier de Montmartre se détachait sur la serge grise des rideaux.

Il n'avait pas encore repris connaissance.

Debout près du chevet, une sœur de charité lui faisait respirer des sels.

Sur des chaises rengées au pied du lit, trois hommes vêtus de noir attendaient : —le juge, le greffier et le médecin.

Tout à coup le blessé poussa un profond soupir; il étendit les bras comme pour saisir un objet qui fuyait devant lui, et quelques mots sans suite s'échappèrent de ses lèvres.

—Georges !...Ellen !... murmurait le malheureux.

—Il a le délire, dit tout bas le juge ; nous ne saurons rien encore.

—Non, fit le médecin, c'est la fin de la syncope.

Il se leva, s'approcha du malade et versa dans sa bouche entr'ouverte quelques gouttes d'un cordial énergique.

Le blessé ouvrit les yeux et les promena autour de lui.

On lisait dans son regard qu'il se demandait :

" Où suis-je ? "

Puis ses paupières s'abaissèrent et deux grosses larmes roulèrent sur ses joues.

—Comment vous trouvez vous ? dit le docteur, qui lui avait pris la main pour lui tâter le pouls. Mieux, n'est-ce pas ? Oui... les battements s'accélèrent. Dans une heure, vous serez tout à fait bien ; mais pour le moment, pas d'agitation, car la fièvre va venir.

Loiseau releva la tête, fit un effort pour se hausser sur ses oreillers, et dit d'une voix faible :

—Merci, monsieur ; je me sens fort maintenant, et je puis parler.

Le magistrat, étonné, interrogea de l'œil le médecin, qui haussa les épaules, comme s'il eût voulu dire : " C'est imprudent ; mais si c'est nécessaire, faites ce que vous voudrez. "

En même temps, il étudiait la figure pâle de l'homme qui venait d'accomplir ce remarquable effort de volonté pour surmonter la faiblesse qui suit un évanouissement de trois quarts d'heure.

Le juge s'approcha du patient. Sa physionomie exprimait à la fois la pitié et le sentiment du devoir.

Le blessé était peut-être mourant mais il faillait, à tout prix, l'interroger avant que l'agonie ne vint lui fermer la bouche.

—Je compatis vivement à vos souffrances, dit le magistrat, et j'interrompraI cet interrogatoire dès que vous vous sentirez fatigué. Je n'ai d'ailleurs qu'un petit nombre de questions à vous adresser aujourd'hui. Etes-vous disposé à me répondre ?

—Oui, monsieur.

—J'attends de vous la vérité, ajouta le digne juge d'instruction d'une voix douce qui parlait au cœur du malheureux couché sur ce lit de douleur.

Le blessé fit un signe d'acquiescement, et le greffier, qui avait pris place devant une table, prépara sa plume.

—Vous vous nommez Loiseau ? commença le juge.

—Oui, monsieur.

—Est ce votre véritable nom ?

—C'est celui qu'on me donne depuis mon arrivée en France. J'en ai un autre que je ne veux pas faire connaître.

Il ajouta après un pause :

—Je ne veux pas déshonorer la mémoire de ceux qui l'on porté.

—Je vous ferai remarquer qu'il est fâcheux pour vous de commencer en refusant de répondre à un interrogatoire dont les conséquences peuvent être si graves.

—Je ne demande que la mort, dit le blessé—et la liberté d'un innocent, ajouta-il avec un regard suppliant.

—Vous reconnaissez être l'auteur du meurtre commis sur M. de Pancorvo ? reprit le juge visiblement ému.

—Oui, je l'ai tué, répondit Loiseau, qui avait frémi en entendant ce nom.

—Dites-moi les motifs et les circonstances de ce crime.

Les yeux du blessé s'illuminèrent; le sang remonta à ses joues, et il répondit d'une voix vibrante :

—L'homme que vous venez de nommer était un monstre !... J'ai vengé ses victimes. Je ne suis pas un assassin ; je suis l'exécuteur du jugement de Dieu.

Puis il retomba sur son oreiller, comme épuisé de l'effort qu'il venait de faire.

—Je suis disposé à vous croire, reprit le juge après s'être recueilli un instant. Mais la justice ne peut pas se contenter d'allégations; il lui faut des preuves. Veuillez donc m'énumérer les causes de votre haine contre M. de Pancorvo. Et, je suis obligé de vous le dire, ajouta le loyal magistrat, comme s'il eût craint de tendre un piége au prévenu, quelles que soient ces causes, vous aurez toujours à répondre d'un meurtre. La loi peut excuser la vengeance ; elle ne saurait l'absoudre.

—Je le sais, monsieur, et je suis prêt à payer ma dette à la justice des hommes ; je ne compte que sur la miséricorde de Dieu. Quant aux causes de la mort de cet homme, je ne dois pas vous le dire. Ce secret n'est pas à moi seul.

—Vous parlez de Dieu, interrompit vivement le juge prenez garde que le désir de sauver des complices ne vous entraîne à l'offenser en recourant au mensonge.

—Je n'ai jamais menti, murmura le prévenu d'une voix sourde.

Puis il ajouta d'un ton plus ferme :

—Je vais dire tout ce qu'il m'est permis de révéler à la justice, sans offenser la mémoire de ceux que j'ai aimés ; mais je ne dirai rien de plus.

Un silence profond s'était fait dans la vaste salle gothique, et les assistants semblaient se recueillir pour entendre cette confession suprême.

—Je vous l'ai dit, fit Loiseau d'une voix lente, celui que j'ai tué était un monstre. Mes complices, je n'en ai pas d'autres que les témoins de ce duel vengeur, et ceux-là, je ne veux pas les nommer. Mais il y a un homme que des circonstances fatales ont placé sous le poids d'une accusation terrible, et cet homme, je veux le sauver. M. de Servon est innocent, et c'est pour le justifier que je suis venu me livrer.

Loiseau s'arrêta épuisé.

Le juge, qui l'avait écouté avec une attention haletante, réfléchissait profondément.

La voix du moribon avait un accent de sincérité auquel il était impossible de se tromper.

" Cet homme ne parlera jamais, fut-il sur l'échafaud, " se disait le magistrat, et, avec cette sûreté d'apréciation que donne la pratique des affaires criminelles, il tourna ses questions sur le seul point par lequel le prévenu semblait disposé à se livrer — l'innocence de Servon.

Il reprit :

—Vous affirmez que M. de Servon est innocent.

Absolument innocent.

—J'ai pu le croire un instant ; mais sa présence sur le lieu du crime est constatée, et si vous prétendez que son assistance s'est bornée à être témoin de ce meurtre, — de ce combat, si vous voulez, — je dois vous dire que ce fait seul constitue la complice comme l'auteur principal.

—M. de Servon n'a pas assisté au meurtre.

—Expliquez-vous alors, dit le juge en redoublant d'attention.

Le pauvre vicomte, qui se désespérait en ce moment dans sa prison, ne se doutait guère qu'à l'heure même se décidait pour lui une question de vie ou de mort.

En effet, le consciencieux magistrat n'avait pas oublié une seule des justifications de Servon, soigneusement enregistrées d'ailleurs par le greffier.

Il était de toute évidence qu'il n'avait pas pu se concerter avec Loiseau, puisque le lendemain même du crime il avait été arrêté.

Si les explications du blessé concordait avec les siennes, son innocence était démontrée.

—Je vais parler, monsieur, reprit le prévenu, et je prie Dieu, qui me pardonnera peut-être là-haut à cause des douleurs qu'il m'a envoyées en ce monde, je l'adjure d'ouvrir votre cœur à mes paroles et de vous inspirer la conviction qui peut sauver un homme victime de sa seule imprudence. M. de Servon m'a rendu autrefois un service auquel j'ai dû de pouvoir poursuivre l'œuvre à laquelle j'avais consacré ma vie. Il y a deux mois, M. de Servon fut attaqué et dépouillé dans la rue. Si je ne réussis pas à le préserver du grave danger qu'il courut alors, j'ai pu du moins lui rendre l'argent qui lui avait été volé. Je payai ainsi une dette de reconnaissance, mais cet envoi eut des suites fatales Il surexcita la curiosité de M. de Servon, et une malheureuse imprudence que je commis le décida à me surveiller et à me suivre. Je le savais, et je ne pouvais m'y opposer, car, pour arrêter sa poursuite insensée, il m'aurait fallu lui révéler des secrets qui ne m'appartenaient pas.

Le juge fit un geste d'incrédulité et Loiseau reprit d'une voix plus lente :

—L'homme qui s'est voué à l'accomplissement d'une œuvre comme la mienne n'a pas le droit de se laisser détourner de la voie que Dieu lui trace. Je marchais vers mon but, sans regarder à côté de moi. J'espérais d'ailleurs que M. de Servon se lasserait de me suivre et que j'achèverais ma mission sans le rencontrer sur le chemin terrible où je marchais. Dieu en a décidé autrement. Pendant cette nuit sanglante où j'ai vengé mes morts, M. de Servon eut la fatale idée de venir mépier à Montmartre. J'en ai acquis la certitude en traversant le jardin après le combat. J'étais grièvement blessé ; je me soutenais à peine, et je fus obligé de m'asseoir et de m'appuyer contre un arbre qui portait des traces évidentes d'escalade. Un morceau de la blouse de M. de Servon était resté accroché à une branche à quelques pieds du sol. Il doit y être encore, et on retrouverait peut-être la trace de ses pas jusqu'à la porte qui donne sur l'escalier. Je ne sais quels indices ont pu amener la funeste méprise dont M. de Servon a été victime ; mais je suis sûr qu'il a dit la vérité à la justice et que son récit doit s'accorder avec le mien.

En avançant dans ce long réci, la voix du blessé s'était affaiblie peu à peu, et on pouvait craindre qu'un nouvel évanouissement ne lui ôtat l'usage de la parole.

Le juge le comprit et se hâta. Sa conviction au sujet de l'innocence de Servon était presque faite, car la confession de Loiseau confirmait, de tous points les aveux du vicomte et d'ailleurs, depuis deux jours déjà le magistrat doutait fortement de la culpabilité d'un homme aussi honorablement posé dans le monde

D'autres points aussi graves restaient inexpliqués, at il voulut tenter de les éclaircir, s'il en était encore temps.

—Votre déposition, reprit le juge, s'accorde parfaitement avec de M. de Servon. Je ne fais aucune difficulté de vous le dire, et je puis même ajouter que, si vos dernière allégations se vérifient,—et je vais donner sur le champ des ordres à cet effet,—M. de Servon sera remis en liberté.

—Merci, monsieur, dit le prévenu dont les yeux devinrent humide. Dieu vous récompensera.

—Je ne fais que mon devoir en recherchant la vérité ; mais il me reste encore des questions à vous adresser, et la meilleure manière de me remercier serait d'y répondre sincèrement.

—Tout ce que je pourrai dire sans manquer à mon serment, je suis près à le dire.

—Quels sont vos complices ?

Le prévenu secoua la tête et ne répondit pas.

—Les témoins du combat, puisque vous persistez à soutenir qu'il y a eu combat, nommez les.

Le blessé hésita un instant et dit :

—Deux hommes portaient avec moi le poids de secrets terribles. Ces deux hommes ont assisté au châtiment du coupable. Tous deux sont maintenant en sûreté sur le sol de l'Angletère.

—Ils se sont embarqués avant-hier à Boulogne, je le sais ; mais on les retrouvera.

—On ne les retrouvera pas, parce que Dieu ne permettrat pas qu'ils soient punis pour m'avoir aidé à faire la justice.

—Pourquoi n'avez-vous pas fui avec eux ?

—Parce que je voulais sauver M de Servon et vous empêcher de condamner un innocent. Et quelque chose me dit qu'il sera sauvé, car c'est Dieu qui m'a préservé de la marée montante et qui m'a donné la force de me traîner jusqu'à vos pieds pour vous dire : " C'est moi seul qui ai tué M. de Pancorvo. "

—Je n'insiste pas aujourd'hui sur ce point, reprit le juge, mais j'attends encore de vous une réponse sincère à une question qui peut intéresser vos complices. M. de Pancorvo était-il l'auteur des attaques nocturnes dont M. de Servon et bien d'autres ont été victimes ?

(*A continuer.*)

La fortune publique aux Etats-Unis.

Nous extrayons le passage suivant du message du président Arthur, ayant rapport à la fortune publique aux Etats Unis :

Le rapport du secrétaire du Trésor contient en détail un exposé hautement satisfaisant de l'état des finances et de la condition des diverses branches du service public administrées par ce département. Les recettes ordinaires de toutes sources pour l'année fiscale finie le 30 juin 1881, ont été : Douanes, $198,159,676.02 ; revenu intérieur, $135,264,383.51 ; terres publiques, $2,201,863.17 ; taxes sur la circulation et les dépôts des banques nationales, $5,116,115.72 ; repaiement d'intérêt par les compagnies du Pacific Railway, $810,833.80 ; fonds d'amortissement pour les compagnies du Pacific Railway, $805,180.54 ; frais de douanes, amendes, pénalité, etc., $1,225,514.86 ; frais consulaires, lettres patentes et terres, $2,244,983.99 ; résultats des ventes de propriétés du gouvernement, $26,217,400 ; profits sur le monnayage, $3,468,485.61 ; recettes du District de Colombie, $2,016,199.23 ; sources diverses, $6,206,880.13. Total des recettes ordinaires, $360,782,292.57. Les dépenses ordinaires pour la même période ont été : Pour service administratif, $17,941,177.19 ; pour relations étrangères, $11,093,954.92 ; pour affaires indiennes, $6,514,101.09 ; pour pensions, $50,059,279.62 ; pour les affaires militaires, y compris travaux dans les rivières, rades et arsenaux, $40,466,460.55 ; pour les affaires navales, y compris navires, machines, travaux aux arsenaux maritimes, $15,686,671.66 ; pour dépenses diverses, comprenant édifices publics, phares et perception du revenu, $41,837,280.57 ; pour dépenses au compte du district de Colombie, $3,543,912.03 ; pour intérêt sur la dette publique, $82,508,741.18 ; pour primes sur bons achetés, $1,061,248.78. Total des dépenses ordinaires, $260,712,887.59; ce qui fait un excédent de $100,069,404.98, qui a été appliqué comme suit : Au rachat de bons, au fonds d'amortissement, $74,371,200 ; papier-monnaie divisionnaire pour le fonds d'amortissement, $109,001.05 ; emprunt de février 1861, $7,418,000 ; ten-forties de 1864, $2,016,150 ; five-twenties de 1862, $18,300,000 ; five-twenties de 1864, $3,400,000 ; five-twenties de 1865, $37,300,000 ; consolidés de 1865, $143,150 ; consolidés de 1867, $959,150 ; consolidés de 1868, $337,400 ; stock de l'indemnité texienne, $100,000 ; vieilles notes à intérêt composé et autres, $1,830,000, et à l'augmentation de l'encaisse du Trésor, $14,637,023.93 ; total, 100 millions 069,404.98. Le service du fonds d'amortissement pour l'année s'est élevé à $90,786,064.02, laquelle somme comprend un solde de $49,817,123.78, dont il n'a pas été disposé pendant l'année fiscale actuelle. La somme de $74,480,201.05 a été affectée à ce fonds, ce qui laisse un déficit de 16 millions 305,873.47. L'augmentation des recettes pour 1881 sur celles de l'année précédente a été de $29,352,901.10. On estime que les recettes pendant l'année fiscale actuelle atteindront 400 millions de dollars, et les dépenses $270,000,000, ce qui fera un excédent de $130,000,000, applicable au fonds d'amortissement et au rachat de la dette publique.

———oo———

Etre ministre.

Bien qu'il soit doux d'être ministre—c'est du moins l'opinion générale — il faut convenir qu'un tel poste nécessite un rude labeur. Napoléon Ier disait un jour : « J'ai rendu mes ministères si faciles que je les ai mis à la portée de tout le monde, pourvu que l'on possède du dévouement et de l'activité ». Il faut se méfier des hommes qui promettent ainsi la besogne facile ; presque toujours ils en taillent trop. A toute heure de la nuit, il fallai être debout. Tantôt c'était un billet comme celui-ci :

Saint-Cloud, 20 juillet 1805.

Monsieur D...., je vous envoie un ordre pour l'amiral Gautheaume. Faites-le partir par un courrier extraordinaire, indiquez-lui de quelle manière il pourra se rallier à Lallemand, et entrex avec lui dans les différentes hypothèses probables. Vous ne laisserez point échapper celle que voilà : " Si les Anglais vous sont inférieurs devant lui, certainement ils croisentdevant le Férol. " *Ne vous couchez pas avant d'avoir expédié ce courrier.* " Sur ce, je prie Dieu, etc.

Tantôt un billet comme celui ci :

Au château de Skupinis, 24 avril 1805.

J'ai reçu votre lettre du 25 germinal. J'ai appris avec plaisir que le *Régulus* a été lancé ; il faut le faire armer. *Si vous* y mettez *de l'activité*, il peut, d'ici à six semaines, être mis à la mer et jouer aussi son rôle.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

Parfois, c'était une dépêche conçue en termes :

Je désire que vous fassiez mettre dans les journaux que de grandes nouvelles sont arrivées des Indes ; qu'elles ont été expédiées à l'empereur ; que le contenu n'en transpire pas, mais qu'on sait seulement que les affaires des Anglais vont fort mal. Ces petits moyens sont d'un effet incalculable sur les hommes ; car leurs combinaisons ne sont pas le résultat de têtes froides ; chacun y porte les alarmes et les préjugés de sa coterie.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

AGRICULTURE,

LA SCIENCE AGRICOLE.

La faim : tel est, sans contredit, le premier et le plus puissant aiguillon de l'activité et du travail, sans lesquels pas d'expérience féconde, pas de progrès réel pour l'homme, pris isolément ou collectivement. "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front," voilà la loi salutaire de l'humanité, source de toute force, de toute grandeur, de toute science. Jetons un regard en arrière, remontons par la pensée aux temps préhistoriques ; interrogeons les peuplades nomades de chasseurs et de pêcheurs. Elles vivent de plantes spontanées, d'animaux sauvages, allant devant elles au fur et à mesure de l'épuisement en aliments végétaux et animaux de la région qu'elles occupent. Vient ensuite le sytème pastoral qui exige une surface énorme de terre, par rapport à la population qui le pratique. La culture est inconnue, l'art de fertiliser le sol n'existe pas encore. Les conditions climatologiques, la fécondité naturelle de la terre, telles sont, au berceau de l'humanité, les influences prépondérantes qui règlent l'agglomération des hommes. L'agriculture et l'histoire naissent dans les régions privilégiées du climat tempéré, où sont également inconnues les ardeurs du soleil énervant des tropiques et les rigueurs excessives de la région polaire, qui opposent à tout progrès des barrières insurmontables.

*
* *

L'Esquimeau et le Lapon sont en 1881 ce qu'ils étaient il y a des milliers de siècles. La civilisation est née et s'est d'années seulement dans les climats moyens. L'homme de la zone tempérée a inventé l'agriculture ; il a peu à peu substitué aux produits de la chasse et de la pêche, les végétaux cultivés, les animaux domestiques ; il a appris à accroître le rendement du sol soumis à sa domination, à multiplier le bétail, à préparer de ses mains ou à extraire de la terre des substances nouvelles. L'agriculture a donc été le point de départ de tout progrès humain, de toute civilisation, du commerce et de l'industrie, dont elle est aujourd'hui encore le plus ferme soutien, le régulateur le plus puissant par l'accroissement ou par la diminution de la richesse publique indissolublement liée à ses succès et à ses revers.

*
* *

De tout temps les économistes ont, à bon droit, regardé l'accroissement de la population comme un signe certain d'une augmentation correspondante dans la puissance d'une nation. Il ne viendrait certes à l'idée de personne de nier le rapport étroit qui unit ces deux termes : accroissement de richesse agricole, augmentation de population. Plus un sol peut nourrir d'habitants, plus la race qui l'occupe a des chances dans le combat pour la vie, dans le *struggle of life*, loi inexorable à laquelle aucun être vivant n'échappe, et qu'il n'est pas plus au pouvoir des individus et des peuples d'éluder qu'il ne leur est permis de la méconnaître, s'ils ont souci de leur existence.

Réciproquement, à la diminution de fertilité et à l'épuisement du sol correspondent fatalement la décadence numérique, l'amoindrissement et finalement la disparition des sociétés. L'histoire nous montre des pays florissants et maîtres du monde tant que leur sol est fécond en moissons et en bétail, allant s'amoindrissant à mesure qu'il s'épuise, et, disparaissant, à un moment donné, de la scène si puissamment occupée par eux quand leurs terres, ruinées par la culture vampire, refusent à leurs habitants des récoltes jadis luxuriantes.

Les marais Pontins, pour l'assainissement et la mise en culture desquels l'Italie fait appel aux conseils de la science et de l'industrie, étaient autrefois couverts de splendides récoltes. Vingt-trois villes ou villages s'y partageaient le sol. Au temps des empereurs la population romaine décroissait proportionnellement à l'appauvrissement du sol de l'Italie incapable de nourrir ses habitants.

Bien d'autres exemples nous sont encore fournis par l'histoire. Il n'est pas même nécessaire d'aller en chercher au-delà des mers. Sur ce sol d'Amérique dont on a tant vanté la fertilité, les mêmes faits se présentent.

Quand les Européens ont émigré au Nouveau-Monde, ils ont rencontré une terre vierge qui leur a donné au début d'abondantes récoltes. Mais un petit nombre de générations a suffi pour épuiser le sol auquel, dans leur imprévoyance, les nouveaux habitants demandaient toujours sans lui jamais rien restituer. Une décroissance subite s'est manifestée dans les rendements des terres de la Nouvelle-Angleterre et du Canada ; depuis 1850 le rendement du blé a diminué de moitié. Aussi la dépopulation de la province de Québec, dont on se plaint tant, a-t-elle pour cause majeure l'appauvrissement de nos terres. Si la même décroissance ne se fait pas remarquer chez nos voisins, c'est qu'ils ont couvert de manufactures la région dont le sol était devenu trop pauvre, et qu'ils ont demandé aux plaines de l'Ouest et aux Etats du Sud ce que ne pouvait plus fournir le territoire cultivé par les premiers colons.

*
* *

Ces quelques exemples suffisent pour mettre en lumière l'intérêt qui s'attache à tous les progrès de l'agriculture. La science de la production végétale et animale doit occuper l'une des premières places dans un pays dont la richesse vient avant tout du sol.

Le capital engagé par les gouvernements pour développer l'enseignement, multiplier les recherches et les expériences agricoles, est un capital placé à gros intérêt. On ne saurait trop le répéter : la force et la prospérité d'une nation dépendent avant tout de la richesse de son sol et de l'état de son agriculture.

Dans notre province, les autorités gouvernementales ont un beau rôle à remplir à l'égard de notre situation agricole. Si elles le comprennent bien, leurs efforts unis à ceux des patriotes, sincèrement dévoués à la cause de l'agriculture, porteront d'excellents fruits, dans un avenir très rapproché.

Il se fait depuis quelque temps un changement notable chez les cultivateurs canadiens en général. Ce bon mouvement s'accentue tous les jours, grâce à l'instruction, grâce à nos journaux agricoles et aux hommes formés par l'étude et par l'observation, qui donnent, partout où ils se rencontrent, l'efficace leçon du bon exemple.

De cette amélioration tant désirée, tout ami de son pays doit se réjouir ; mais elle n'est pas encore parfaite, tant s'en faut. A vrai dire ce n'est seulement qu'un début, qu'un pas vers le progrès.

Dans ces circonstances, tous ceux qui peuvent mettre l'épaule à la roue ne doivent pas rester en arrière ou abandonner la partie. Les hommes du pouvoir surtout ont le devoir de favoriser d'une manière spéciale tout ce qui de près comme de loin touche à l'agriculture.

Ce n'est pas lorsque le succès est certain, qu'il faut tout abandonner au hasard. Non le port n'est pas atteint ; et si le départ est heureux, rien n'indique que la marche se fera sans rencontrer d'obstacles, sans halte, sans accuser une tendance vers la rétrogradation.

(*A continuer.*)

PENSEES.

— Chronologie de l'amour :
A quinze ans, on rêve ;
A vingt ans, on chante ;
A trente ans, on cause ;
A quarante, on professe ;
A cinquante, on se recueille ;
A soixante, on raconte ses campagnes.....

—Travaillez avec zèle pour le bien, et le succès récompensera vos efforts.

Sommaire des matieres.

1ÈRE PAGE.

L'hon. Joseph-Adolphe Chapleau, premier-ministre de la province de Québec.

2IÈME PAGE.

Grave question.—A la Salle Jacqurs-Cartier.—Démonstration conservatrice à Trois-Rivières.—Une lettre de Mgr Taschereau.

3IÈME PAGE.

La lutte à Montmorency.—Remaniements.—Revenus des postes.—Banques.—Transvaal—Kamouraska.—Poursuites.—Jugement confirmé.—M. Desjardins à Trois-Rivières.—A la Salle Jacques-Cartier.—Le Vatican et l'Angleterre.—La mort du général Kilpatrick.—Patton vs. les commissaires du Havre.

4IÈME PAGE.

Le deux de décembre.—L'élection de Montmorency.—Finances fédérales.—Comté de Nicolet.—M. Fortin élu à Montmagny.—Ventes de Limites.—Mgr Freppel à la tribune française.—Petites notes.—Une appréciation.—Les élections de vendredi à Québec.—Une fête de famille.

5IÈME PAGE.

Liste des députés élus.

6IÈME PAGE.

M. de Mun —Carnet d'un mondain.—Jugement important.

7IÈME PAGE.

Les nouveaux ministres.

8IÈME PAGE.

La catastrophe de Vienne.—Hayvern exécuté.—Assasinat d'un prêtre aux Etats-Unis.

9IÈME PAGE.

Aux abonnés du *Cultivateur*.

10IÈME PAGE.

Nouvelles Générales : Querelle en cour — Les mines d'or de la Beauce — Le progrès de Montréal — Les huîtres — Culture en grand — Nouvelles de Sorel — Nouvelles de Montréal — Nouvelles de Sherbrooke — Nouvelles de St-Hyacinthe — Nouvelles de Manitoba.

11IÈME PAGE.

Nouvelles d'Ottawa — Nouvelle des Etats-Unis — Bureau du greffier de la commune — Paits divers — Pour rire.

12IÈME PAGE.

Télégraphie générale.

13IÈME PAGE.

Feuilleton littéraire : Une affaire mystérieuse (suite).

14IÈME PAGE.

Une affaire mystérieuse (suite).

15IÈME PAGE.

Une affaire mystérieuse (suite).—La fortune publique aux Etats-Unis.—Etre ministre.

16IÈME PAGE.

Agriculture —

DECES.

Le six du courant, à l'âge de trois ans Philéas Lauréat, enfant de Napoléon Filion : il sera inhumé jeudi le huit. Le convoi partira de la demeure de son père coin des rues Grant et Desfossés à 3½ heures, pour se rendre à l'église St-Roch. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Beauport, le 9 du courant, Madame David Boutet, âgée de 32 ans et six mois. Son service et sa sépulture auront lieu lundi prochain, à 9 heures. Le convoi funèbre quittera la résidence de la défunte, au Sault Montmorency, à huit heures et demie. Parents et amis sont priés d'assister à ses obsèques.

A St-Roch, le 10 décembre, à l'âge de 68 ans, Sieur Charles Marcotte, employé civil. Son service aura lieu, lundi, le 12 courant, à 8 heures. Le convoi partira de sa demeure rue Arago, No. 123, pour l'église des Sœurs de la Charité, à sept heures et demie précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitations.

A l'Ancienne-Lorette, le 12 décembre, à l'âge de 83 ans et huit mois, Louis De Varennes, après une longue maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et plusieurs enfants. Son service et sa sépulture auront lieu demain, à l'église de l'Ancienne Lorette, à 8½ heures précises.

AU BON MARCHE,

HAUTE-VILLE.

VENANT d'arriver un lot considérable de marchandises nouvelles qui sont de première qualité et seront vendues à bien meilleur marché que partout ailleurs.

Manteaux pour Dames	$3.25	et plus.
Etoffes à Costumes	0 20	"
Etoffes à Robes	0 10	"
Alpaca noir (bonne qualité)	0 11	"
Wincey	0 05	"
Couvertes tout laine (par paire)	2 95	"
Camisoles et Caleçons	0 35	"
Etoffe à Jupon	0 33	"
Melton et Tweed pour Ulster	0 55	"
Tweed Anglais	0 60	"
Tweed Canadien, tout laine	0 57	"

Drap de Moscou, Drap de Pilot, Drap de Castor, } Garantis à 20 par cent au-dessous de la valeur.

Un grand lot de Châles de laine, Plumes, Fleurs, Satin, Ruban, à moitié prix.
Cotons Blancs et Jaunes aux prix de la manufacture.

N'oubliez pas l'adresse,

Au Bon Marche,

Coin des rues St-Jean et Collins,

HAUTE-VILLE

N. GARNEAU.

9 juillet 1881—1 mai lan 100

SOCIETE DE PRETS ET PLACEMENTS.

ACTIONS A ACHETER

S'ADRESSER A

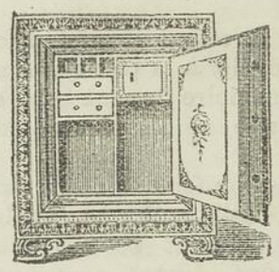
A. E. DEMERS,

Boîte 999, Québec.

GODFROI CHAPLEAU

Fabricant de Coffres-Forts

à l'épreuve du feu et des voleurs.



Premiers prix aux Expositions Provinciales de Montréal 1873, *et Ottawa* 1875 ; *Médaille d'argent à l'Exposition de Philadelphie*, 1876.

CES COFFRES-FORTS, dont la popularité grandit de jour en jour, réunissent toutes les qualités nécessaires aux caisses de sûreté, et les améliorations que M. Chapleau a apportées dans leur fabrication, les rendent supérieurs à ceux de toute autre fabrique. Tout le monde peut s'en convaincre en visitant l'établissement. M. Chapleau faqrique aussi : Garnitures intérieures en fer pour voûtes, avec portes à l'épreuve des voleurs ; Portes et volets à l'épreuve du feu, portes en fer pour banques, charniers, serrures brevetées, soliveaux en fer, poutres de fer, etc., outils pour tailleur de pierre, etc.

Agent
W. E. M. ROBITAILLE,
133, rue St-Pierre,
Québec.

20 octobre 1881—1an q c 187

M. J. B. LALIBERTE,

MANCHONNIER,

Rue St-Joseph, St-Roch,

A constamment en mains un assortiment considérable de fourrures de toutes sortes et de meilleure qualité ; nous voyons dans cet établissement des casques, des paletots, des gants en pelleterie, etc., et toutes les marchandises voulues pour l'hiver.

Tous ceux qui visitent ce magnifique magasin en sortent enchantés ; ils ne cessent de prodiguer des louanges au propriétaire et à ses employés pour leurs manières courtoises et leur exquise politesse.

Une visite est respectueusement sollicitée

30 nov. 1881—2f c 236

The Purest and Best Medicine ever Made.

Acombination of **Hops, Buchu, Mandrake and Dandelion,** with all the best and most curative properties of all other Bitters, makes the greatest **Blood Purifier, Liver Regulator,** and Life and Health Restoring Agent on earth.

No disease can possibly long exist where Hop Bitters are used, so varied and perfect are their operations.

They give new life and vigor to the aged and infirm.

To all whose employments cause irregularity of the bowels or urinary organs, or who require an Appetizer Tonic and mild Stimulant, Hop Bitters are invaluable, **without intoxicating.**

No matter what your feelings or symptoms are what the disease or ailment is use Hop Bitters. Don't wait until you are sick but if you only feel bad or miserable, use them at once. It may save your life. It has saved hundreds.

$500 will be paid for a case they will not cure or help. Do not suffer or let your friends suffer, but use and urge them to use **Hop B**

Remember, Hop Bitters is no vile, drugged drunken nostrum, but the Purest and Best Medicine ever made ; the **"INVALIDS FRIEND** and **HOPE"** and no person or family should be without them.

D.I.C. is an absolute and irrestible cure for Drunkeness, use of opium, tobacco and narcotics. All sold by druggists. Send for Circular. Hop Bitters Mfg. Co., Rochester, N.Y and Toronto, Ont.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

De Emory's Bar à Port Moody.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contras 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 95 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, après le 1er janvier prochain, auquel temps les plans et profils seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, écr., Sec. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 21 octobre 1881.
1881.—12f—1fps 201